

# Charte paysagère du Parc naturel de Gaume

## PARTIE I - Analyse contextuelle



## Sommaire

I.	Introduction.....	7
A.	Contexte général .....	7
B.	Objectifs généraux de la charte.....	7
C.	Présentation générale du territoire .....	8
D.	Durée et période de la validité de la charte paysagère .....	10
E.	Gouvernance mise en place .....	10
F.	Échelle de travail .....	10
II.	Contenu de l'analyse contextuelle .....	14
A.	Analyse de la composition et de l'organisation des éléments physiques, humains et écologiques qui structurent le paysage et le caractérisent.....	14
1.	Les éléments physiques.....	15
a)	Géologie.....	15
(1)	Géomorphologie du territoire .....	17
(a)	La cuesta, définition .....	17
(b)	Les cuestas gaumaises.....	20
(2)	Les assises géologiques .....	28
b)	Hydrographie.....	30
c)	Relief.....	32
(1)	La partie ardennaise.....	32
(2)	La partie lorraine .....	33
d)	Pédologie.....	35
e)	Climat.....	37
2.	Les éléments humains et écologiques.....	39

a)	Les caractéristiques des villages gaumais .....	39
(1)	Sites d'implantation .....	39
(2)	Structure des villages .....	41
(3)	Typologie de l'habitat rural gaumais.....	42
(4)	Les matériaux traditionnels.....	43
b)	Les composantes de la nature en Gaume .....	45
(1)	Les milieux agro-forestiers .....	45
(a)	Les milieux forestiers.....	46
(b)	Les champs cultivés .....	52
(c)	Les milieux ouverts agricoles, prés et prairies.....	53
(d)	Les vergers à hautes-tiges .....	55
(e)	Les arbres, alignements d'arbres et arbustes, éléments de liaison .....	57
(2)	Les particularités et spécificités .....	58
(a)	Les zones humides.....	58
(b)	Les pelouses calcaires.....	64
(c)	Les pelouses sur sable .....	65
(d)	Les carrières et minières .....	65
(e)	Les cavités et les souterrains.....	66
(f)	Le cron .....	66
c)	Les données démographiques.....	68
(1)	Évolution de la population .....	69
(2)	Solde naturel et migratoire .....	70
(3)	Répartition par classes d'âge.....	72

d) Le logement.....	73
(1) Type de logement.....	73
(2) Coût du logement.....	74
(3) Coût du terrain à bâtir.....	77
e) Données socio-économiques.....	78
(1) Population active et taux d'activité.....	78
(2) Lieu de travail.....	80
(3) Revenu moyen par habitant, indice de richesse.....	82
(4) Les différents secteurs d'activités.....	84
f) Le transport.....	87
g) Les énergies renouvelables.....	88
h) La situation de droit.....	91
(1) Le Plan de secteur.....	91
(2) Les périmètres de protection.....	97
(a) Les périmètres d'intérêt paysager et les lignes et points de vue remarquables.....	97
(b) Les périmètres d'intérêt culturel, historique ou esthétique.....	99
(3) Les outils de préservation de la biodiversité.....	99
(4) Les outils d'aménagement du territoire des communes du PNG.....	108
3. Délimitation et description des territoires et faciès paysagers.....	111
a) Ensemble du haut plateau de l'Ardenne centrale (12).....	115
(1) Territoire des méandres encaissés et replats de la Semois ardennaise (12040).....	115
(2) Territoire des bordures forestières du plateau ardennais.....	117
(a) Faciès de la bordure méridionale du plateau ardennais (12062).....	117

b)	Ensemble des Côtes lorraines (13) .....	119
(1)	Territoire de la dépression de la Semois .....	119
(a)	Faciès de la Haute Semois (13012) .....	119
(b)	Faciès de la Moyenne Semois (13013) .....	122
(2)	Territoire des vallonnements de revers de côte .....	125
(a)	Faciès de la forêt sinémurienne (13031) .....	125
(b)	Faciès des vallonnements agricoles du Lias (13032) .....	128
(3)	Territoire de la dépression de pied de côte de la Vire et du Ton aval (13050) .....	131
(4)	Territoire de revers du Pays Haut Lorrain (13070) .....	135
B.	Analyse historique et prospective des principales évolutions du paysage et de l'identité culturelle qu'il transmet .....	137
1.	Les premières traces d'occupations en Gaume .....	137
2.	La mise en place de la structure rurale en villages au début du deuxième millénaire .....	139
3.	La Gaume à partir de la fin du XVIII <sup>e</sup> siècle.....	143
4.	La Gaume au XIX <sup>e</sup> siècle.....	148
5.	La Gaume du début du XX <sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours.....	152
6.	Analyse prospective des principales évolutions du paysage.....	157
a)	Le Plan de secteur et ses conséquences .....	157
b)	Schémas d'aménagement présents sur le territoire et analyse des ZACC : .....	157
C.	Analyse évaluative qui présente les atouts et les faiblesses du paysage ainsi que les opportunités et les menaces pour sa sauvegarde.....	164
1.	Évaluation du territoire du Parc naturel .....	164
a)	Analyse évaluative qui présente les atouts et les faiblesses du paysage ainsi que les opportunités et menaces pour sa sauvegarde .....	164
(1)	Atouts, faiblesses, opportunités et menaces des éléments physiques .....	164
(2)	Atouts, faiblesses, opportunités et menaces des éléments liés aux composantes de la « nature » .....	167

(a)	Forêt .....	167
(b)	Agriculture .....	169
(c)	Biotopes spécifiques.....	171
(3)	Atouts, faiblesses, opportunités et menaces des éléments liés à l'aménagement du territoire, l'urbanisme, l'habitat, etc. ....	172
(4)	Atouts, faiblesses, opportunités et menaces des éléments liés à la mobilité et aux infrastructures.....	174
(5)	Atouts, faiblesses, opportunités, menaces des éléments liés aux outils d'aménagement et de gestion du territoire.....	176
2.	Évaluation des territoires et faciès paysagers du Parc naturel .....	178
a)	Haut plateau de l'Ardenne centrale (12) : méandres encaissés et replats de la Semois ardennaise (12040) et bordures forestières du plateau ardennais (12062).....	179
b)	Côtes lorraines (13) : Dépression de la Semois – Faciès de la Haute Semois (13012) .....	182
c)	Côtes lorraines (13) : Dépression de la Semois – Faciès de la Moyenne Semois (13013) .....	184
d)	Côtes lorraines (13) : Vallonnements de revers de côte – Faciès de la forêt sinémurienne (13031) .....	186
e)	Côtes lorraines (13) : Dépression de la Semois – Faciès des vallonnements agricoles du Lias (13032) .....	188
f)	Côtes lorraines (13) : Dépression de pied de côte de la Vire et du Ton aval (13050) .....	191
g)	Côtes lorraines (13) : Revers du Pays Haut lorrain (13070) .....	192
3.	Enjeux paysagers spécifiques du Parc naturel de Gaume .....	192
III.	Acronymes et définitions .....	194
IV.	Bibliographie.....	195

## I. Introduction

### A. Contexte général

La **Charte paysagère** des Parcs naturels **s'inscrit totalement dans le cadre de la Convention européenne du Paysage** qui a été ratifiée par la Belgique le 28 octobre 2004. Celle-ci a pour objectif de : « *promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages, et d'organiser la coopération européenne dans ce domaine* (art.3) ». C'est dans cette philosophie que la Charte paysagère des Parcs naturels a été imaginée, qu'elle doit être réalisée et mise en œuvre.

**La Charte paysagère est établie en vertu du décret relatif aux Parcs naturels de 1985, tel que modifié en 2008, qui stipule dans son article 9** : « *Dans un délai de trois ans à dater de la création du parc naturel en vertu de l'article 6, le pouvoir organisateur adopte une charte paysagère dont le contenu et les modalités d'élaboration sont fixés par le Gouvernement. Dès son entrée en vigueur, la charte paysagère fait partie intégrante du plan de gestion.* ».

**Les modalités d'élaboration figurent dans l'Arrêté du Gouvernement wallon du 24 mai 2017<sup>1</sup> qui précise les étapes de son élaboration, son contenu et les modalités de son adoption.** Un des aspects fondamentaux du processus d'élaboration et de mise en œuvre de la Charte paysagère est la participation et la concertation de la population et des parties prenantes des territoires concernés.

### B. Objectifs généraux de la charte

La Charte paysagère vise à détailler les paysages actuels, à observer leurs principales évolutions passées et à venir, et à identifier leurs atouts et leurs faiblesses. Les objectifs généraux sont de définir des recommandations pour les préserver, les gérer, les valoriser à travers un programme d'actions défini.

La Charte paysagère est composée de 3 grandes parties :

- une analyse contextuelle du paysage ;
- des recommandations ;
- un programme d'actions relatives au paysage.

**L'analyse contextuelle** du paysage consiste en l'étude et la cartographie des paysages du territoire couvert par le parc naturel. Elle doit permettre de déterminer les enjeux paysagers spécifiques du territoire concerné, et comporte :

- une **analyse de la composition et de l'organisation des éléments** physiques, humains et écologiques qui structurent le paysage et le caractérisent ;
- une **analyse historique et prospective** des principales évolutions du paysage et de l'identité culturelle qu'il transmet ;
- une **analyse évaluative** qui présente les atouts et les faiblesses du paysage ainsi que les opportunités et les menaces pour sa sauvegarde.

---

<sup>1</sup> <http://environnement.wallonie.be/legis/parcsespacesverts/parc034.html>

**Les recommandations** visent quant à elles à protéger, gérer et aménager le paysage. Elles sont déterminées sur la base de l'analyse contextuelle et sont traduites dans le programme d'actions.

Enfin, **le programme d'actions** relatives au paysage consiste en un échancier d'activités à mener en vue de protéger, de gérer et d'aménager le paysage. Il a pour but de planifier des démarches de restauration, de gestion et de protection du paysage afin d'améliorer le cadre de vie en impliquant tous les acteurs. Il précise, le cas échéant, les outils propres aux gestionnaires concernés.

### C. Présentation générale du territoire

Situé dans le sud de la Province du Luxembourg, à la frontière française, le **Parc naturel de Gaume** couvre institutionnellement une grande partie de la Gaume et comprend au 1<sup>er</sup> janvier 2021 les **communes d'Étalle, Florenville, Meix-devant-Virton, Musson, Rouvroy, Saint-Léger, Tintigny, Virton, ainsi que les divisions de Rachecourt et d'Halanzay de la commune d'Aubange**. Il s'étend sur une superficie de **58.104 hectares** (environ 45 km dans l'axe est-ouest et 35 km dans l'axe nord-sud) et accueille **44.099 habitants**. Ses limites sont géologiques au nord, linguistiques et culturelles à l'est et politiques au sud et à l'ouest. Virton est la commune la plus peuplée du territoire et le chef-lieu d'arrondissement. Elle compte 11.371 habitants<sup>2</sup>. Avec ses Musées Gaumais et son centre d'enseignement important, cette ville est souvent considérée comme la « Capitale de la Gaume ». Si à la date de la réalisation de la Charte paysagère, la commune de Chiny n'est pas reprise dans le périmètre Parc naturel de Gaume, elle a néanmoins récemment montré son intérêt à participer aux différents projets de celui-ci (GAL, Parc national de la Vallée de la Semois, etc.). Les spécificités paysagères étant en partie les mêmes à Chiny qu'à Florenville et Tintigny, Chiny est intégré dans l'analyse paysagère de la Charte.

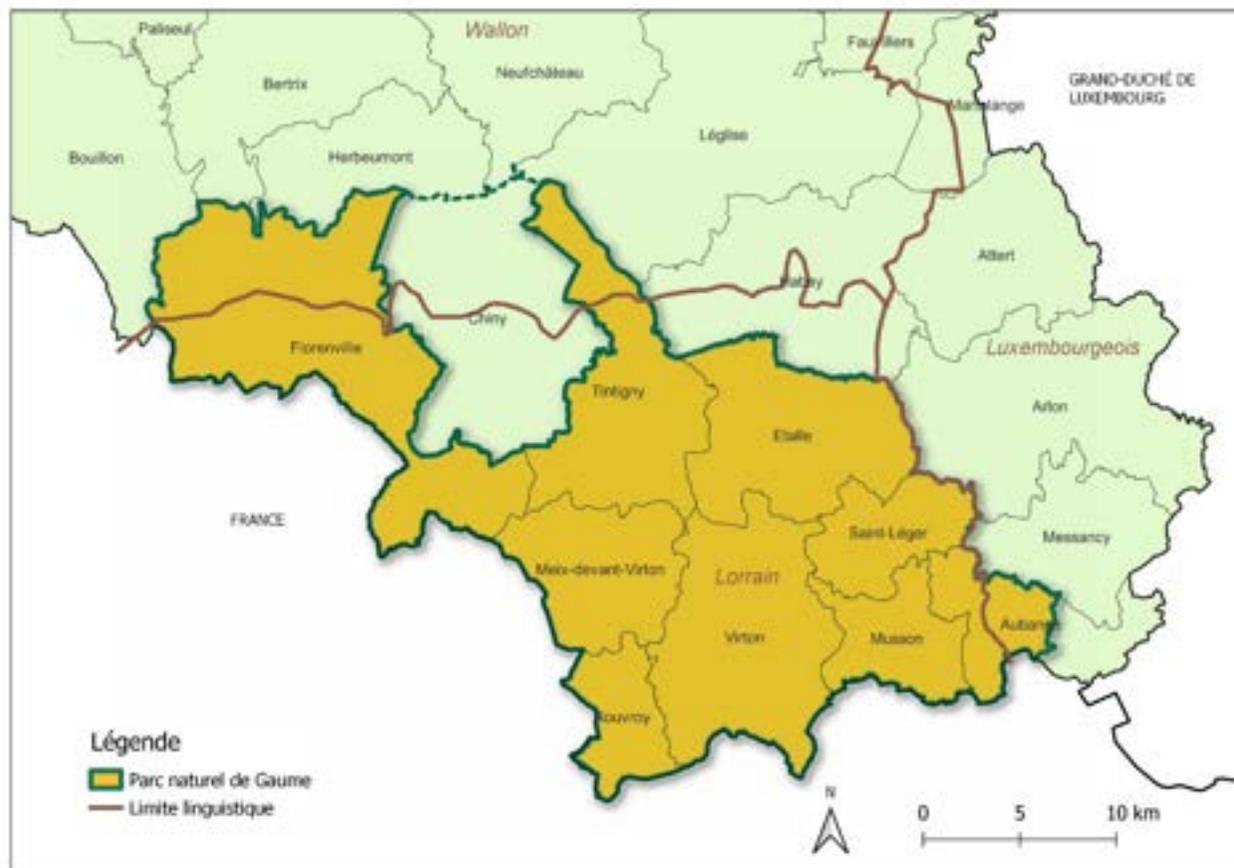
La Gaume est la partie romane de la **Lorraine belge**. Ce n'est pas une région administrative de la Belgique actuelle mais une région historico-géographique formant une entité culturelle forte. C'est une région francophone, avec une langue régionale romane, le gaumais, faisant partie des dialectes lorrains romans, l'une des langues recensées par l'Atlas linguistique de la Wallonie.

Attention, l'Ardenne et la Lorraine sont des notions géologiques. La Gaume, notion culturelle, se partage la Lorraine belge géologique avec le Pays d'Arlon et vient embrasser les derniers contreforts du massif ardennais au nord.

---

<sup>2</sup> Nombre d'habitants au 1/1/2021. La commune d'Aubange est plus peuplée que Virton mais n'est pas reprise intégralement dans le périmètre du Parc naturel de Gaume.

### Cartographie du périmètre du Parc naturel de Gaume



*Cartographie du périmètre du PNG*

**Située au pied du plateau ardennais, la Lorraine arbore un paysage particulier, présentant une alternance de côtes, revers et depressions. Cette structure topographique présente un paysage varié, partagé entre des massifs forestiers, des herbages ou des champs ouverts où se lovent des villages aux maisons jointives groupées en rues.**

#### D. Durée et période de la validité de la charte paysagère

La charte paysagère est mise en place pour une durée de 10 ans. Elle sera réactualisée à chaque nouveau Plan de gestion du Parc naturel de Gaume.

#### E. Gouvernance mise en place

Pour la bonne réalisation de la charte paysagère, un **comité de pilotage** a été mis en place.

Il est l'organe qui suit l'élaboration de la Charte paysagère et sa mise en œuvre. Ce dernier est composé de représentants des forces vives du territoire et des personnes ressources spécialistes du paysage et de l'aménagement du territoire.

Le comité de pilotage donne les orientations nécessaires par rapport au travail à mener. Il se réunit en fonction de l'avancée du projet de Charte paysagère au minimum une fois par an. Le comité de pilotage dresse le bilan annuel des actions réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'actions. Celui-ci peut établir un règlement d'ordre intérieur.

Afin de faire participer la population, toute une série d'actions et d'évènements ont été organisés comme des balades guidées, des conférences, etc.

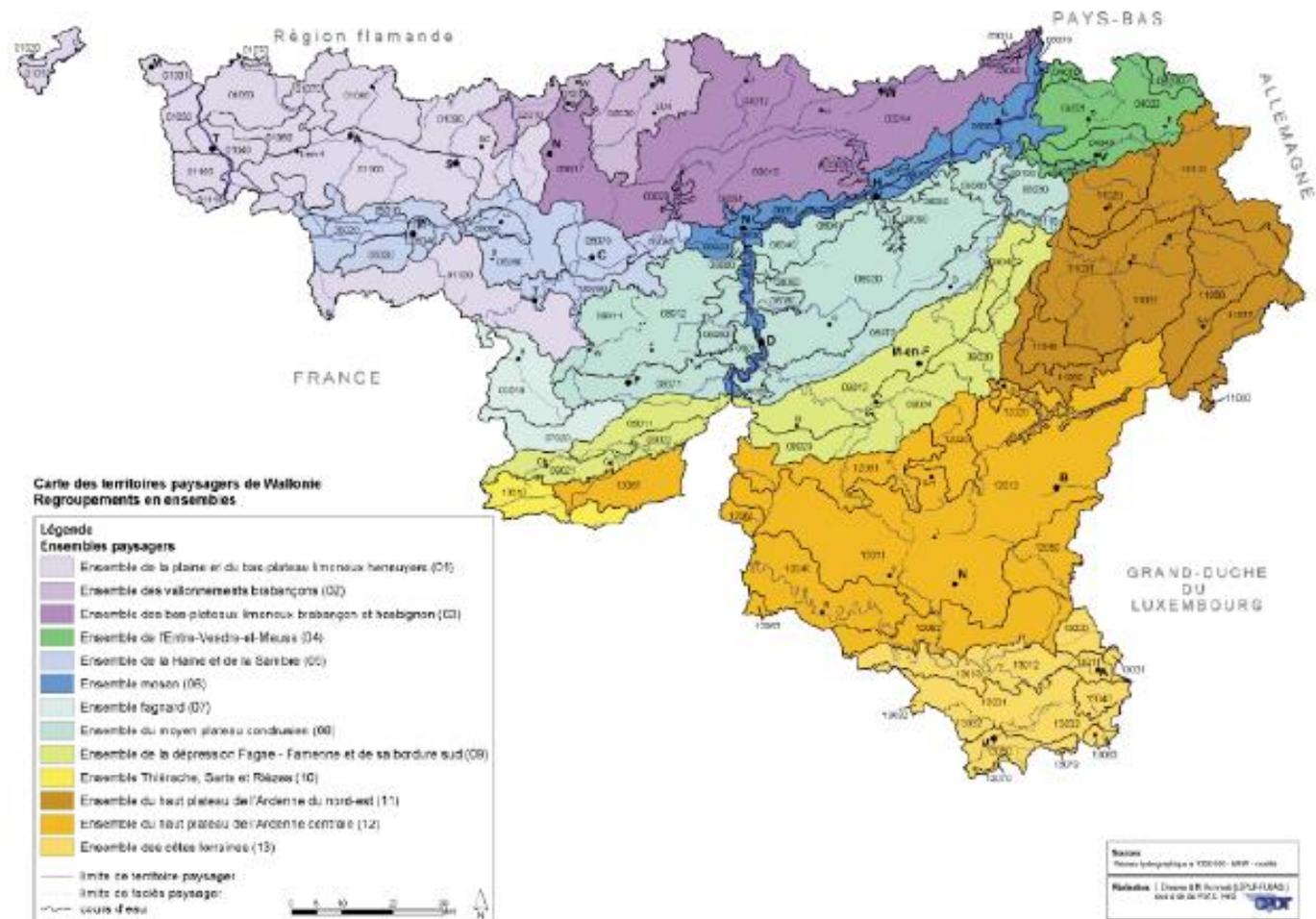
#### F. Échelle de travail

L'étude des paysages peut être réalisée à différentes échelles, de l'échelle visuelle (les limites étudiées sont celles visibles par l'observateur à partir d'un point donné) à l'échelle régionale et nationale. Les spécificités des différents paysages demandent des analyses particulières pour chacun d'entre eux. En Wallonie, la CPDT<sup>3</sup> a défini 13 ensembles paysagers. **Le territoire du Parc naturel de Gaume est compris dans l'ensemble des côtes lorraines. Cependant, une petite partie du territoire est incluse dans l'ensemble du haut plateau de l'Ardenne centrale (nord de Florenville et de Tintigny).**

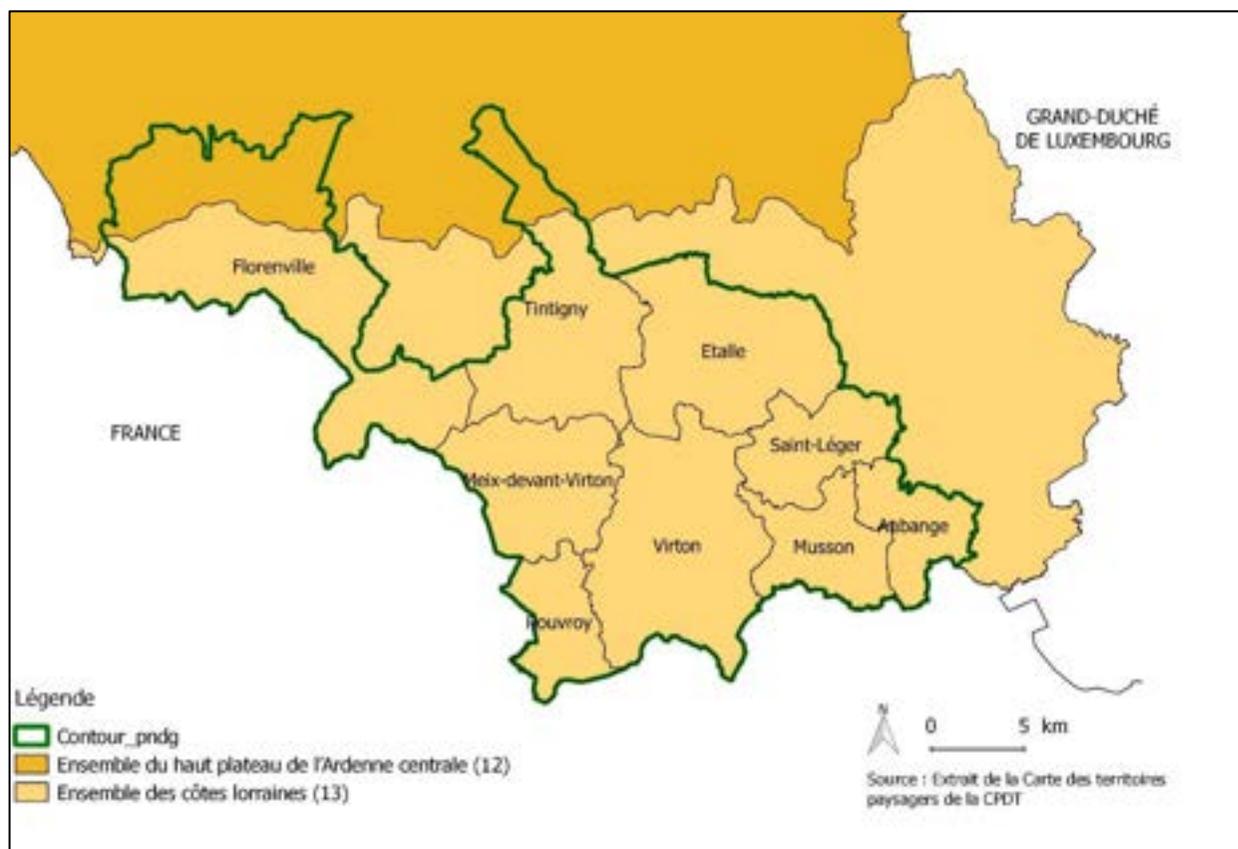
---

<sup>3</sup> Conférence Permanente du Développement Territorial

## Cartographie des territoires paysagers de Wallonie

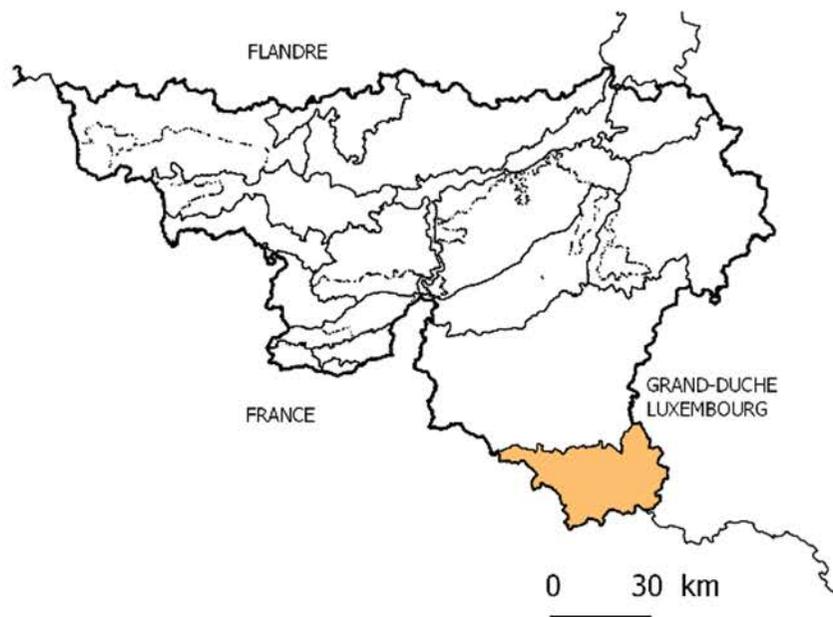


Cartographie des territoires paysagers de Wallonie Source: CPDT

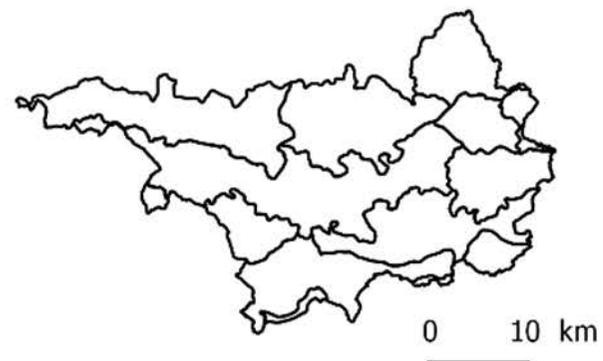


*Zoom sur les territoires paysagers du Parc naturel de Gaume*

Afin de pouvoir définir correctement les enjeux paysagers à une échelle suffisamment fine, il est important de pouvoir travailler à une échelle encore plus précise que les ensembles paysagers. Étant donné qu'il n'existe pas d'Atlas des paysages sur la Gaume à ce jour (en cours de réalisation), **l'étude sera réalisée sur les différents territoires et faciès définis par la CPDT en 2004.**



La Wallonie est subdivisée en 13 ensembles paysagers.



Chaque ensemble paysager est découpé en aires paysagères.

Chacun de ces ensembles est divisé en territoires paysagers, eux-mêmes divisés parfois en faciès. Sur le territoire du Parc naturel, on recense les territoires et faciès suivants :

- **Ensemble des Côtes lorraines (13)**
  - Territoire de la dépression de la Semois (1301)
    - Faciès de la Haute Semois (13012)
    - Faciès de la Moyenne Semois (13013)
  - Territoire des vallonnements de revers de côtes (1303)
    - Faciès de la forêt sinémurienne (13031)
    - Faciès des vallonnements agricoles du Lias (13032)<sup>4</sup>
  - Territoire de la dépression de pied de côte de la Vire et du Ton aval (13050)
  - Territoire du revers du Pays Haut lorrain (13070)
- **Ensemble du Haut plateau de l'Ardenne centrale (12)**
  - Territoire des méandres encaissés et replats de la Semois ardennaise (12040)
  - Territoire des bordures forestières du plateau ardennais (1206)
    - Faciès de la bordure méridionale du plateau ardennais (12062)

## II. Contenu de l'analyse contextuelle

A. Analyse de la composition et de l'organisation des éléments physiques, humains et écologiques qui structurent le paysage et le caractérisent

Si l'on veut décrire de manière simple et didactique un **paysage**, il est important d'en **caractériser les deux composantes principales** que sont :

- le « substrat », c'est-à-dire le **relief**,
- sur lequel s'est nappée une **occupation humaine** qui lui a donné sa « peau », à savoir les principales occupations d'un espace rural : la forêt, les terres agricoles et l'habitat (et ses infrastructures).

Le relief est issu d'une longue histoire géologique qu'expliquent la géomorphologie et la morphogénèse.

Quant à l'occupation humaine actuelle du territoire, elle résulte d'une histoire (moins longue mais quand même) de la succession des modes de production et d'organisation sociale jusqu'à ceux actifs aujourd'hui sur le territoire et qui ont façonné la structure des occupations du sol, visible aujourd'hui.

---

<sup>4</sup> Nom modifié, validé avec la CPDT

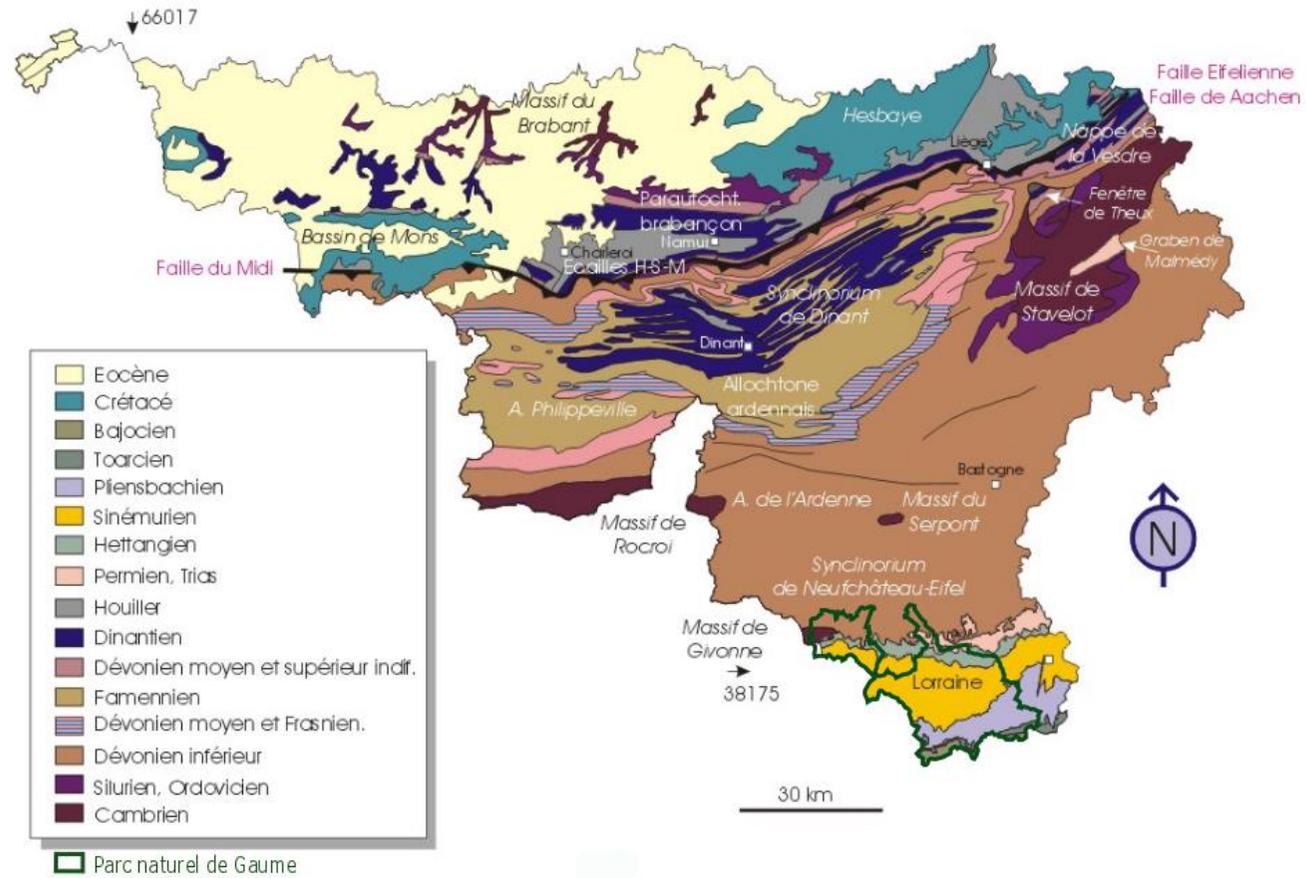
## 1. Les éléments physiques

### a) *Géologie*

Le Sud-Luxembourg, dont la **Gaume**, constitue la seule région géologique, en Belgique, datant de l'Ère secondaire (plus précisément du **Jurassique**). Elle fait partie du **nord-est du bassin parisien** formé à cette période. En effet, au Trias, il y a plus de 200 Ma, l'enfoncement par saccades de nos régions vers le sud est à l'origine de reculs et d'avancées d'une mer sableuse suivie par les mers plus calcaires du Jurassique et du Crétacé entraînant les dépôts de calcaires. Le bassin parisien se comble peu à peu de sédiments sous forme de couches (ou strates). Durant le Tertiaire et le Quaternaire, les rivières dégagent des côtes calcaires, appelées **cuestas**, de leur couverture Jurassique, Crétacée et Tertiaire et commencent à s'inciser dans le socle ardennais. Lors de l'orogénèse alpine, l'Ardenne, la Bretagne, le Massif Central et les Vosges se soulèvent courbant ainsi les couches sédimentaires et relevant les bords qui délimitent progressivement la cuvette de l'actuel bassin parisien, évoquant un empilement d'assiettes.

L'intégralité du territoire du Parc naturel de Gaume fait partie du bassin parisien hormis une petite bande au nord du territoire, située en Ardenne. Cet ancien massif érodé date de l'ère primaire. La transition avec le terrain d'origine dévonienne inférieure de l'Ardenne au nord se fait dans la partie orientale par une bande du Trias (Ère secondaire) traversant les communes d'Attert, d'Habay et d'Étalle et à l'ouest par le massif de Givonne, affleurant à Muno.

## Carte géologique de la Wallonie



Carte géologique simplifiée de la Wallonie, d'après Boulvain et Pingot, 2006

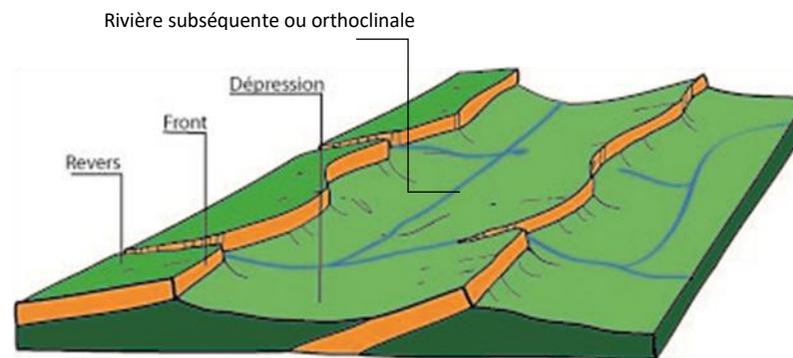
## (1) Géomorphologie du territoire

Les trois plateaux traversant notre territoire sont formés par une alternance de couche dure sur couche tendre : les **cuestas<sup>5</sup> ou côtes**. Il s'agit de la cuesta du Rhétien, de la cuesta du Sinémurien, de la cuesta du Domérien et de la cuesta du Bajocien également appelée côte de Moselle en France.

### (a) La cuesta, définition

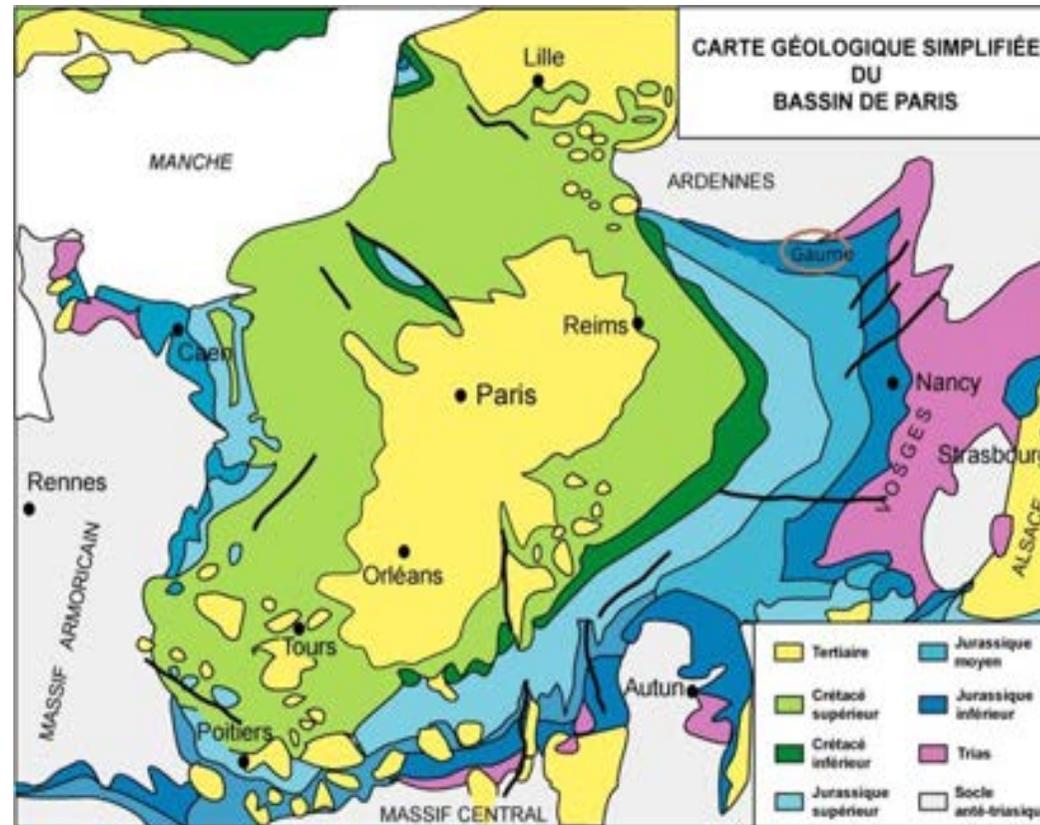
La **cuesta** est une forme de relief caractéristique des structures sédimentaires peu déformées comme le **bassin parisien<sup>6</sup>**. Elle présente des paysages rythmés, caractérisés par un relief dissymétrique :

- une **pente douce faiblement inclinée** (de 1 à 15°), appelée le **revers** qui correspond au toit. Il est formé par des couches dures dont la pente est pratiquement commandée par le pendage ou inclinaison maximale des couches ;
- une **pente de dénivelé important** (de plusieurs dizaines de mètres), le **front** de cuesta. Il correspond à la tranche sommitale plus résistante dont l'essentiel de l'érosion se fait par éboulement ;
- une **dépression orthoclinale** située au pied du front, dont le tracé est perpendiculaire au pendage des couches et **dans laquelle coule une rivière subséquente ou orthoclinale**. La dépression est plus ou moins large, de forme concave et creusée dans les roches tendres. L'érosion se fait ici essentiellement par ruissellement.

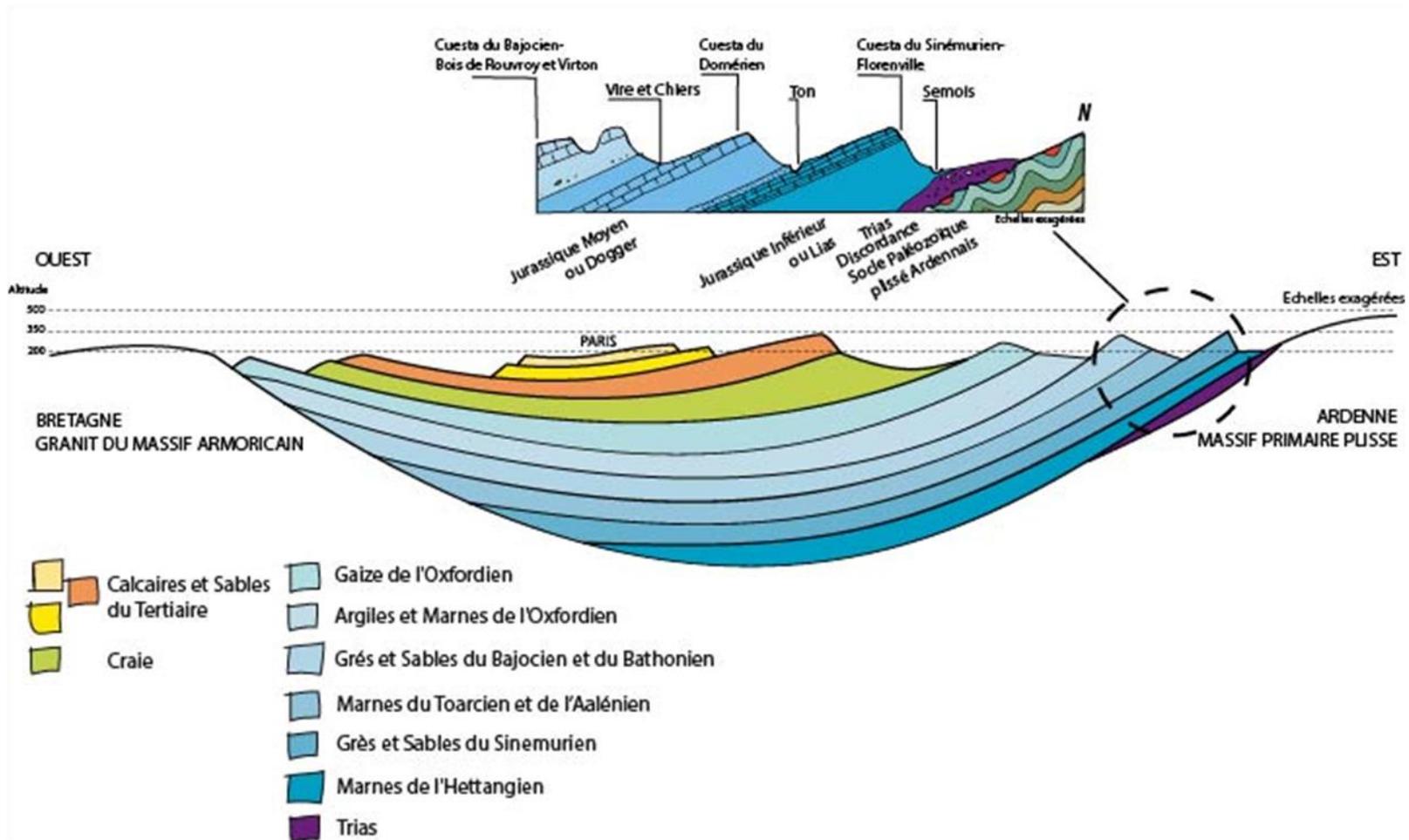


*Le relief de cuesta (source Paysalia, Florenville)*

<sup>5</sup> « cuesta », mot espagnol, est l'équivalent du mot français « côte ». « Cuesta » est le mot traditionnellement utilisé par la géographie internationale pour désigner cette forme de relief dissymétrique. Baud, Bourgeat, Bras, 2003, Dictionnaire de Géographie, p.350.



D'après la synthèse géologique du Bassin de Paris (1980) et de la carte géologique de la France au 1 / 1 000 000e (6ème éd., 1996) Source : <http://geologie.mhn.fr/collectionlutetien/fichebp.html>



Coupe du bassin parisien (Source Paysalia, Florenville)

(b) Les cuestas gaumaises

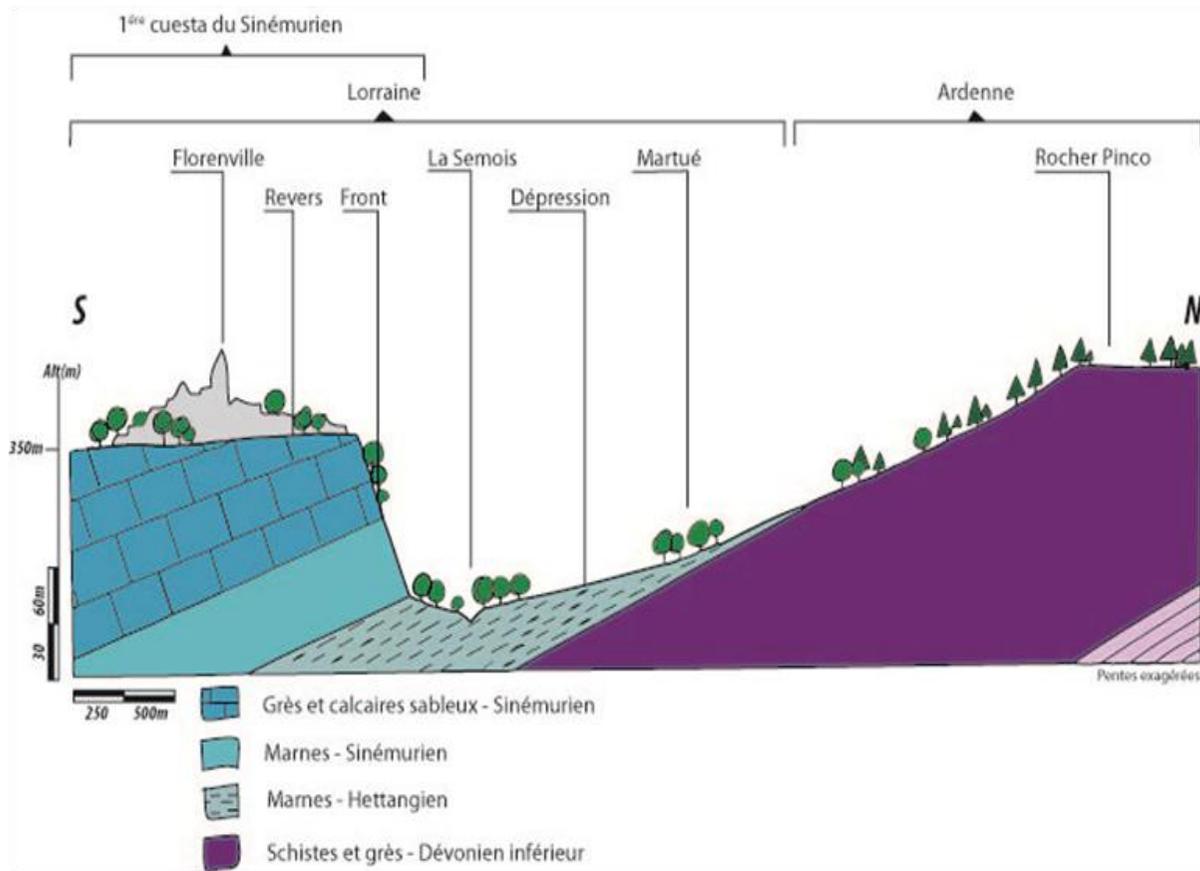
- **La petite cuesta dite « Rhétienne »** (étage du Rhétien de 208 à 201 Ma) : La cuesta dite « Rhétienne » **borde la rive sud de la Rulles entre Habay-la-Neuve et Harinsart** et la sépare de la plaine alluviale de la Semois. Cette **cuesta n'est pas très marquée dans le paysage** et elle est souvent surnommée « la **cuesta oubliée** ». Elle est visible entre Mortinsart (Commune d'Étalle) et Houdemont (Commune d'Habay-la-Neuve).

- **La cuesta du Sinémurien :**

Elle se situe **au sud de la bordure du massif ardennais**, parallèlement à celui-ci. Elle traverse notre territoire d'est en ouest, en **passant par Vance, Étalle, Tintigny, Chiny et Florenville**. Ses roches, datant de l'ère Secondaire, à l'étage du Sinémurien (196 à 190 Ma), lui ont donné son nom. Le sommet résistant, est constitué par une alternance de bancs de sables et de calcaires gréseux, dits « grès de Florenville » dans la formation de Luxembourg (nouvelle appellation « Carte géologique de la Wallonie »). Ces grès protègent les roches argileuses de l'érosion, dans lesquelles se développent les **méandres de la Semois au nord de la cuesta**. Il est à noter que l'on peut observer des cailloux roulés dans les bois de Rossignol, témoins d'un ancien littoral.



*Le front de cuesta du Rhétien, au nord de Mortinsart depuis Houdemont ©PNG*



Coupe géomorphologique de la cuesta du Sinémurien à hauteur de Florenville – Source Paysalia, Florenville)



Le sommet résistant, front de la cuesta du Sinémurien

Le village de Chassepierre

La Semois, dans la dépression

*La cuesta du Sinémurien depuis le point de vue du Breux à Chassepierre*

*© La Lorraine gaumaise – Michel LAURENT*

- **La cuesta du Domérien**<sup>7</sup> (formation d'Aubange), anciennement appelée « Charmouthien » (190 à 183 Ma) ou encore cuesta des Macignos<sup>8</sup> : Elle traverse le territoire diagonalement, **depuis les villages de Meix-le-Tige et Châtillon (Saint-Léger) à l'est en direction de Virton**. La couche protectrice de grès à ciment argilo-calcaire contient un peu de micas. La diminution d'épaisseur du grès explique sa disparition progressive vers l'ouest, à l'est de Virton (bois de Bampont). Elle est donc **moins marquée dans le paysage que la cuesta du Sinémurien**. Le Ton s'écoule dans la dépression du pied de cuesta de Châtillon à Virton.

<sup>7</sup> Cette cuesta était autrefois appelée cuesta du « Charmouthien », nom aujourd'hui obsolète. Ce nom était utilisé pour l'étage stratigraphique du Jurassique inférieur, situé entre le Sinémurien et le Toarcien. Cet intervalle est aujourd'hui nommé Pliensbachien comprenant deux sous-étages dont le Domérien.

<sup>8</sup> « Macignos » (A. BRONGNIART, 1827) est un terme d'origine italienne signifiant meule et désignant dans les Apennins du Nord une formation comportant principalement des grauweekes granoclassées de faciès flysch; le mot a été utilisé abusivement par les géologues de l'Ardenne pour désigner des grès à grain fin, argilo-micacé, à ciment calcaire du Strunien, du Famennien (Fm. de Souverain-Pré) et du Givétien (Fm. du Roux) et même pour des grès à ciment calcaire, passant au calcaire sableux du Jurassique : Macignos d'Aubange et de Messancy. <http://www.geosed.ulg.ac.be/sedim/lexique.htm>



La crête boisée de la cuesta du Bajocien  
Le front de cuesta du Domérien

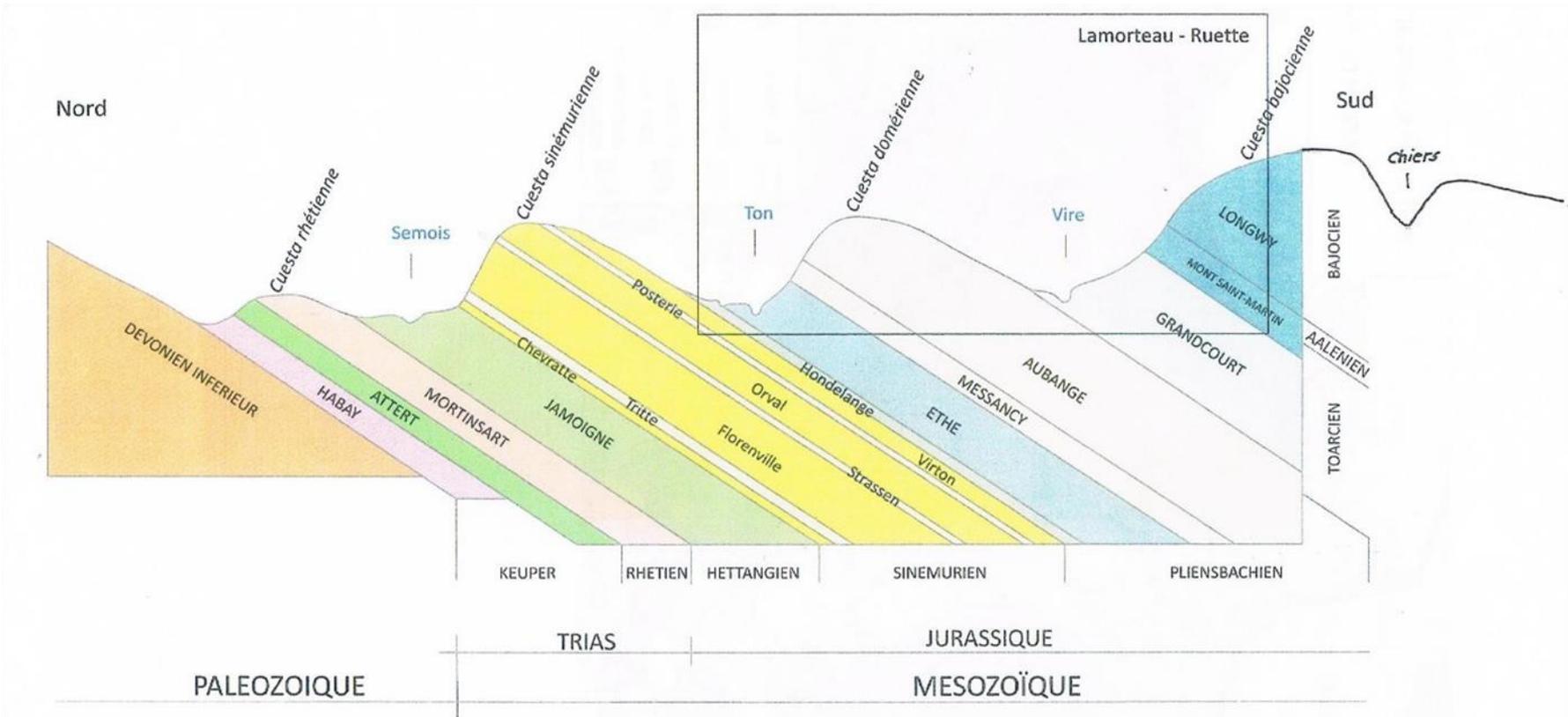
*La cuesta du Domérien avec en arrière-plan la cuesta du Bajocien  
depuis les hauteurs d'Ethe ©PNG*

- **La cuesta du Bajocien** (ou côte de Moselle plus à l'est) :

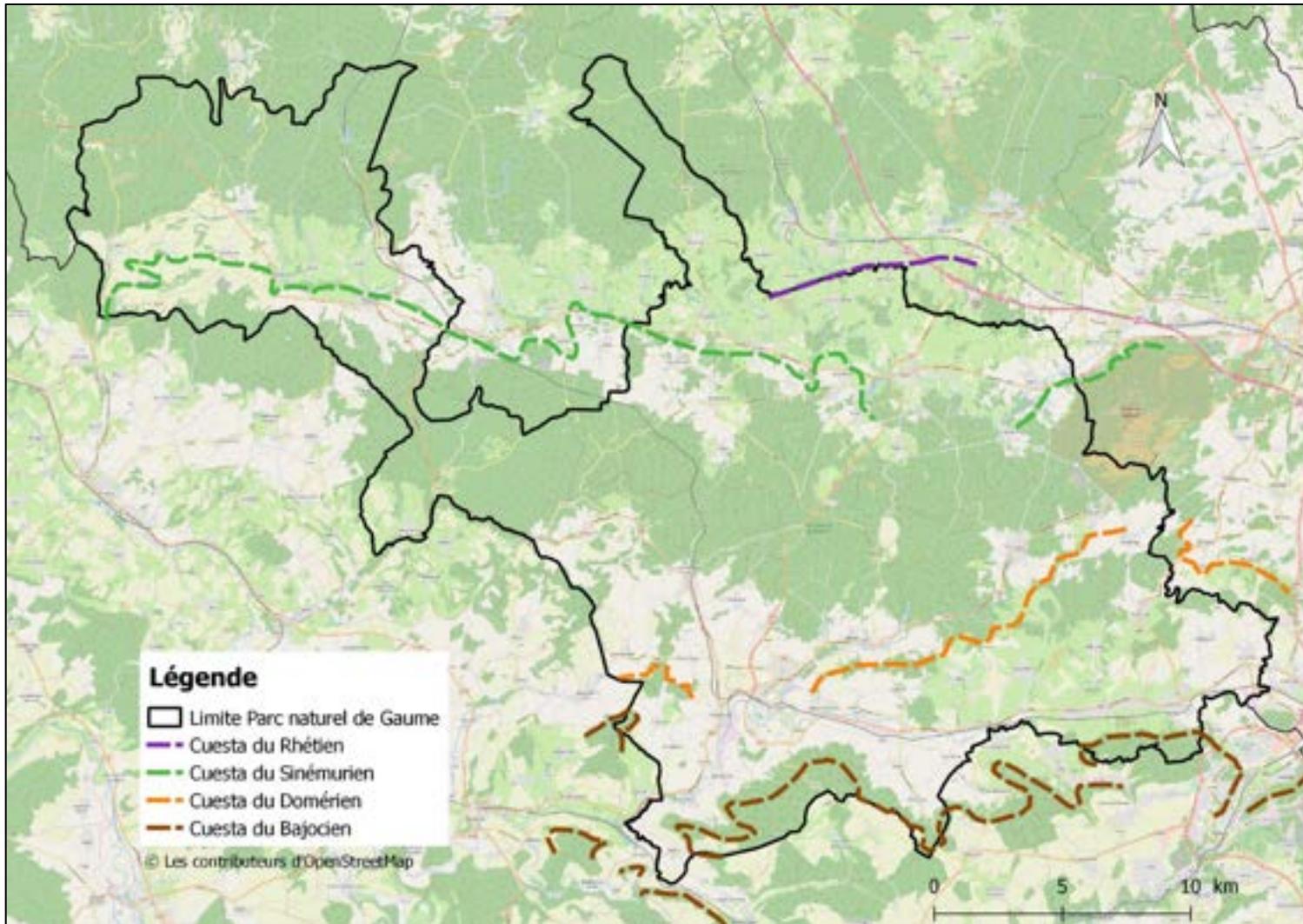
Cette cuesta borde le territoire du Parc naturel, **d'Aubange jusque Torgny** et **marque la frontière franco-belge** au sud de Virton. Elle est longée à l'est par la Vire qui se jette dans le Ton puis par la Chiers au sud-ouest de la Gaume. Atteignant les 400 m d'altitude dans le bois de Saint-Mard (Virton) et d'Halanzuy, elle est la **cuesta** la plus élevée mais aussi **la plus marquée** dans le paysage du territoire (différence d'environ 180 m entre le pied et le sommet). Datant du Bajocien (170 à 168 Ma), sa couche protectrice est constituée de calcaires coquillés, faiblement gréseux, plus récents que ceux des autres cuestas. Ces calcaires, dit « calcaires de Longwy », sont appelés « Pierres de France » en Province de Luxembourg et étaient utilisés comme pierre de taille pour les encadrements des baies des maisons traditionnelles.



*La cuesta du Bajocien et le village de Lamorteau dans la vallée du Ton (Rouvroy) © Claude FELTZ*

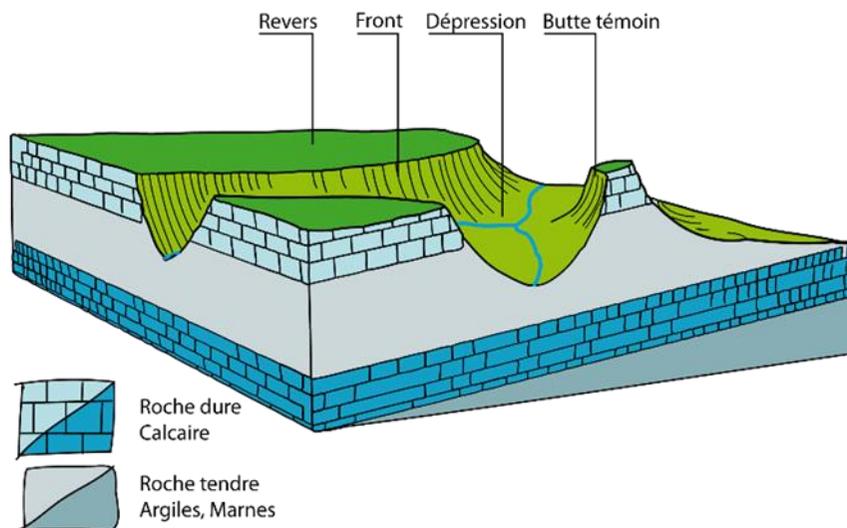


Coupe géomorphologique des cuestas gaumaises  
 Source : Notice explicative de la carte hydrogéologique de Wallonie 71/5-6



*Les fronts de cuestas dans le Parc naturel de Gaume  
Sources : Cartes hydrogéologiques de Wallonie*

Dans les dépressions, des **buttes-témoins** peuvent se retrouver isolées par l'érosion au fil du temps, à l'avant de la cuesta. Elles témoignent de l'extension ancienne du plateau. Le sommet est alors constitué de la même roche résistante que celle qui forme le revers de la cuesta. Le village de Montquintin est situé sur une avant-butte de la cuesta du Bajocien. Il s'agit d'une butte à laquelle le chapeau de roches dures a été érodé.



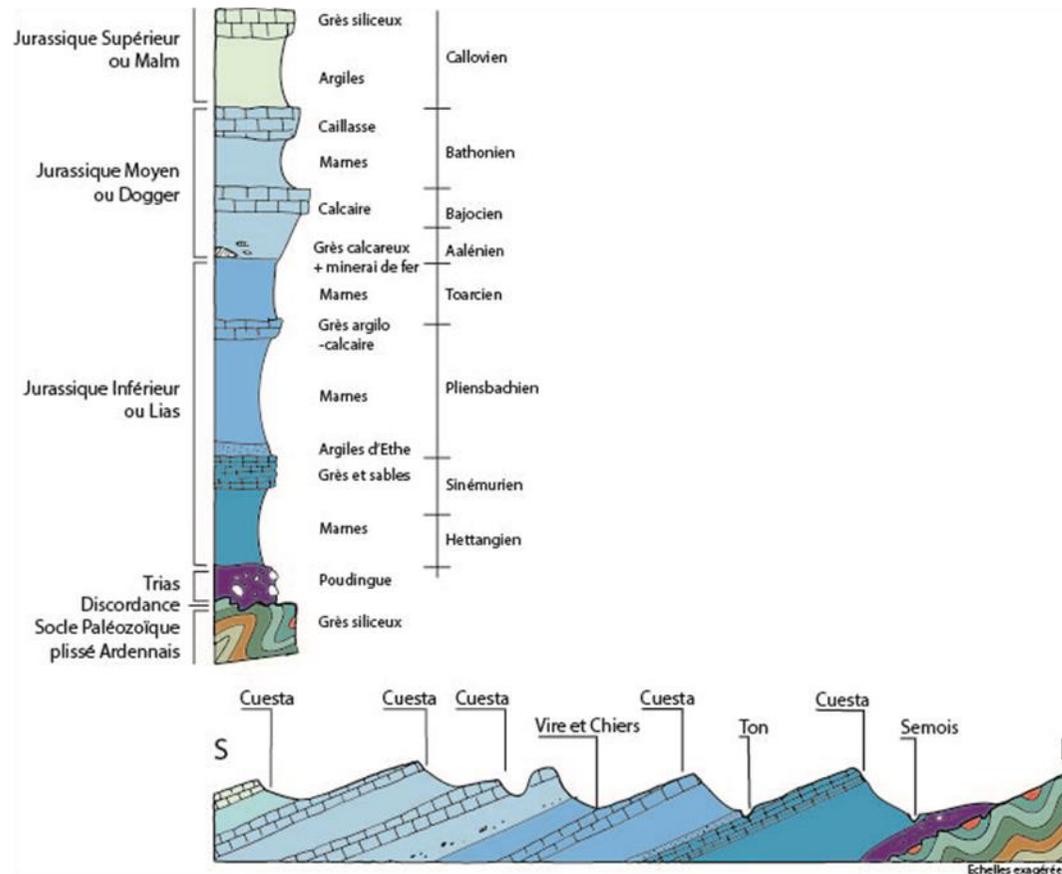
*Profil 3D de la cuesta et sa butte témoin – Source Paysalia, Florenville*

**En certains endroits de la Gaume, notamment depuis la butte de Montquintin, les hauteurs de Châtillon ou encore de Meix-le-Tige, il est possible d'observer les trois cuestas principales.**

Il est important de noter que ce relief en cuestas du pourtour du Bassin parisien, orienté est ouest en Gaume, continue de l'autre côté de la frontière : ce sont les côtes d'Argonne (Oxfordien), les côtes de Meuse (Bathonien), les côtes de Moselle (Bajocien)... qui elles, sont orientées nord-sud.

## (2) Les assises géologiques

En **bordure ardennaise**, nous retrouvons principalement des **schistes et des grès noirs** datant de l'**ère Primaire** tandis que les roches de la **Lorraine** sont des **roches sédimentaires** ; l'**argile, la marne, le calcaire, le grès et le sable**, datant de l'**ère Secondaire**.



Représentation des assises géologiques présentes sur le territoire – Source Paysalia, Florenville

Les différentes assises géologiques du territoire sont les suivantes, du nord au sud :

- **Socle Dévonien datant de l'ère Primaire**

La majorité du massif ardennais est constitué de roches datant du Dévonien entre 408 et 355 Ma. Il s'agit :

- du **schiste**, argiles plus ou moins pures fortement comprimées
- du **phyllade**, argiles plus ou moins sableuses très fortement comprimées
- de l'**ardoise**, argiles très pures très fortement comprimées
- du **grès schisteux**, sables cimentés par de l'argile fortement comprimée
- de **quartzites**, sables assez purs cimentés par du quartz sous forte pression.

On en retrouve dans la partie ardennaise du territoire, c'est-à-dire **au nord des communes de Florenville et de Tintigny**.

- En **Lorraine**, les sédiments se sont déposés les uns au-dessus des autres et de ce fait, les couches plus récentes recouvrent les plus anciennes. Les couches du nord de la Gaume sont plus anciennes que celles du sud. Leur contenu paléontologique, les fossiles, ont permis de les dater :
  - Reposant sur le socle ardennais, Cambrien ou Dévonien selon l'endroit (formation de Mirwart-MIR), **les plus anciennes roches du bassin parisien de notre territoire** datent du **Rhétien**, sommet du Trias (formation d'Habay-HAB). Ce sont les **cailloux roulés** témoins d'un ancien littoral. Ils sont situés au niveau du contact entre la Lorraine et l'Ardenne géologiques et sont visibles dans les bois de Rossignol et à Nothomb.
  - Les **couches suivantes** datent du **Jurassique**. La 2<sup>e</sup> couche est constituée de **marnes de l'Hettangien** (formation de Jamoigne-JAM). Elles forment la dépression périphérique de la Semois qui se trouve au nord de la cuesta du Sinémurien. La marne, roche tendre, est une argile compacte, riche en carbonate de calcium et qui s'humidifie facilement, ce qui a facilité son érosion par la Semois. Autrefois, la marne était utilisée comme amendement calcaire pour les terres pauvres. Les sites d'exploitation de la marne étaient appelés « marnières ». C'est essentiellement dans les marnes hettangiennes que l'on trouve aussi les mardelles, petites dépressions argileuses, retenant l'eau, formées par dissolution du carbonate de calcium (calcaire).
  - La **3<sup>e</sup> couche** est composée de **grès et de sables du Sinémurien supérieur** (formation de Luxembourg-LUX). C'est une couche dure dont les roches, de couleur jaune à ocre, sont formées de sables siliceux agglomérés par un ciment calcaire. Elle forme le front et le revers de la cuesta du Sinémurien. Les sols du plateau résultent de la fragmentation de ces roches mélangées à du limon transporté par le vent. Les grès du Sinémurien sont souvent plus riches en calcaire qu'en sable. Le calcaire provient des coquilles fossiles d'animaux marins, parfois entiers mais le plus souvent à l'état de débris plus ou moins finement pulvérisés. Deux carrières importantes l'extraient encore aujourd'hui à Fontenoille.
  - **L'assise du Pliensbachien** est constituée d'argiles et de marnes à la base. L'assise **argileuse est nommée « argiles d'Ethé »** (formation d'Ethé-ETH). Dans cette couche s'est creusée la vallée du Ton. Cette assise recouvre le sud du revers de la cuesta du Sinémurien. Le sommet, constitué de grès-calcaires souvent appelés « Macignos », forme le front de la cuesta du Domérien (formation d'Aubange-AUB).

- La couche du **Toarcien** (entre 183 et 174 Ma) est composée de marnes, les **marnes de Grandcourt** (formation de Grandcourt-GRT). Elle est creusée par la Vire, le Ton puis la Chiers. Elle affleure sur tout le pied de cuesta du Bajocien.
- L'assise de l'**Aalénien**, dont l'épaisseur s'amplifie vers l'est de notre territoire, contient le **minerai de fer phosphaté** connu sous le nom de « **minette** » (formation de Mont-Saint-Martin-MSN). Ce minerai était exploité localement en de nombreux endroits en Gaume comme à Musson et Halanzy ou plus anciennement à Saint-Pancré (village situé aujourd'hui en France). Des affleurements sont visibles également le long de la route qui mène à la ferme « La Guinguette » à l'ouest de Couvreur.
- L'assise suivante, la plus au sud sur notre territoire, est l'**assise du Bajocien** (entre 170 et 168 Ma). Elle comprend des calcaires dits « **calcaires de Longwy** » (formation de Longwy-LGW). C'est un calcaire ocre doré dont les moellons ont abondamment servi pour les constructions. On retrouve cette assise sur le revers de la cuesta du Bajocien au sud des communes de Rouvroy, Virton et Musson.

#### b) *Hydrographie*

Le territoire du Parc naturel de Gaume est drainé par des rivières faisant partie du bassin versant de la Meuse :

- **Au nord, la Semois coule d'est en ouest**, longeant la cuesta du Sinémurien ; ses **principaux affluents sont La Rulles et La Vierre**. Le paysage est marqué par la rivière qui constitue, dans les formations du Secondaire, de larges méandres peu profonds. Par contre, sur les terrains du socle Primaire, en Ardenne, ces méandres deviennent nettement plus étroits et profonds dans une vallée très encaissée.



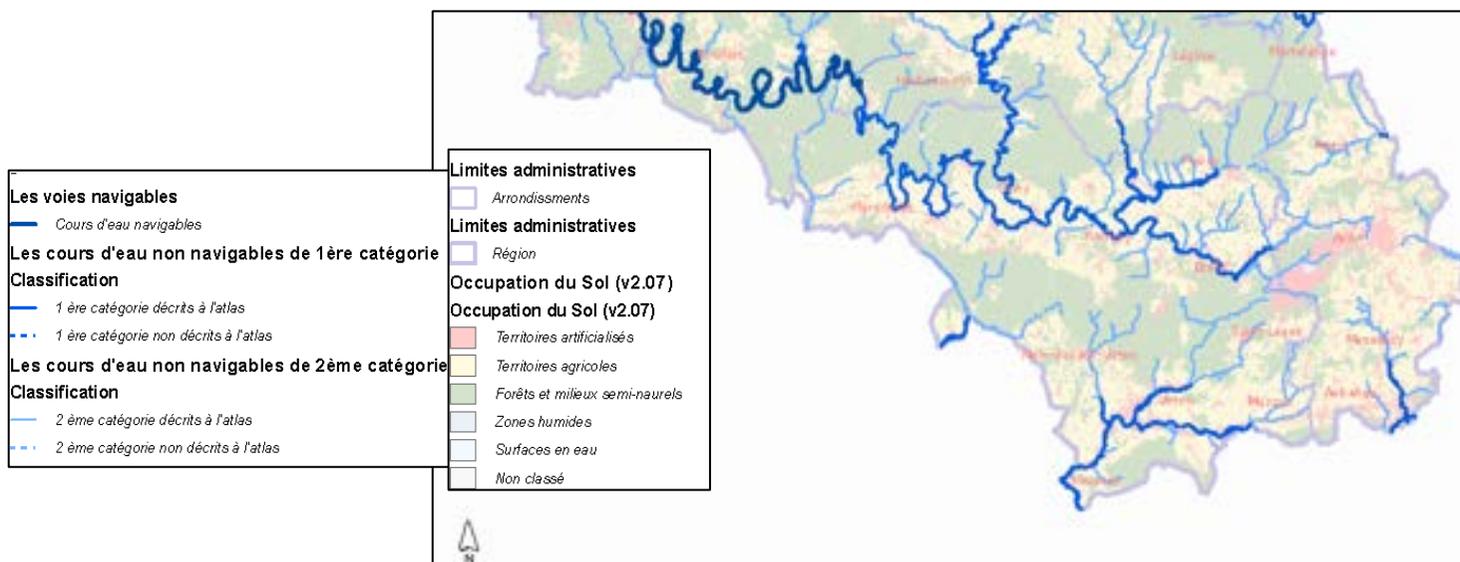
*Les méandres de la Semois à Breuvanne  
© La Lorraine gaumaise – Michel LAURENT*

- **La Chiers au sud**, qui prend sa source au Luxembourg (à Oberkorn – Die Korn), **coule vers l'ouest** s'encastant en cluze dans l'étage Bajocien à partir de Longwy. Reprenant un tracé de pied de cuesta à partir de Torgny, cette rivière **reçoit les eaux du Ton, son principal affluent gaumais**. Formée au départ de la Batte, la Vire se jette dans le Ton à Saint-Mard. Il est à rappeler que l'analogie habituelle Vire + Ton = Virton est une légende, le nom « Virton » venant de Vertunum.



Le Ton à Ethe © Contrat Rivières Semois-Chiers

Les cours d'eau gaumais, où les sols sont argileux, ont un cours plus lent qu'en Ardenne (comme la Semois par exemple).



Réseau hydrographique du sud Luxembourg Source: © SPW-DGO3-BD géo Réf (2000-2015) (<http://environnement.wallonie.be/cartosig>)

c) *Relief*

(1) *La partie ardennaise*

Une petite partie du territoire gaumais est située sur le **massif ardennais**. La **limite entre la Gaume et l'Ardenne est marquée par le grand massif forestier de la retombée sud-ardennaise** (depuis la forêt d'Anlier à l'est jusqu'à la forêt de Bouillon à l'ouest). C'est dans cette zone que l'on note les **altitudes les plus élevées avec 441 m dans les bois de Florenville et 448 m dans les bois de Rossignol**. La Semois coule à une altitude de 251 m en s'enfonçant dans les schistes ardennais et quittant ainsi définitivement le territoire gaumais au nord-ouest. Il en résulte des panoramas impressionnants.



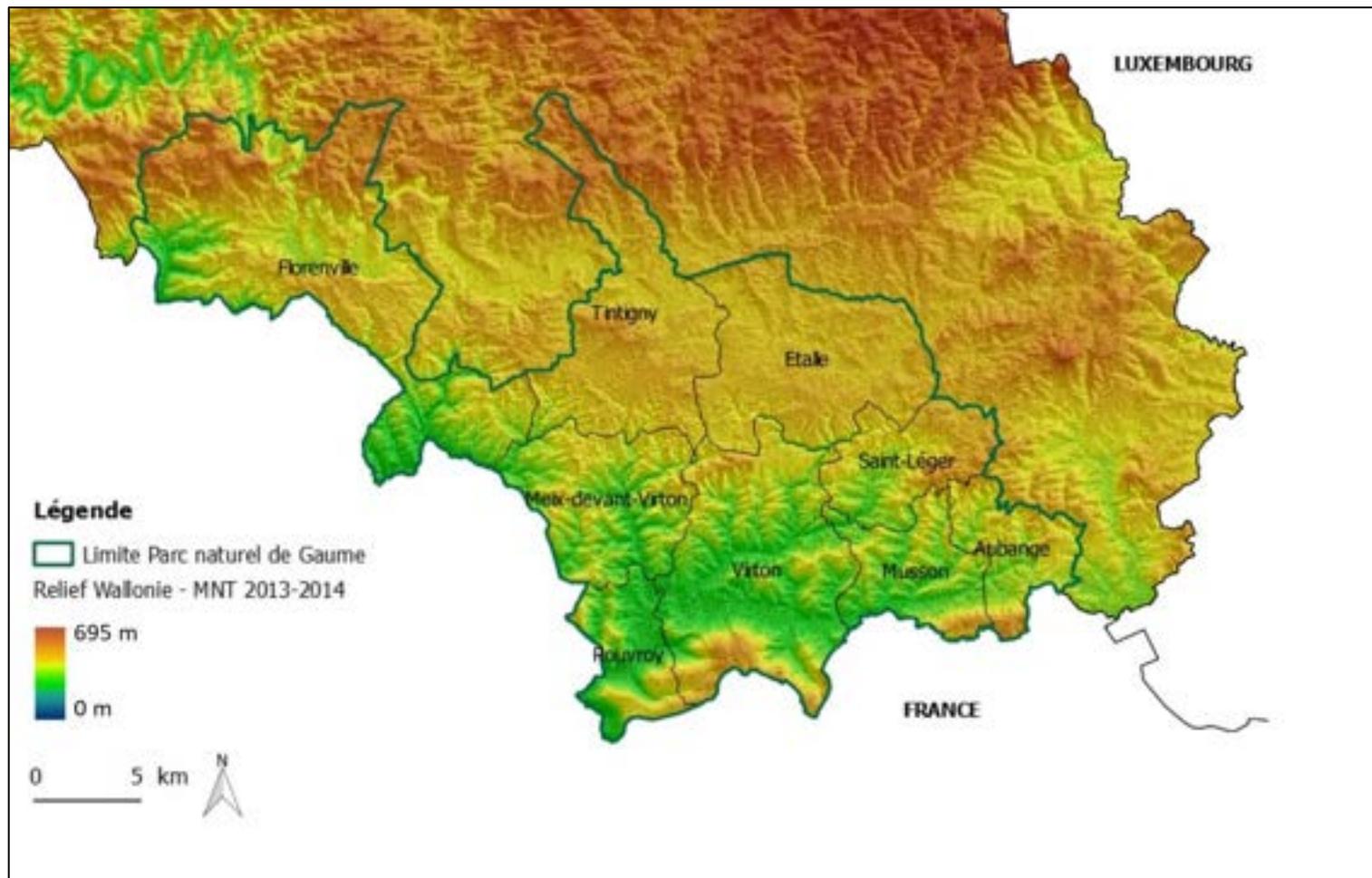
*La Semois et la vanne des moines  
depuis le point de vue du Castelain (Florenville)  
© La Lorraine gaumaise – Michel LAURENT*

## (2) La partie lorraine

La Lorraine belge, dont la Gaume, présente un relief rythmé par la **succession des cuestas**. Celles-ci structurent le territoire d'est en ouest et présentent une alternance de surfaces herbagères dans les larges dépressions et de surfaces boisées sur les fortes pentes. Le sommet de la **cuesta du Bajocien atteint une altitude de plus de 400 m** (du Bois Haut à Halanzy jusqu'au bois de la côte à Saint-Mard). Dans **les vallées, les plus basses altitudes avoisinent les 200 m**. Il est à noter que l'altitude la plus basse sur le territoire est de **190 m à Villers-devant-Orval**.

Altitudes communes			
	min	max	dénivelé
Aubange	255	403	148
Etalle	318	420	102
Florenville	<b>190</b>	441	<b>251</b>
Meix-devant-Virton	210	355	145
Musson	232	391	159
Rouvroy	194	360	166
Saint-Léger	294	398	104
Tintigny	325	<b>448</b>	123
Virton	205	396	191

*Altitudes des communes du Parc naturel de Gaume*

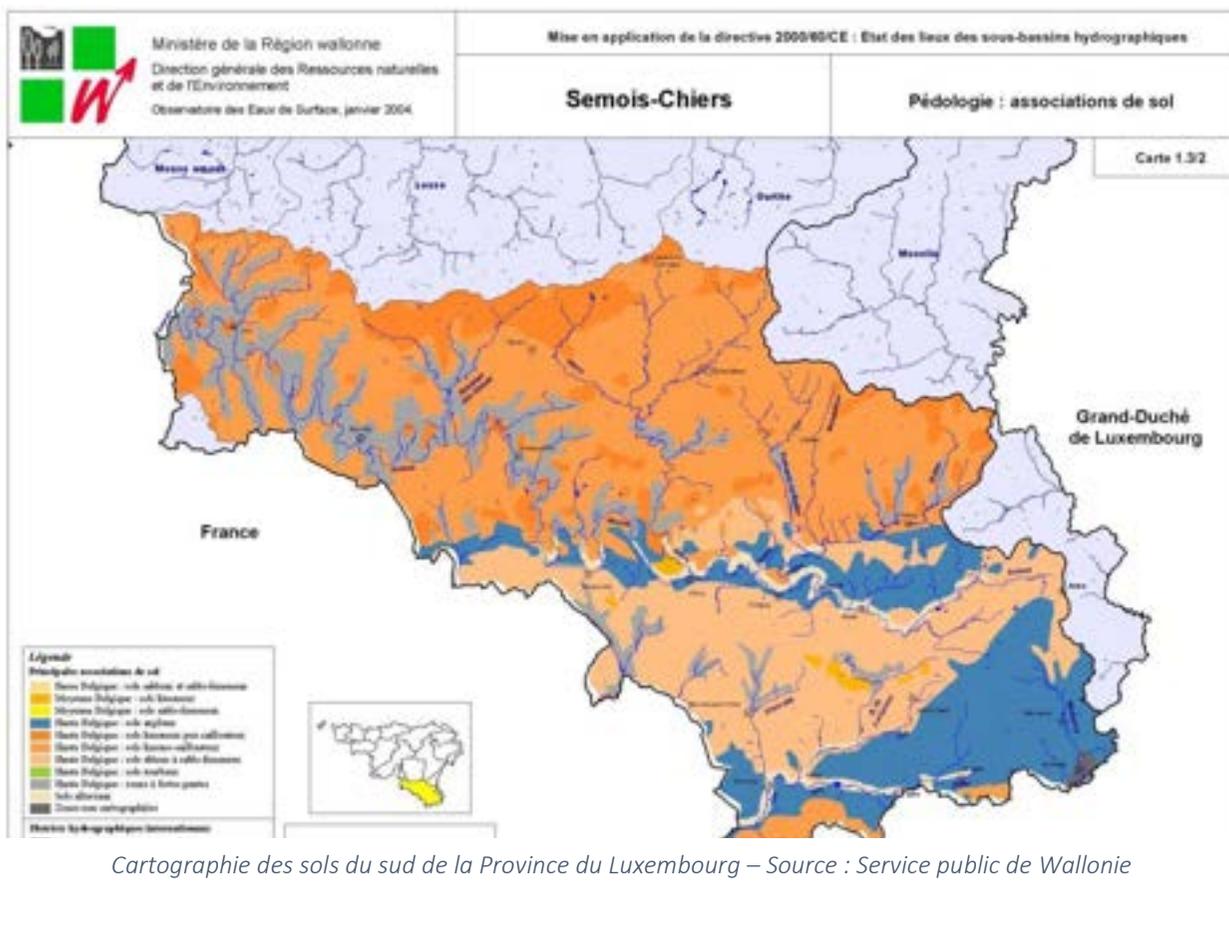


Cartographie du relief du Parc naturel de Gaume / Fond de carte : extrait du Relief de la Wallonie – Source : Service public de Wallonie

d) *Pédologie*

Les sols du territoire du Parc naturel de Gaume sont principalement constitués de :

- **sols sablo-limoneux entre la vallée de la Semois et la vallée du Ton.** Ils se sont formés par désagrégation des grès et sables du Sinémurien avec un dépôt de limon éolien. Les sols les plus pauvres n'ont pas été défrichés et sont occupés par la forêt. Les sols de la région de Florenville sont sablo-limoneux. Cette bande de terre sableuse à sablo-limoneux est idéale pour la culture de la pomme de terre, notamment de la Plate de Florenville qui a fait la renommée de la région.
- **sols argileux**, ils sont situés **dans la vallée de la Semois et au sud de la vallée du Ton.** Ces terrains sont essentiellement dévolus à la prairie et à l'élevage en raison de la lourdeur des terres de fond qui se prêtent mal au labour. Toutefois, sur les sommets et sur les pentes très faibles, les terres restent cultivées.
- **sols alluviaux dans les fonds de vallée.** Ces zones sont souvent humides et très riches pour la biodiversité lorsqu'elles ont été épargnées par le drainage.
- le **versant du front de côte du Bajocien** est occupé par la forêt sur **sols caillouteux** et son flanc est herbagé sur **sols marneux**.



Cartographie des sols du sud de la Province du Luxembourg – Source : Service public de Wallonie

e) *Climat*

Située à l'extrême sud-est belge, la **Gaume** est la zone la plus continentale de la Belgique. Comprise dans la zone océanique, elle est **caractérisée par des pluies importantes en automne et en hiver et une amplitude thermique plus importante que dans l'ouest du pays.**

Globalement, le territoire de la Gaume jouit d'un climat plutôt favorable et plus doux qu'en Ardenne.

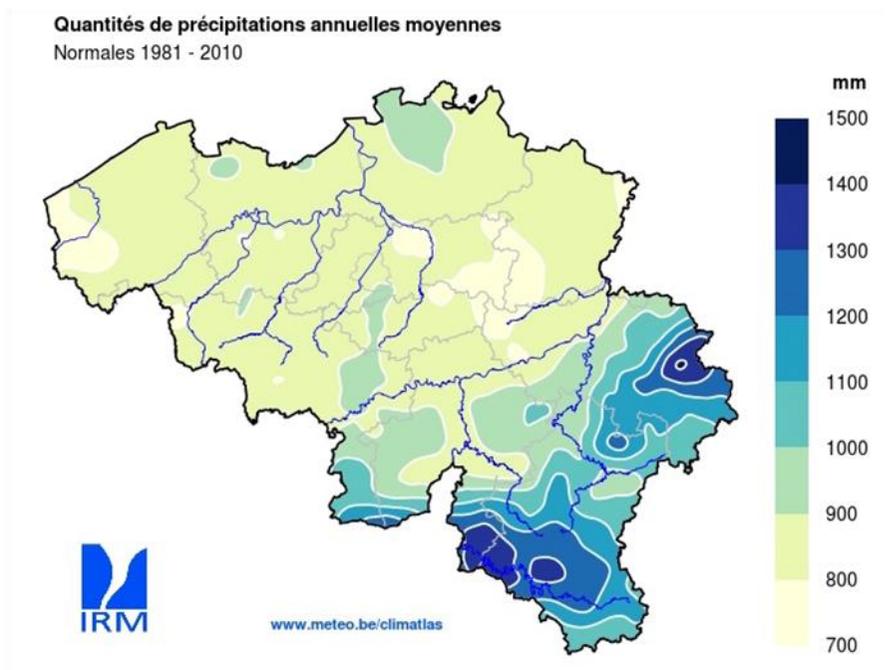
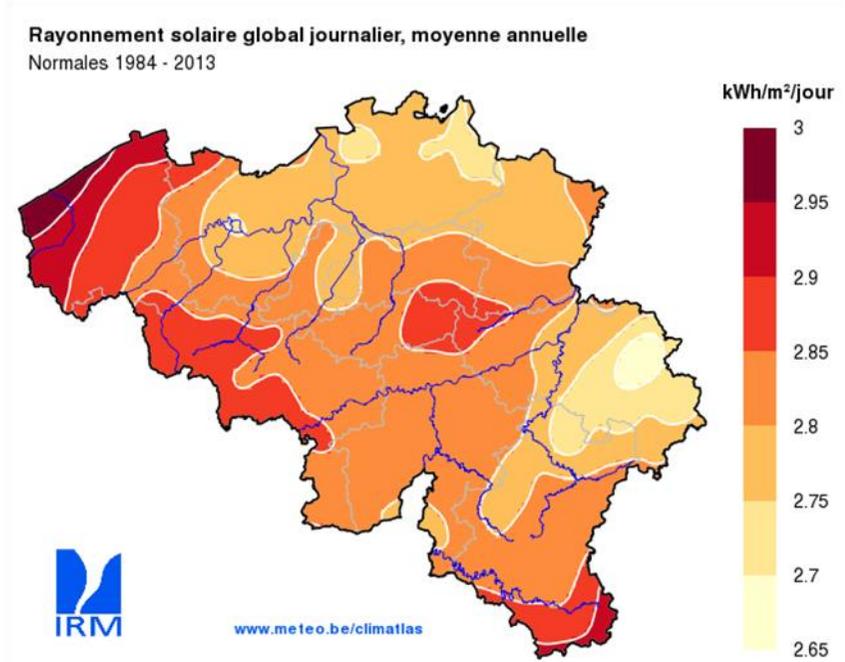
Ceci est dû à plusieurs raisons :

- l'altitude moyenne plus faible en Gaume (entre 200 m et 400 m) qu'en Ardenne centrale (entre 350 m et 550 m) ;
- la protection des vents du nord par le relief de l'Ardenne ;
- l'éloignement de la mer qui assure un climat plus continental et donc plus froid en hiver et plus chaud en été ;
- les sols calcaires de Lorraine qui se réchauffent plus vite au printemps qu'en Ardenne. Les revers des cuestas sont inclinés vers le sud et sont donc mieux orientés pour recevoir un ensoleillement plus intense ;
- Le territoire du Parc naturel de Gaume bénéficie d'un microclimat plus doux en raison d'un ensoleillement plus important que dans le reste de la Wallonie.

En ce qui concerne les précipitations, on note que sur tout le territoire étudié, la pluviométrie est influencée par le relief observé. Les vallées de la Vire et du Ton sont les moins arrosées avec entre 1000 et 1100 mm/an, alors que la vallée de la Semois reçoit près de 1300 et 1400 mm/an<sup>9</sup>.

---

<sup>9</sup> Normales annuelles entre 1981 et 2010. Source : <http://www.meteo.be/meteo/view/fr/16788784-Atlas+Climatique.html#navigate=3>



*Cartes du rayonnement solaire global journalier et des quantités de précipitations annuelles de la Belgique – Source: [www.meteo.be/climatlas](http://www.meteo.be/climatlas)*

## 2. Les éléments humains et écologiques

### a) *Les caractéristiques des villages gaumais*

#### (1) Sites d'implantation

Les **villages** se sont **implantés là où l'on défrichait pour cultiver** : un **relief approprié, un site à l'abri des vents dominants, la présence de sols riches et d'eau en suffisance et accessible**. Le **mode de peuplement est le regroupement strict en villages, caractéristique des paysages d'openfield à assolement triennal collectif**. Les villages ont une origine très lointaine et difficilement identifiable. (cf. Point B Analyse historique et prospective des principales évolutions du paysage et de l'identité culturelle qu'il transmet)

Les **localités** sont densément réparties **le long de la vallée de la Semois au nord du territoire et des vallées de la Vire et du Ton au sud**. La Semois et la Vire ont été les 2 premiers principaux axes de développement. Il n'y a **quasiment pas d'implantations villageoises à l'intérieur des massifs forestiers** recouvrant les revers des cuestas.

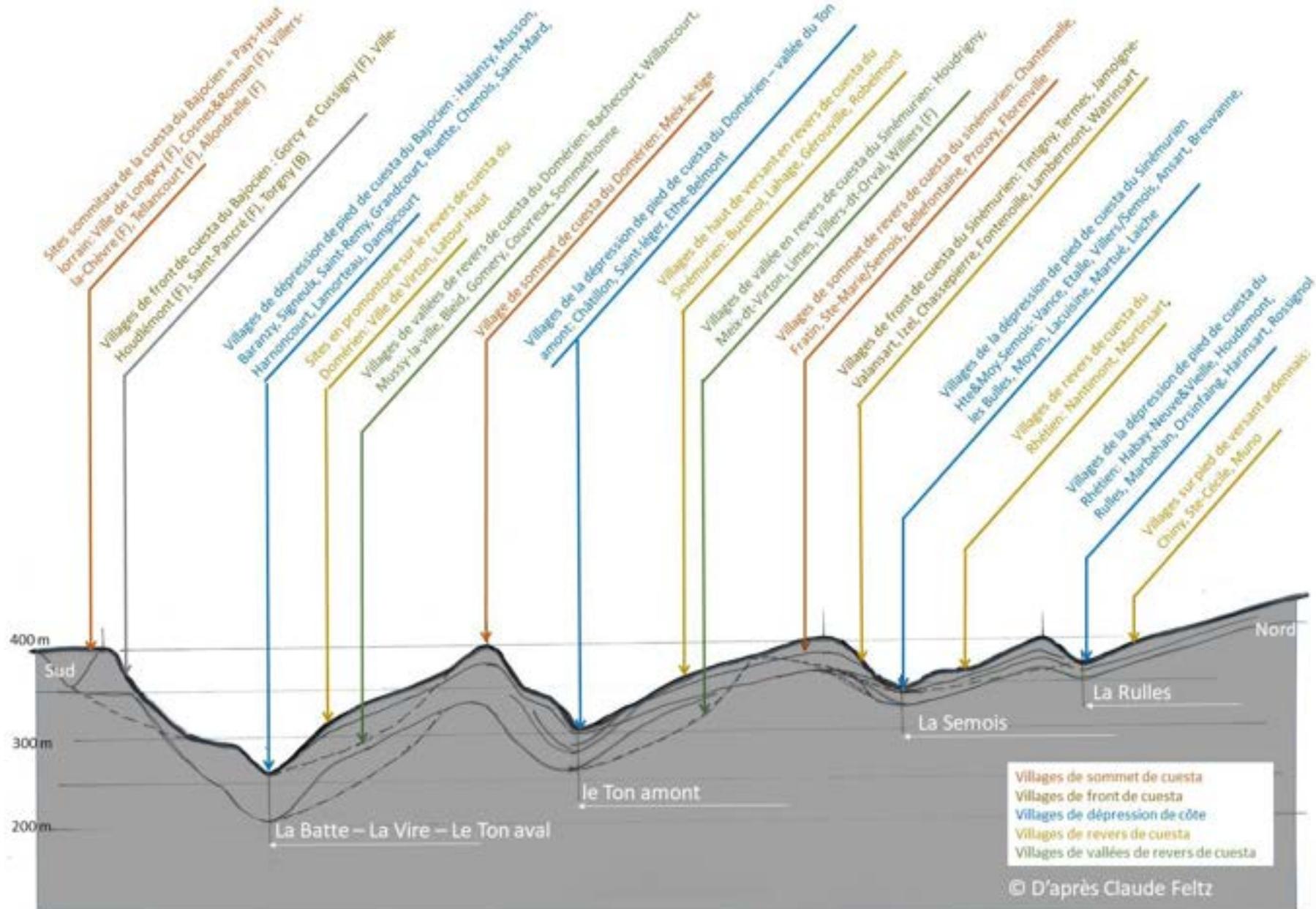


Schéma : Site d'implantation des villages gaumais

## (2) Structure des villages

Le paysage gaumais fait partie des paysages d'openfield où l'habitat est groupé en village au milieu des terres agricoles des villageois et entouré par les forêts collectives. Les **villages traditionnels lorrains, dont gaumais, forment des villages en rues**, les fermes et maisons y sont accolées les unes aux autres accueillant à l'arrière le jardin et le verger. De ce fait, ils apparaissent souvent étirés le long des routes. Selon leur cadre topographique, les villages présentent des formes et des types d'unité paysagère très variés mais homogènes dans la disposition, l'architecture et la couleur des maisons.

L'habitat pavillonnaire, apparu dans les années 1950-1960, ainsi que l'implantation de zones d'activité économique ont modifié plus ou moins intensément cette structure originelle des villages.

La répartition des villages selon qu'ils se disposent en long ou en réseau complexe de rues est équivalente sur le territoire, sauf peut-être le long de la Semois où les villages-rues sont un peu plus nombreux.

Une **particularité du pays gaumais** est l'espace situé devant la maison que l'on appelle l'**usoir**. Il s'agit d'un espace public que le propriétaire riverain utilise à ses propres fins (d'où le nom « usoir », droit d'usage). Communément appelé le « d'avant d'hûche » en patois gaumais, l'usoir était autrefois l'endroit où l'on entreposait le bois, le fumier, les outils et le charroi agricole. C'est aussi là que le printemps venu, on installait le banc traditionnel, indispensable à la tenue du « qwaré », assemblée vespérale des voisins. Si les usoirs ont généralement gardé un caractère ouvert, leur fonction première a évolué avec le temps. Ils sont aujourd'hui essentiellement dévolus au stationnement des véhicules<sup>10</sup>.



*Les larges usoirs de Chantemelle (Etalle) © PNG*

---

<sup>10</sup> Une Charte sur « Les usoirs en Lorraine belge » a été éditée par la FRW

### (3) Typologie de l'habitat rural gaumais

**L'habitat en Lorraine** est directement influencé par une **conception communautaire du village**. La maison lorraine et gaumaise s'apparente au groupe des **maisons-blocs** où coexistent sous un même toit, toutes les fonctions de l'exploitation agricole.

L'implantation de la maison le long de la voirie contraint celle-ci à se structurer en **différentes cellules perpendiculaires à la rue**. La mitoyenneté des maisons a comme conséquence de répartir sur la seule façade les différents accès aux cellules principales. **Les cellules s'identifient donc par la forme de leur porte d'entrée** : le corps de logis pour l'entrée des gens, l'étable avec l'entrée des bêtes, la grange et sa porte charretière, l'écurie ou parfois la bergerie et sa porte plus large. Une classification des types de fermes, selon le nombre de cellules, est donc définie : bi, tri ou quadricellulaires. Cette classification correspond à la taille de l'exploitation et ainsi au statut social : des manouvriers peu aisés pour les fermes bicellulaires aux laboureurs plus fortunés ou propriétaires pour les fermes tri ou quadricellulaires.

La mitoyenneté des maisons ne permettant pas d'agrandissement dans le prolongement de la façade (sauf parcelle latérale maintenant rare), il n'est pas rare de voir apparaître l'une ou l'autre annexe à l'arrière des volumes principaux. L'arrière de la maison donne généralement accès à un espace privatif, le jardin (le « mêch » ou le « meix lorrain ») parfois complété d'un verger qui doit être abrité des vents froids et des gelées.

#### (4) Les matériaux traditionnels

**Jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle**, les maisons de paysans sont faites de bois sous bâtières de chaume. Seules les maisons nobles, églises et châteaux sont construits en pierre et toiture d'ardoise. À partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, les maisons sont construites en pierres sous toiture de chaume pour la plupart. C'est le XIX<sup>e</sup> siècle qui voit la diffusion de l'ardoise pour les nouvelles fermes avec la persistance du chaume pour les plus pauvres. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, avec le phénomène d'assurance contre l'incendie, la toiture de chaume disparaît.

**Depuis les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, les matériaux traditionnels de la construction sont la pierre des champs et le bois : pierre locale de grès-calcaireux ou calcaires gréseux**, assez dur quand on se trouve sur la cuesta du Sinémurien ou pierre calcaire du Bajocien pour les villages situés au bas de la cuesta du Bajocien. La pierre était autrefois extraite dans de petites carrières disséminées dans la campagne proche.

Les **murs des maisons sont en général recouverts d'un enduit à base de chaux**, de couleur blanche parfois nuancés de tons clairs permettant de protéger le joint en argile. À l'époque, les teintes des enduits étaient obtenues par l'ajout de pigments minéraux naturels tels que des ocres, des terres, de l'oxyde de fer... Aujourd'hui, il s'agit de ciments pigmentés<sup>11</sup>. Très souvent, les soubassements, les encadrements d'ouvertures et les chaînages d'angle adoptent une couleur différente qui contraste avec la teinte de la façade de manière à mettre en valeur ces détails architecturaux. Cette différence permet aussi de ne repeindre que l'endroit le plus exposé aux salissures. Parfois, l'appareillage des pierres est fait pour laisser ces dernières apparentes. Il s'agit dans ce cas de maisons d'une certaine importance.

Il est à noter qu'une certaine mode (techniquement peu recommandable) dans certains villages comme Torgny (calcaire bajocien) ou Chassepierre (grès sinémurien) a été de décaper l'enduit des façades pour laisser la pierre à nu. Cette mode de la pierre apparente dénature l'homogénéité des alignements de maisons dans les rues de certains villages.

Les **toits des maisons** sont couverts d'**ardoise**. La couverture d'ardoise permet une pente de 33° jusqu'à 36° et présente quelques petites tabatières. Au sud du territoire, les toits des maisons sont faits de tuiles et ont une inclinaison maximale de 25° à 30°. Des témoins encore plus ou moins nombreux de l'utilisation de la **tuile-canal** sont visibles dans les villages de Grandcourt, Ruelle, Saint-Mard, Harnoncourt, Lamorteau et Torgny. Il faut noter l'absence totale de briques dans le bâti traditionnel malgré la qualité de l'argile employé pour la tuile-canal.

---

<sup>11</sup> Un document de recommandations « Nuancier pour les façades rurales de la Lorraine belge. Conseils d'utilisation » a été rédigé par la MURLA.



*Maisons dont l'enduit a été retiré à Ruette  
© La Lorraine gaumaise – Michel LAURENT*



*Maisons dont la pierre est protégée par un enduit et couvertes d'un toit  
d'ardoise à Laiche © La Lorraine gaumaise – Michel LAURENT*

b) *Les composantes de la nature en Gaume*

(1) **Les milieux agro-forestiers**

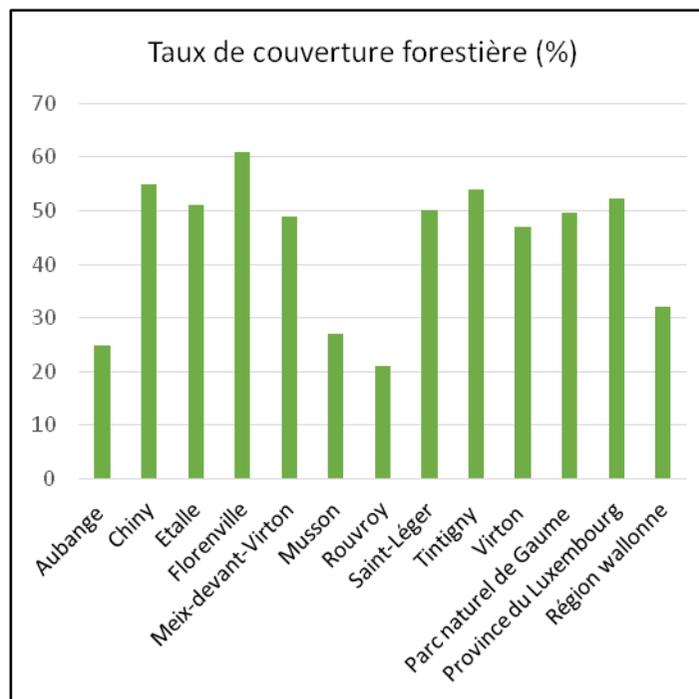
La **Gaume** est caractérisée aussi par une **alternance d'espaces ouverts et d'espaces boisés** qui structurent le champ de vision. Nos paysages présentent une alternance de **prairies** et de **cultures**, parfois maillés par la présence de linéaires arbustifs et d'**espaces boisés**, des paysages ni trop ouverts ni trop fermés, entrecoupés de grands **massifs forestiers**. Les changements de couleurs de la végétation et le calendrier agricole rythment les paysages au fil des saisons.



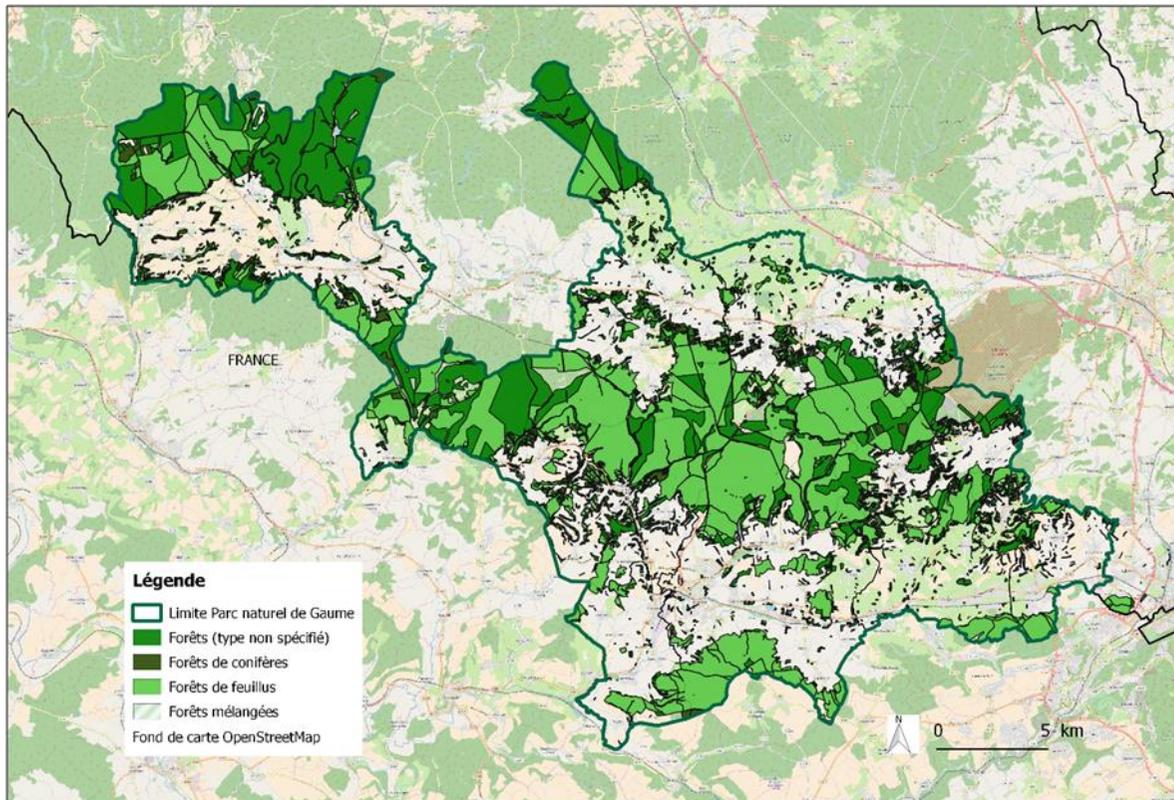
*Paysage montrant des alternances de prairies, cultures, bois et village – Vue depuis Grandcourt  
© La Lorraine gaumaise – Michel LAURENT*

(a) Les milieux forestiers

Comme le montre le graphique ci-dessous, le territoire du Parc est fortement boisé : près de **47 % de l'ensemble du territoire du Parc est couvert par des bois et forêts**, ce qui est une proportion très forte puisque la région wallonne est boisée à près de 29 % et la Belgique à 23 %. Les milieux forestiers sont donc particulièrement présents dans les paysages gaumais et sont importants pour le maintien de la biodiversité sur le territoire. De grandes disparités existent entre les communes : certaines sont très forestières comme Florenville, Tintigny, Saint-Léger et Meix-devant-Virton et d'autres sont nettement moins forestières comme Rouvroy, Aubange, Musson.



Taux de couverture forestière des Communes du Parc naturel de Gaume (+Chiny) en 2018 – Source : DNF



*Types de forêts en Gaume (2007) – Extrait de la Carte d’occupation du sol de Wallonie, version 2\_07 – Source : Service public de Wallonie*

Près de 65 %<sup>12</sup> des forêts gaumaises sont publiques. Elles sont essentiellement composées de feuillus et ont la particularité d’être gérées en futaies jardinées par le DNF. L’objectif de cette gestion est d’assurer leur stabilité avec une diversité d’essences et de strates et de favoriser une régénération naturelle.

De manière générale, les grands massifs forestiers sont situés sur la retombée ardennaise et sur les fronts et revers pentus des cuestas. On les retrouve également sur les versants des vallées, non cultivables. Sur la carte ci-contre, on remarque aisément que les bois et forêts sont orientés d’est en ouest, suivant l’orientation des cuestas.

Selon les sols occupés, on trouve plusieurs associations végétales en forêt, essentiellement liées à la hêtraie.

<sup>12</sup> D’après les chiffres du DNF (au 1/1/2018)

- **La forêt ardennaise :**

La partie du Parc naturel de Gaume implantée sur sous-sol ardennais est principalement couverte de forêts. Elle est caractérisée par des sols schisteux et gréseux, acides et peu profonds, et subit des températures plus basses et des pluies plus importantes que dans la partie lorraine. On y voit des **forêts d'épicéas** **mais aussi la luzule blanche associée au hêtre** comme aux Épioux et à la Roche à l'Appel à Florenville. Dans les forêts de Chiny et Rossignol, bouleaux, sorbiers et hêtres se mélangent. Charmes, noisetiers et érables complètent l'association avec, sur la strate herbacée, la myrtille et la callune.



*Parcelles de résineux et de feuillus depuis  
le point de vue de La Bohanan à Azy (Florenville) –  
© La Lorraine gaumaise – Michel LAURENT*



*La vallée de la Semois depuis le Rocher du Chat (Florenville)  
En hiver, les parcelles de résineux contrastent avec les feuillus qui ont perdu  
leurs feuilles.– © PNG*

- **Les forêts lorraines :**

On trouve **différentes hêtraies selon les types de sols :**

- La **hêtraie à luzule sur sols sableux**, acides et relativement pauvres notamment sur le revers de la cuesta du Sinémurien (ex : Croix-Rouge) : c'est un type de forêt très répandu en Wallonie. Elle est proche de la forêt naturelle qui couvrirait une grande partie du territoire au sud du sillon sambromosan si aucune influence humaine n'était exercée sur la végétation (c'est ce qu'on appelle la végétation climax). Cet habitat occupe des substrats généralement acides et pauvres en éléments minéraux, principalement sur les plateaux et les versants, là où le sol n'est pas trop humide. Le hêtre est souvent accompagné par les chênes, en proportions variables, et parfois, dans les stations plus riches, par l'érable sycomore<sup>13</sup>.

---

<sup>13</sup> [http://biodiversite.wallonie.be/servlet/Repository/9110\\_hetraies-a-luzule.pdf?ID=12813](http://biodiversite.wallonie.be/servlet/Repository/9110_hetraies-a-luzule.pdf?ID=12813)

- La **hêtraie neutrophile à mélisque** est présente sur des sols bruns, bien aérés et fertiles. La strate arborescente est dominée par le hêtre qui peut être accompagné par le chêne sessile ou le frêne et les érables. Le sous-bois est constitué du charme, du coudrier, de la viorne obier, du cornouiller sanguin, de la ronce...
- La **hêtraie calcicole** : on trouve la hêtraie à aspérule odorante (*Asperula odorata*, dont on se sert pour faire le Maitrank<sup>14</sup>) sur les sols riches, frais mais surtout calcaires comme sur les cuestas du Domérien et du Bajocien. Ce sont des forêts mélangées occupant des sols bruns superficiels et caillouteux sur substrat calcaire. Les peuplements sont dominés par le hêtre, accompagné ou non de chênes pédonculés et sessiles, de l'érable sycomore et du frêne, voire du tilleul à grandes feuilles et de l'alisier torminal (ex : à Torgny). Lorsqu'elle est développée, la strate arbustive peut être très diversifiée, constituée de la viorne lantane, du rosier des champs, de l'aubépine monogyne, du fusain, du troène, des cornouillers mâle et sanguin, de l'érable champêtre, du charme, du coudrier... De même, la strate herbacée peut contenir une grande variété d'espèces dont l'anémone des bois, l'aspérule odorante...
- Chênaie/charmaie



*La forêt sinémurienne depuis les hauteurs de Saint-Léger - © PNG*

---

<sup>14</sup> Vin aromatisé saisonnier, spécialité de la région du Pays d'Arlon en Belgique, obtenu par la macération dans du vin blanc de Moselle luxembourgeois, d'inflorescences d'aspérule odorante auxquelles on ajoute du sucre, des oranges en tranches.



*La forêt ardennaise présente une variété de couleurs du jaune-orangé au vert foncé, au début de l'automne. Point de vue du Castelain © PNG*

Le **mélange des essences** donne des paysages de massifs forestiers aux **couleurs contrastées** surtout en période automnale. Il est à noter que dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, en particulier dans les villages les plus ouvriers comme par exemple Chantemelle, Rachecourt, Saint-Léger..., on plante des parcelles anciennement agricoles le plus souvent en épicéas.

### (b) Les champs cultivés

Les **paysages gaumais sont très liés à l'activité agricole**. Celle-ci représente un secteur important sur le territoire. En effet, la **SAU** représentait 17 836 ha en 2012 (hors Aubange et Chiny)<sup>15</sup> soit **31% du territoire**.

Les **champs cultivés**, occupés essentiellement par le **maïs**, par les céréales (**blé, orge, épeautre...**) et le **colza** se retrouvent sur des sols riches des sommets et pentes douces. Ces cultures sont essentiellement vouées à l'alimentation des bovins. Quelques maraichers cultivent des légumes et des pommes de terre, notamment à Florenville réputé pour sa Plate.



*Un champ de colza sur un sommet de colline.  
Depuis les hauteurs de Saint-Remy © PNG*

---

<sup>15</sup> Enquête agricole de 2012 de la Région wallonne.

(c) Les milieux ouverts agricoles, prés et prairies

Les **paysages agricoles** de Gaume, territoire aujourd'hui principalement d'élevage, sont **dominés par des prairies** présentant des nuances de vert, en fonction du sol mais aussi des saisons.

La prairie permanente est destinée au pâturage principalement des bovins (mais aussi ovins et chevaux) et elle est clôturée de manière permanente.



*Bovins dans une prairie permanente ©PNG*

La prairie temporaire est semée en herbacées fourragères comme le ray-grass qui est une graminée ou encore le trèfle (elle peut être aussi pâturée temporairement). Elle est fauchée dès le printemps (hors prairies naturelles gérées de façon extensive).

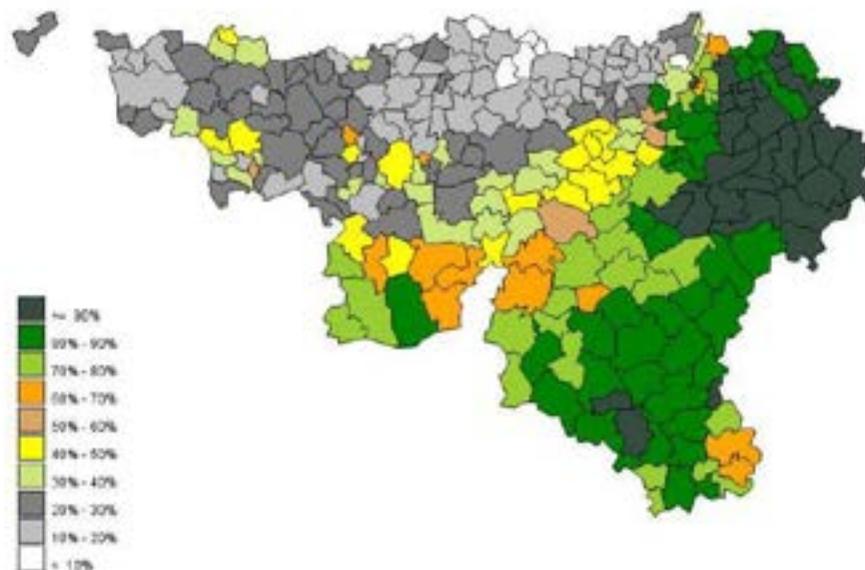


*Prairies temporaires après la fauche et prairies permanentes offrant des nuances de couleurs dans les paysages ©La Lorraine gaumaise – Michel LAURENT*

La superficie toujours couverte d'herbe en Gaume représente 80 % de la SAU<sup>16</sup> comme le montre la carte ci-après.

---

<sup>16</sup> Enquête agricole de 2012 de la Région wallonne.



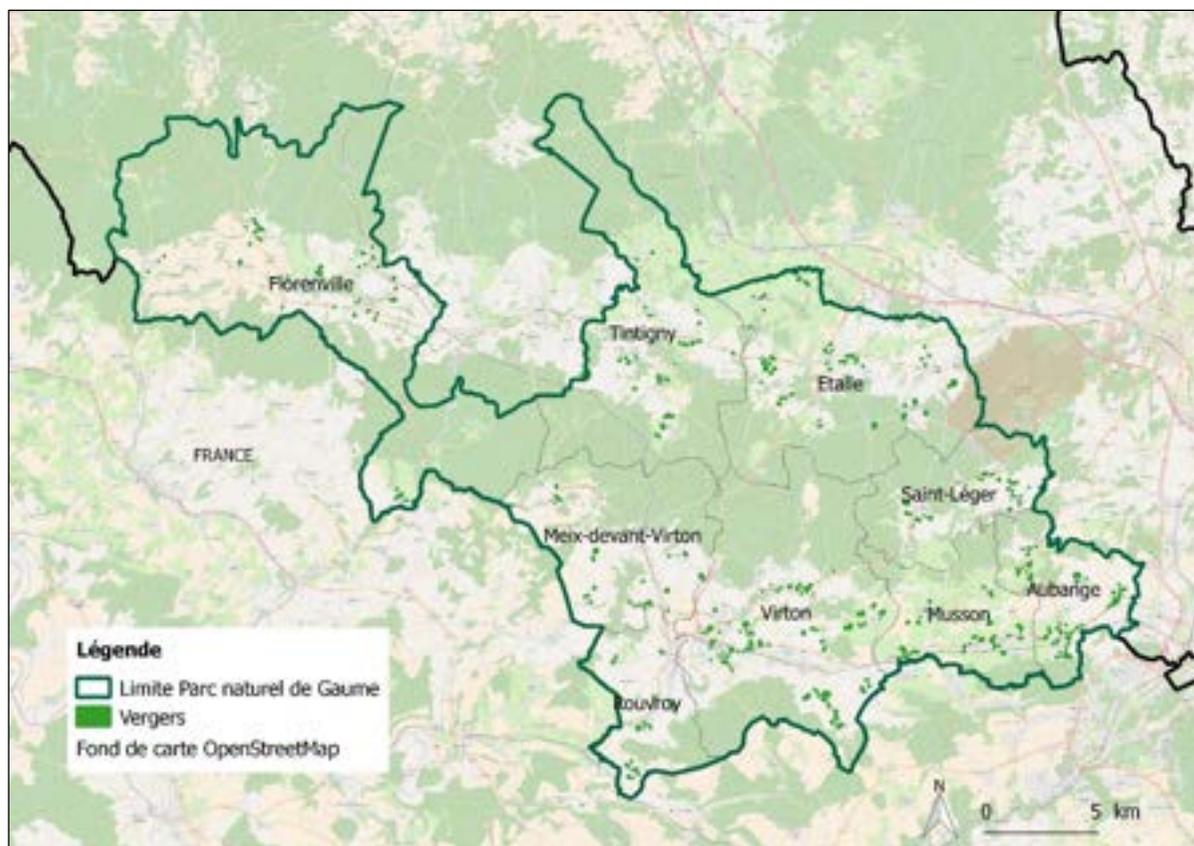
*Importance des prairies dans la SAU communale (2015)*

*Source : SPW – DGARNE, Direction de l'Analyse économique agricole et SPF Économie, Direction générale Statistique*

#### (d) Les vergers à hautes-tiges

Les **vergers** sont généralement présents dans les paysages lorrains. Ils **entourent immédiatement les villages** et font la transition entre les jardins et les prairies ou les terres cultivées. Les **vergers traditionnels** sont composés d'arbres à **hautes-tiges** comme les pommiers, les poiriers, les pruniers, etc. Autrefois, les vergers permettaient d'associer la production de fruits (particulièrement de pommes) au pâturage du bétail et les pruniers étaient fréquemment présents en « complantage »<sup>17</sup> dans les potagers (pratique d'agriculteurs qui n'avaient pas de vergers).

<sup>17</sup> L'agriculture complantée est un mode d'exploitation traditionnel des terres où différentes cultures sont pratiquées en même temps sur le même terrain.



Localisation des vergers en Gaume – Source PNG

On trouve des vergers dans quasiment tous les villages du territoire avec une concentration plus importante dans la vallée de la Vire et du Ton en raison de l'exposition des terrains et du climat plus propice qu'au nord de la Gaume. Si beaucoup de vieux vergers ont disparu sur notre territoire, la tendance s'oriente vers une replantation de fruitiers en Gaume. Les vergers hautes-tiges, composés de fruitiers dont le porte-greffe se situe à 2-3 m environ, sont des biotopes particulièrement précieux pour toute une série d'espèces d'oiseaux cavernicoles qui recherchent de la nourriture et un abri. Il en est de même pour les chiroptères et les rapaces. Il est à noter qu'il n'est pas rare de rencontrer des fruitiers en espaliers sur les façades de certaines maisons gaumaises.

### (e) Les arbres, alignements d'arbres et arbustes, éléments de liaison

Bien que la Gaume soit une région historiquement d'*openfield*<sup>18</sup>, les **éléments de liaison sont nombreux**. Ces éléments végétaux, outre le fait qu'ils contribuent à la biodiversité de la région en créant un **maillage pour la faune, participent largement à la qualité de nos paysages**. Ils en modifient la texture et la perception que nous en avons et permettent de donner du volume.

Les alignements de feuillus constituent des cordons boisés dans le paysage, surtout en été. Les teintes de la végétation changent durant les quatre saisons en raison des différentes essences. En Gaume, les principales essences sont le charme, l'aubépine, le prunelier, le saule, le noisetier, le sureau, l'églatier...

On retrouve sur notre territoire :

- Les **haies taillées ou anciennement taillées** qui étaient des clôtures végétales (d'avant les barbelés) composées essentiellement d'aubépines. Elles avaient pour fonction d'empêcher l'intrusion du bétail (troupeau collectif) dans le village et ses jardins.
- La **végétation spontanée des talus** consolidant les terrasses qui est dominée par le noisetier. Ces linéaires arbustifs de talus sont traditionnellement nommés « horlés<sup>19</sup> » en gaumais.
- La **ripisylve**, végétation spontanée du bord de rivières, qui permet la protection et la consolidation des berges. On y trouve principalement des aulnes et des saules.
- Les **arbres isolés** qui sont des points d'appel pour l'œil et donnent du volume et des contrastes de lumière par l'ombre qu'ils apportent. Les arbres servent de protection contre la pluie pour les animaux et comme zone d'ombre l'été. Le houppier est souvent brouté à sa base par les bovins.
- Les **arbres symboliques, pour la plupart remarquables** (chênes, tilleuls, etc.). Ils étaient souvent plantés à la croisée des chemins, à l'entrée des champs ou à proximité d'un calvaire, comme point de repère.
- La **végétation des bords de route**, qui est issue de plantations anciennes d'alignements sur l'accotement des routes principales (d'essences homogènes par alignement) ou d'arbres variés si naturels, souvent sur talus, le long des chemins.

---

<sup>18</sup> « L'openfield, paysage typique des plaines d'Europe du Nord et de l'Ouest, est un système agraire de champs ouverts associé à un habitat groupé et à des pratiques communautaires » Baud, Bourgeat, Bras, 2003, *Dictionnaire de Géographie*, p.34.

<sup>19</sup> Horlé (n.m) : Accident de terrain fort prononcé, haut talus, monticule, montée, souvent employé pour désigner un lieu. Variantes : horlé - horli - horlié - horliyé voir en français holière. Référence « Dictionnaire des parlers gaumais par l'académie »

Holière (n.f) : Talus, accident de terrain qui permet des surfaces planes exploitables dans le dénivelé de versant de colline. horlé, talus de plus ample importance que la "holière", voire même terrain en forte déclivité non exploitable en cultures.



*Végétation spontanée de talus à Willancourt (Musson) © PNG*

## (2) Les particularités et spécificités

### (a) Les zones humides

Les **zones humides** sont **essentiellement** présentes dans la **vallée de la Haute Semois** : marais, bras morts de la Semois, mardelles. Quelques étangs existent, ils ont une importance capitale pour la faune. D'autres, plus petits et en grande partie situés sur le **revers** de la **cuesta du Sinémurien**, subsistent et fournissaient l'énergie pour faire fonctionner les forges au cours des siècles passés.

- **Les marais**

- Les **marais de la Haute Semois** sont nombreux : le marais de Vance (Etalle), le marais de Chantemelle, le marais de Sampont et le marais de Fouches.

- Le **site des Abattis (RNA)** est situé entre les villages de Sainte-Marie-sur-Semois et Villers-sur-Semois. L'endroit est constitué par une vaste dépression alluviale correspondant à une zone d'anciens méandres de la Semois. Les habitats qui caractérisent ce site comprennent des mégaphorbiaies à reine des prés et aconit napel, des prairies de fauche mésophiles, des éléments de magnocariçaies, des plantations résineuses ainsi que divers boisements feuillus. Le noyau du site est occupé par un bras mort encore inondé dont l'intérêt biologique et paysager est important<sup>20</sup>.



*La RN des Abattis à Sainte-Marie-sur-Semois (Étalle) © La Lorraine gaumaise – Michel LAURENT*

- La **Plate dessous les Monts (RNA)** se localise au sud du village de Harinsart, sur les territoires des communes d'Étalle et de Tintigny. Il s'agit vraisemblablement d'un très ancien et vaste méandre de la Semois, recoupé spontanément et abandonné par la rivière de très longue date. Les habitats les plus remarquables y sont un ensemble de grande étendue de prairies du Molinion ainsi que des prairies avec éléments de bas-marais alcalin. On trouve également des prés mésophiles peu ou non fertilisés, des prairies engraisées plus intensivement, des friches sur anciennes coupes à blanc de résineux en voie de restauration, divers boisements feuillus ainsi que quelques mares de création récente.<sup>21</sup>

---

<sup>20</sup> [http://www.natagora.org/index.php?option=com\\_content&task=view&id=165](http://www.natagora.org/index.php?option=com_content&task=view&id=165)

<sup>21</sup> [http://www.natagora.org/index.php?option=com\\_content&task=view&id=199](http://www.natagora.org/index.php?option=com_content&task=view&id=199)

- Le **Vague des Gomhets (RNA)**, réserve de 48 ha, se présente comme une clairière au sein de l'immense forêt de Chiny. Elle est située en Ardenne méridionale, au confluent de plusieurs ruisseaux : le ruisseau du Gué des Cendres, le ruisseau de la Fange Wilmus, la Goutelle de la Grosse Jeanne et enfin le ruisseau de la Fagne des Gomhets. Ces rus forment le ruisseau du Moulin qui est un affluent de la Vierre (bassin de la Semois). L'origine du nom est assez obscure mais on sait que le terme « vague » se rapportait jadis aux terres non cultivables car trop éloignées ou tout simplement impropres à la culture. Cet ancien parcours pastoral montre actuellement une zone humide de très grand intérêt biologique. La végétation comprend des groupements de sources, des bas-marais, des jonchaies, des landes et des tertres d'orpaillage.<sup>22</sup>
- Le **site de Beauregard (RNA)** se localise au sud du village d'Houdrigny (Meix-devant-Virton). Il s'agit d'un ensemble de prairies humides situées le long de la vallée de la Chevratte, affluent du Ton, et compris entre la voie de chemin de fer Givet-Athus et la route reliant Meix-devant-Virton à Dampicourt. Le site présente un grand intérêt floristique et faunistique.<sup>23</sup>
- Le **marais de la Cussignière** appartient aux territoires des communes de Musson, Gorcy (F) et Ville-Houdlémont (F). Il occupe une vaste plaine formée par la confluence de la Batte et un de ses affluents en rive gauche, le ruisseau de Cussigny, entre les villages de Baranzy et Signeux. Les habitats présents comprennent roselières, cariçaies, prairies mésophiles fauchées ou pâturées ainsi que différents milieux forestiers feuillus.<sup>24</sup>



*Le marais de la Cussignière à Musson © La Lorraine gaumaise – Michel LAURENT*

<sup>22</sup> <http://biodiversite.wallonie.be/fr/6738-vague-des-gomhets.html?IDD=335545227&IDC=2831>

<sup>23</sup> <http://biodiversite.wallonie.be/fr/92-beauregard.html?IDD=251659157&IDC=1881#>

<sup>24</sup> [http://www.natagora.org/index.php?option=com\\_content&task=view&id=175](http://www.natagora.org/index.php?option=com_content&task=view&id=175)

- Situés le long du ruisseau de la Breuvanne, **le marais de Prouvy et le marais de Rawez** offrent un site de grand intérêt biologique. Cette réserve domaniale est constituée de deux zones humides voisines s'étendant le long du ruisseau de la Breuvanne. On y trouve des cariçaies, des mégaphorbiaies, des jonçaiies, des prairies de fauche maigres, des bas-marais, etc.
- La **Fange Pierrard** est une zone humide s'étend le long du Ton, au sud du village de Ethe, en Lorraine. Elle comprend une très intéressante mosaïque de végétations : roselières, jonçaiies, magnocariçaies, aulnaie rivulaire ou alluviale.<sup>25</sup>.

- **Les étangs**

- Les **étangs de forges** sont nombreux. Jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, ils procuraient l'énergie hydraulique nécessaire aux forges de la vallée, tandis que la forêt environnante, dominée par le taillis, fournissait le charbon de bois pour la fonte du minerai de fer qui était exploité sur place. Les sites sont généralement intégrés dans la forêt. On en compte une trentaine en Gaume, majoritairement sur la Rulles, le Ton et ses affluents, la Chevratte et les affluents de la Semois. Parmi les plus connus, citons les étangs des Épioux à Florenville (RND de 15 hectares), de la Soye à Meix-devant-Virton (site classé depuis 1981) alimenté par les ruisseaux des Douze Fontaines, de la Grosse Fontaine (seul chantoir<sup>26</sup> gaumais) et de la Platinerie ainsi que celui des forges d'Orval ...

Plus récemment :

- L'**étang de l'Ilet (SGIB)** : au début des années nonante, la commune d'Étalle a réaffecté l'ancien grand étang qui avait été asséché au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le site de l'Ilet comporte l'étang de 2 ha créé en 1997. L'îlot central est composé essentiellement d'épicéas. L'ancien étang est couvert de bouleaux, de taillis de saules et aulnes, de quelques chênes, de zones marécageuses et inondées.
- Les **étangs de Latour**, créés en 1980 pour réguler les excédents d'eau des crues de la Vire, offrent aujourd'hui un lieu de repos et de nourriture aux oiseaux. Situés au pied du village et de son château, ils sont classés en zone humide de grand intérêt biologique.

<sup>25</sup> <http://biodiversite.wallonie.be/fr/1688-marais-du-ton-et-fagne-pierrard.html?IDD=251659525&IDC=1881#>

<sup>26</sup> Un chantoir ou une perte est lorsqu'un cours d'eau disparaît, totalement ou partiellement, par infiltration ou dans un gouffre. C'est un phénomène localisé. Tout une partie du cours d'eau devient alors souterrain. Dans la plupart des cas, il s'agit d'un phénomène karstique.



*L'étang de l'ilet © PNG*

- **Les mardelles**

Ces petites dépressions de forme circulaire, de quelques mètres carrés à quelques ares, se rencontrent par centaines sur les sols marneux de la Lorraine belge dont la Gaume. On les rencontre aussi bien dans les bosquets que disséminées dans les prairies, à flanc de colline et sur les crêtes plutôt qu'au creux des vallons. Leur formation, au long des années et des siècles, résulte de la percolation des eaux de ruissellement qui, par leur acidité naturelle, dissolvent et entraînent les carbonates de la marne, créant ainsi un effondrement (phénomène karstique analogue aux dolines en milieu calcaire sec<sup>27</sup>) marqué par une dépression en surface. À leur stade « adulte », les mardelles se colmatent en dépression vaseuse, créant de la sorte des mares permanentes, berceaux de biodiversité.<sup>28</sup>

---

<sup>27</sup>La doline est une dépression fermée de forme circulaire et de petite dimension. Il s'agit d'une forme karstique. Baud, Bourgeat, Bras, 2003, Dictionnaire de Géographie, p.350.

<sup>28</sup>Par Pierre Lemaire dans Dixième Congrès de l'Association des Cercles Francophones d'Histoire et d'Archéologie de Belgique (ACFHAB) & LVII<sup>e</sup> Congrès de la Fédération des Cercles d'Archéologie et d'Histoire de Belgique organisé par l'Institut Archéologique du Luxembourg 18, 19 et 20 août 2016 Actes Volume III. Éd. Jean-Claude Muller et Denis Henrotay.



*Mardelle située entre Villers-sur-Semois et Mortinsart (Étalle)*  
© Pierre Lemaire

- **Les marnières (anthropique)**

Les « trous de marne », issus de la pratique du marnage, sont de vastes excavations semblables aux mardelles mais creusées par l'Homme, parfois à partir de mardelles naturelles, pour en extraire la marne dans le but d'amender des terrains pauvres. Ces marnières peuvent se reconnaître à des amoncèlements de déblais, à des formes irrégulières, ou encore à leur implantation dans les limites cadastrales des propriétés. Les « trous de marne », d'après les témoignages d'anciens agriculteurs, ont été exploités, en Gaume, jusqu'au milieu du siècle dernier.<sup>29</sup>

---

<sup>29</sup> Par Pierre Lemaire dans Dixième Congrès de l'Association des Cercles Francophones d'Histoire et d'Archéologie de Belgique (ACFHAB) & LVII<sup>e</sup> Congrès de la Fédération des Cercles d'Archéologie et d'Histoire de Belgique organisé par l'Institut Archéologique du Luxembourg 18, 19 et 20 août 2016 Actes Volume III. Éd. Jean-Claude Muller et Denis Henrotay.

## (b) Les pelouses calcaires

On retrouve une seule **pelouse calcaire** en Gaume. **La réserve naturelle "Raymond Mayné"** se trouve à Torgny. Il s'agit de la première réserve créée par Ardenne et Gaume en 1942. Elle s'étend sur le versant méridional de la cuesta bajocienne, en bordure du village de Torgny. D'anciennes petites carrières, des pelouses sèches et des fourrés forment l'essentiel du site qui jouit d'une exposition ensoleillée plein sud et abritée du nord.

Cette pelouse calcaire se situe dans le prolongement de trois autres sites côté français. Les pelouses sont issues du défrichement des hêtraies qui couvraient autrefois une grande partie de la cuesta. Elles sont apparues sur des terres en jachère ou en friche et subsistent grâce aux pratiques agro-pastorales traditionnelles. On peut y observer de nombreuses orchidées comme l'ophrys araignée (*Ophrys sphegodes*) et l'orchis militaire (*Orchis militaris*), la gentiane ciliée (*Gentianella ciliata*), ... mais aussi le lézard des souches, la mante religieuse, la cigale de montagne, etc.



*La réserve naturelle « Raymond Mayné », pelouse calcaire de Torgny (Rouvroy) © Anne Léger*

### (c) Les pelouses sur sable

- Le **camp militaire de Lagland** s'étend sur près de 2000 hectares à l'ouest d'Arlon dont partiellement sur le territoire du Parc. Le site est remarquable par la diversité de sa végétation et la richesse exceptionnelle de sa faune et de sa flore. Il y subsiste en particulier la seule grande lande sablonneuse de Wallonie, alors qu'ailleurs, ce type de biotope a été anéanti ou réduit à l'état de minuscules reliquats sous la pression de l'urbanisation, de l'agriculture ou de la sylviculture.<sup>30</sup>
- Le site des **anciennes carrières de Vance** (Étalle) et Sampont (hors PNG) est constitué de deux carrières de sable contigües s'étendant le long de la route N83, entre les villages de Vance et de Sampont. Il abrite des biotopes variées et intéressants : étang bordé d'une roselière, falaise et talus sableux, pelouses sur sable, friches sèches, fourrés de genêts, etc.

### (d) Les carrières et minières

Les **petites carrières locales** ne manquaient pas autrefois et **fournissaient la pierre, appelée « pierre des champs » pour la construction des maisons rurales traditionnelles**. Elles ont souvent été abandonnées. Elles sont **essentiellement situées sur la cuesta du Sinémurien, dans les grès et sables**. Il en existe également localisées **sur la cuesta du Bajocien** comme la carrière de Grandcourt aujourd'hui abandonnée.

Plusieurs **grandes carrières sont en activité** comme les deux carrières BRG et Emond à Fontenoille (Florenville), réputées pour la qualité de leur grès calcaire datant du **Sinémurien**. Les pierres de ces carrières sont utilisées en maçonnerie, en construction de murs de pierres sèches, pour des pavements et bordures de voiries<sup>31</sup>. La carrière NRI à Huombois (Etalle) extrait de la pierre pour concassage, granulats, pierres de gabions et fournit également du sable<sup>32</sup>.

La sablière Lannoy de Châtillon forme une vaste clairière d'une trentaine d'hectares au sein du bois de Châtillon, en bordure du terrain militaire de Lagland. Elle comprend un secteur en activité et un secteur désaffecté intégré dans le réseau Natura 2000. Ce dernier est composé d'étendues sableuses sèches ou humides, de zones couvertes d'une végétation plus ou moins rudérale, de falaises sableuses accueillant des hirondelles de rivage, de parties envahies par les ligneux pionniers, ainsi que de plusieurs pièces d'eau reliées par des chenaux.<sup>33</sup> Au fur et à mesure de son exploitation, la sablière Lannoy est convertie en réserve naturelle pour la dynamique de recolonisation végétale spécifique.

La cuesta du Bajocien est depuis des millénaires un lieu de minières de fer fort en particulier à Ruelle (La Grande Tranchée) et Saint-Pancre (F). Il est possible d'observer encore aujourd'hui des sites d'extraction de tailles diverses. Suite au passé minier, il existe sur le territoire **quelques crassiers** qui présentent une flore intéressante. Classée « Site de Grand Intérêt biologique », la réserve domaniale du crassier de Musson est constituée du crassier de l'ancienne mine et s'étend le long de la ligne de chemin de fer Athus-Meuse. Le site présente plusieurs espèces d'orchidées et la faune entomologique est remarquable sur le plan régional, avec la présence de plusieurs papillons menacés, dont le grand cuivré des marais ainsi que le criquet à ailes bleues<sup>34</sup>. Le crassier d'Halanzy est également un site de grand intérêt biologique. Il s'agit d'un milieu assez similaire à celui du crassier de Musson bien que plus petit et de configuration

<sup>30</sup> <http://biodiversite.wallonie.be/fr/1091-camp-militaire-de-lagland.html?IDD=251660683&IDC=1881>

<sup>31</sup> <https://www.carriere-emon.com/la-pierre-de-fontenoille> et <http://www.carrieres-pierre.com/belgique.html>

<sup>32</sup> <http://jourdan.lu/be/NRI/carriere.htm>

<sup>33</sup> <http://biodiversite.wallonie.be/fr/782-sabliere-lannoy.html?IDD=251659555&IDC=1881>

<sup>34</sup> <http://biodiversite.wallonie.be/fr/1651-crassier-de-musson.html?IDD=251659196&IDC=1881>

légèrement différente. On y observe des friches herbeuses par endroits, apparentées à des pelouses calcicoles, dont le processus de recolonisation forestière est bien entamé dans certaines parties du site<sup>35</sup>. Les anciennes galeries d'extraction de la minette de Lorraine hébergent aujourd'hui des chauves-souris.

#### (e) Les cavités et les souterrains

Les biotopes cavernicoles sont de plusieurs origines sur le territoire. Certaines **cavités** sont le **résultat de l'érosion karstique**<sup>36</sup> de la roche calcaire, surtout sur la cuesta du Bajocien : le Trou de Saint-Mard et le Trou de Torgny aménagés pour l'hibernation des chauves-souris<sup>37</sup>.

D'autres **cavités** sont **d'origine anthropique** comme les galeries de mines à Musson et Halanzy ou leurs effondrements dans les forêts du dessus de cuesta (Bois Haut à Halanzy).

#### (f) Le cron

Un biotope plus particulier est le cron, **formation de tuf calcaire créé par la précipitation du carbonate de calcium (CaCO<sub>3</sub>)**.

Géologiquement, la formation des crons est liée à l'alternance des couches subhorizontales poreuses de sables et grès calcaires et de couches imperméables (marneuses), qui induit des nappes « suspendues » émergeant en sources « perchées ». Chimiquement, elle est due à un jeu de pression du CO<sub>2</sub> en sous-sol et elle est favorisée par la présence à l'air libre d'algues microscopiques vivant dans l'eau courante et dans des endroits privilégiés riches en hydrogénocarbonate de calcium (Ca(HCO<sub>3</sub>)<sub>2</sub>). Le carbonate dissout dans l'eau des aquifères calcaires précipite à l'aval des sources, formant des encroûtements beige, à l'aspect ajouré, sur des mousses. Ces dépôts constituent du tuf et portent localement le nom de « cron ». Les plus importants d'entre eux sont situés au lieu-dit « Le Gros Cron », à Lahage<sup>38</sup> et à Montauban sur le versant gauche de la vallée du Gros Ruisseau. Le Trou des Fées à Chassepierre montre également un cron de la cuesta du Sinémurien.

---

<sup>35</sup> <http://biodiversite.wallonie.be/fr/1856-crassier-de-la-mine-de-halanzy.html?IDD=251660027&IDC=1881>

<sup>36</sup> « Le karst constitue l'ensemble des formes liées à la dissolution de roches calcaires. Ces formes peuvent être très diverses et spectaculaires : grottes, gorges, canyons, dolines (dépressions), vallées sèches... » Baud, Bourgeat, Bras, 2003, *Dictionnaire de Géographie*, p.127.

Il est à noter que l'on peut observer des dolines comme l'abîme de Saint-Mard montrant une doline d'environ 50m de long sur 40m de large et de 8m de profondeur. Située dans le bois de la Côte, cette doline est aussi appelée « Trou d'Ursin » ou « Trou Fairon ». <http://biodiversite.wallonie.be/fr/2201-abime-de-saint-mard.html?IDD=251660529&IDC=1881>

<sup>37</sup> <http://biodiversite.wallonie.be/fr/2274-trou-de-torgny.html?IDD=251659276&IDC=1881>

<sup>38</sup> BELANGER, DELSATE, GHYSEL, LALOUX, BOULVAIN, Carte géologique de Wallonie, Notice explicative 71 3-4



*Le Gros Cron de Lahage est l'un des plus beaux exemples de tuf calcaire de la Lorraine belge (Tintigny) © Bernadette Delit*

Il est également possible d'observer des dolines sur le revers de la cuesta du Sinémurien. Il s'agit de dépressions fermées de forme circulaire et de petite dimension. Elles résultent de la dissolution localisée du carbonate de calcium, plus connu sous le nom de calcaire. Il s'agit d'un phénomène karstique comme la formation des crons.

c) *Les données démographiques*

Le territoire du **Parc naturel de Gaume** est un territoire rural dont la **densité de population est inférieure à 76 habitants au km<sup>2</sup>** (supérieure à la moyenne de la Province de Luxembourg). Virton est la commune la plus peuplée avec 11 371 habitants en 2021 et Florenville est la commune la plus étendue (146, 91 m<sup>2</sup>). Globalement, **plus on s’approche du Grand-Duché et plus les communes sont densément peuplées**. On constate d’ailleurs une **polarisation très forte du territoire vis-à-vis du Grand-Duché de Luxembourg** ce qui le rend très dépendant de l’extérieur. Ceci entraîne une augmentation de la pression immobilière, encourageant un risque de glissement des populations plus fragiles vers l’ouest du territoire. Il est à noter que Musson et Halanzy ont hérité, de leur passé industriel, une plus forte densité de leur territoire.

<b>Au 1/1/2021</b>	<b>Population</b>	<b>Superficie (km<sup>2</sup>)</b>	<b>Densité (hab./km<sup>2</sup>)</b>
Belgique	11 521 238	30 527,93	377,4
Wallonie	3 648 206	16 844,29	216,58
Prov. Luxembourg	288 722	4 439,72	65,03
Aubange (Rachecourt + Halanzy)	3 465	27,21	127,34
Etalle	5 948	78,10	76,16
Florenville	5 687	146,91	38,71
Meix-devant-Virton	2 833	54,20	52,27
Musson	4 656	34,81	133,75
Rouvroy	2 108	27,68	76,16
Saint-Léger	3 691	35,86	102,93
Tintigny	4 340	81,79	53,06
Virton	11 371	94,49	120,34
<b>Parc naturel de Gaume</b>	<b>44 099</b>	<b>581,05</b>	<b>75,89</b>

*Communes du Parc : population, superficie et densité de population Source : <https://walstat.iweps.be>*

## (1) Évolution de la population

On observe un phénomène de polarisation c'est-à-dire que les diminutions et les augmentations de populations ne se font pas au hasard mais en fonction de la proximité du Grand-Duché du Luxembourg. Toutes les **communes proches de la frontière** ou d'une voie d'accès rapide ont **tendance à voir leur population augmenter depuis ces dernières décennies**, comme à Saint-Léger et Étalle même si cette augmentation tend à ralentir à Étalle. Tintigny est la commune qui enregistre la plus forte augmentation entre 2010 et 2017. À l'opposé, les communes plus lointaines comme Florenville, n'ont pas la même dynamique démographique.

	Évolution de la population						2020	Évolution en %		
	1990	1995	2000	2005	2010	2015		1990-2000	2000-2010	2010-2017
<b>Belgique</b>	9.947.782	10.130.574	10.239.085	10.445.852	10.839.905	11209044	11492641	2,93	5,87	4,35
<b>Région wallonne</b>	3.243.661	3.312.888	3.339.516	3.395.942	3.498.384	3589744	3645243	2,96	4,76	3,32
<b>Province du Luxembourg</b>	230.827	240.281	246.820	256.004	269.023	278748	286752	6,93	9,00	4,81
Aubange	14.238	14.576	14.663	14.937	15.709	16427	17146	2,98	7,13	7,30
Étalle	3.847	4.310	4.890	5.229	5.537	5695	5961	27,11	13,23	4,48
Florenville	5.644	5.716	5.546	5.532	5.428	5566	5594	-1,74	-2,13	3,68
Meix-devant-Virton	2.626	2.720	2.691	2.692	2.687	2744	2810	2,48	-0,15	4,43
Musson	3.718	3.812	3.893	4.136	4.411	4504	4659	4,71	13,31	2,20
Rouvroy	1.876	1.902	1.877	1.975	2.097	2094	2113	0,05	11,72	-0,14
Saint-Léger	2.939	3.099	3.192	3.161	3.302	3525	3656	8,61	3,45	6,97
Tintigny	3.316	3.471	3.436	3.587	3.868	4197	4302	3,62	12,57	10,01
Virton	10.654	11.047	11.009	11.106	11.426	11456	11341	3,33	3,79	-0,39
<b>Total 9 communes</b>	48.858	50.653	51.197	52.355	54.465	56208	57582	4,79	6,38	4,37
Chiny	4.675	4.741	4.885	4.966	5.170	5200	5226	4,49	5,83	0,17
Habay	6.254	6.654	6.968	7.574	8.111	8298	8477	11,42	16,40	2,03
<b>Total 11 communes</b>	59.787	62.048	63.050	64.895	67.746	13498	13703	5,46	7,45	3,77

Évolution de la population sur le territoire. Source: <https://walstat.iweps.be>

**L'augmentation de la population** entre 1990 et 2000 a été **fulgurante à Étalle** où la population a crû de **27,11%**. Cette croissance tend à ralentir depuis les 10 dernières années. Les communes de **Musson, Tintigny et Rouvroy** ont connu une **belle progression entre 2000 et 2010**, aux alentours de 12% avec un ralentissement entre 2010 et 2020 pour Musson et Rouvroy. À l'extrême inverse, la commune de **Florenville connaît une diminution de sa population**, mais cette décroissance tend également à ralentir. La croissance de la population du territoire dans son ensemble est supérieure à celle de la Belgique et de la région wallonne mais reste légèrement inférieure à celle de la Province de Luxembourg.

## (2) Solde naturel et migratoire

Le **solde naturel**<sup>39</sup> suit les **mêmes tendances que l'évolution du nombre d'habitants** par commune. Tintigny, Saint-Léger et Étalle enregistrent les soldes naturels les plus importants en raison de la proximité du pôle d'emploi du Grand-Duché du Luxembourg. En revanche, la commune de Florenville, à l'ouest du territoire, enregistre plus de décès que de naissances tout comme Rouvroy et Virton. Le territoire du PNG montre néanmoins un solde naturel global positif sauf en 2016. Les variations des soldes migratoires<sup>40</sup> d'une année à l'autre sont plus élevées que les soldes naturels. On peut remarquer que sur la période 2007-2016, le solde migratoire varie fortement d'une année à l'autre selon les communes. Cependant, Saint-Léger et Tintigny montrent des soldes migratoires élevés, signe que ces communes sont attractives et que des jeunes ménages s'y installent.

---

<sup>39</sup> Le solde naturel est la différence entre les naissances et les décès, rapportée à la population totale moyenne de l'année (somme, divisée par 2, de la population au 1<sup>er</sup> janvier et de celle au 31 décembre de l'année). Source : <https://walstat.iweps.be>.

<sup>40</sup> Le solde migratoire est la différence entre la population du 1<sup>er</sup> janvier et celle du 31 décembre moins le solde naturel, rapportée à la population totale moyenne de l'année. Note : L'ajustement statistique est pris en compte dans le calcul de l'indicateur du solde migratoire. (Source : <https://walstat.iweps.be>).

<b>Solde naturel</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Aubange	2,88	2	2,81	2,28	2,01	2,66	1,29	1,1	2,48	0,36
Étalle	6,45	5,1	5,79	4,85	6,03	7,19	1,75	3,15	3,85	2,25
Florenville	-2,02	-3,48	-7,34	-6,05	-1,82	-8,15	-5,24	-5,58	-3,57	-7,82
Meix-devant-Virton	0,37	6,64	1,11	0	6,2	3,6	0	1,81	5,06	1,07
Musson	4,92	4,87	5,04	3,17	6,79	6,51	6,94	1,56	-0,67	1,33
Rouvroy	8,84	-2,91	-0,96	-1,92	0,48	-5,8	-1,44	-9,55	-5,25	-11,46
Saint-Léger	4,67	6,22	1,53	3,64	4,51	7,12	6,41	3,71	5,1	1,69
Tintigny	5,85	5,77	4,67	4,89	3,56	3,5	4,68	3,13	5,92	7,73
Virton	-0,71	-1,07	0,09	-0,26	-0,87	-0,35	-1,74	0,79	-1,31	-3,78
<b>Total 9 communes</b>	<b>31,25</b>	<b>23,14</b>	<b>12,74</b>	<b>10,6</b>	<b>26,89</b>	<b>16,28</b>	<b>12,65</b>	<b>0,12</b>	<b>11,61</b>	<b>-8,63</b>
Chiny	5,92	0	-1,55	1,94	5,04	0,39	-0,39	2,12	-1,92	0,38
Habay	5,4	1,86	5,56	5,27	4,61	5,08	2,66	1,45	3,12	2,88
Total 11 communes	42,57	25	16,75	17,81	36,54	21,75	14,92	3,69	12,81	-5,37

*Solde naturel des communes du Parc. Source: <https://walstat.iweps.be>*

Solde migratoire	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Aubange	6,29	16,8	2,62	5,71	10,29	10,66	3,56	5,13	10,76	12,18
Étalle	8,29	2,73	-1,27	5,75	9,57	-2,11	0,17	-8,23	5,07	4,51
Florenville	1,65	6,78	0,73	16,13	7,09	10,87	7,95	9,9	15,36	7,1
Meix-devant-Virton	17,78	-16,6	-4,83	18,8	-4,74	19,47	-10,75	-13,41	11,92	4,29
Musson	10,08	1,86	14,65	-3,63	-1,81	4,64	-14,78	11,17	-4,23	4,45
Rouvroy	20,62	-1,94	20,22	-9,11	0,48	0,48	16,34	8,59	5,25	11,46
Saint-Léger	-12,45	4,04	19,59	-7,28	16,84	0	19,83	10,57	-3,12	7,61
Tintigny	4,52	11,02	2,08	2,83	14,49	10,01	14,04	20,49	7,81	-2,34
Virton	1,16	5,51	12,51	-0,44	8,72	3,12	-4,43	-1,92	-4,55	3,07
<b>Total communes</b> <sup>9</sup>	<b>57,94</b>	<b>30,2</b>	<b>66,3</b>	<b>28,76</b>	<b>60,93</b>	<b>57,14</b>	<b>31,93</b>	<b>42,29</b>	<b>44,27</b>	<b>52,33</b>
Chiny	14	5,45	5,43	6,4	-1,16	1,74	4,24	-1,73	8,24	-10,76
Habay	10,04	3,36	-0,25	7,84	0,49	-3,99	-2,9	2,29	6,72	-15,37
Total communes <sup>11</sup>	81,98	39,01	71,48	43	60,26	54,89	33,27	42,85	59,23	26,2

*Solde migratoire des communes du Parc. Source: <https://walstat.iweps.be>*

### (3) Répartition par classes d'âge

La répartition des moins de 20 ans se fait nettement autour du Grand-Duché de Luxembourg. La proportion de moins de 20 ans est la plus faible à Florenville, suivie de Virton, Meix-devant-Virton et Rouvroy. La proportion des plus de 65 ans est plus importante sur la commune de Florenville, notamment en raison de la présence de deux homes, et faible sur la commune d'Étalle.

Répartition de la population par classes d'âge au 1/1/2017			
	< 20	20 > < 60	> 65
Aubange	25,10%	58,90%	16,00%
Etalle	27,20%	60,10%	12,70%
Florenville	21,50%	55,00%	23,50%
Meix-devant-Virton	24,30%	58,10%	17,60%
Musson	26,10%	57,80%	16,10%
Rouvroy	24,90%	56,20%	18,90%
Saint-Léger	25,90%	59,40%	14,70%
Tintigny	27,60%	57,70%	14,70%
Virton	24,10%	57,20%	18,70%
<b>PNG</b>	<b>25,19%</b>	<b>57,82%</b>	<b>16,99%</b>
Chiny	24,20%	58,10%	17,70%
Habay	27,50%	58,60%	13,90%
<b>Total 11 communes</b>	<b>25,31%</b>	<b>57,92%</b>	<b>16,77%</b>

Répartition de la population par classes d'âge. Source: <https://walstat.iweps.be>

#### d) *Le logement*

##### (1) Type de logement

Globalement, c'est la **maison séparée** qui est **la plus répandue sur le territoire** : près de 41,21% des logements sont des maisons isolées. Mais de grandes disparités communales existent : Florenville compte 53,6 % de pavillons et Virton, commune urbaine, en compte 31,4 % (la part en appartement est élevé dans cette commune avec 11,7 %, soit supérieur à la moyenne de la Province de Luxembourg). Le territoire comporte plus de maisons demi-fermées (25,38 %) que la moyenne du territoire de la Province de Luxembourg (21,3 %). Les maisons fermées (23,14 %) sont en plus grandes proportions que la moyenne de la Province de Luxembourg.

Ce sont les centres urbains qui comportent le plus d'appartements : Aubange (dans sa partie citadine, non concernée par le Parc) avec 15,8% et Virton avec 11,7 % d'appartements. Ces chiffres montrent bien que nous sommes sur un territoire à l'habitat rural.

Types de logements au 1/1/2017 en Gaume						
	Buildings et immeubles à appartements	Maisons de type fermé	Maisons de type demi-fermé	Maisons de type ouvert, fermes, châteaux	Maisons de commerce	Autres bâtiments
Aubange	15,80%	18,40%	35,30%	26,40%	3,50%	0,60%
Etalle	5,70%	25,60%	22,60%	38,90%	4,10%	3,20%
Florenville	3,40%	20,50%	18,60%	53,60%	2,30%	1,60%
Meix-devant-Virton	2,00%	24,70%	27,60%	43,20%	1,20%	1,30%
Musson	4,60%	21,00%	21,20%	50,80%	1,70%	0,70%
Rouvroy	3,70%	28,70%	28,50%	36,70%	1,30%	1,10%
Saint-Léger	5,50%	23,90%	23,00%	44,50%	2,20%	1,00%
Tintigny	3,90%	21,00%	26,30%	45,40%	2,20%	1,20%
Virton	11,70%	24,50%	25,30%	31,40%	3,80%	3,20%
<b>Total 9 communes</b>	<b>6,26%</b>	<b>23,14%</b>	<b>25,38%</b>	<b>41,21%</b>	<b>2,48%</b>	<b>1,54%</b>
Chiny	3,10%	20,80%	24,50%	44,90%	1,80%	5,00%
Habay	5,80%	18,50%	22,60%	48,60%	2,80%	1,60%
Total 11 communes	5,93%	22,51%	25,05%	42,22%	2,45%	1,86%
<b>Province Luxembourg</b>	<b>10,40%</b>	<b>12,90%</b>	<b>21,30%</b>	<b>46,40%</b>	<b>2,90%</b>	<b>6,20%</b>

Type de logements en Gaume. Source: <https://walstat.iweeps.be>

## (2) Coût du logement

Le nombre de ventes d'habitations ne fait qu'augmenter et semble suivre la démographie du territoire. Mais si on retire du total les ventes des villas et des appartements, il apparaît que les ventes de maisons d'habitation ordinaire connaissent une diminution.

Evolution du nombre de ventes total d'habitations						
	1985	1990	1995	2000	2005	2010
Aubange	99	116	129	135	157	169
Etalle	23	26	24	32	38	37
Florenville	38	40	55	52	48	46
Meix-devant-Virton	28	28	27	32	34	23
Musson	23	21	29	25	47	47
Rouvroy	10	19	14	21	12	22
Saint-Léger	31	19	31	21	18	33
Tintigny	29	21	26	24	17	27
Virton	94	79	113	101	85	92
<b>PNG</b>	<b>375</b>	<b>371</b>	<b>449</b>	<b>443</b>	<b>456</b>	<b>496</b>
<i>Belgique</i>	76845	95902	93820	107106	118707	127588
<i>Région Wallonne</i>	26979	31917	30651	33060	34818	36151
<i>Province de Luxembourg</i>	1609	1854	1894	2027	2175	2496

Source: GDSIE

Evolution du nombre de ventes de maisons d'habitation ordinaires						
	1985	1990	1995	2000	2005	2010
Aubange	99	115	110	108	130	110
Etalle	23	26	23	27	25	28
Florenville	38	40	55	51	35	31
Meix-devant-Virton	27	28	27	31	32	19
Musson	23	21	29	22	37	37
Rouvroy	10	18	14	20	10	17
Saint-Léger	30	19	30	19	15	25
Tintigny	29	21	26	24	10	21
Virton	94	78	106	97	70	72
<b>PNG</b>	<b>373</b>	<b>366</b>	<b>420</b>	<b>399</b>	<b>364</b>	<b>360</b>
<i>Belgique</i>	60.106	70.253	67.385	69.082	69.134	65.618
<i>Région Wallonne</i>	24.383	28.018	26.257	27.361	25.420	23.798
<i>Province de Luxembourg</i>	1.525	1.703	1.699	1.779	1.444	1.452

Source: DGSIE

Les **prix moyens des habitations** sur le territoire se situent **au-dessus de la moyenne wallonne** mais **en-dessous de la moyenne belge et provinciale**. Du point de vue de l'évolution, on voit que les prix de vente moyens d'une habitation ordinaire connaissent une hausse très forte surtout depuis 2000 mais la hausse de prix moyen que connaît le territoire, est cependant moins forte que celle des autres entités.

Le prix de vente moyen d'une habitation ordinaire varie également fortement d'une commune à l'autre. En 2010, les communes d'Étalle, Musson, Aubange et Saint-Léger sont au-dessous de la moyenne belge mais au-dessus de la moyenne provinciale et régionale. Rouvroy est en-dessous de la moyenne provinciale mais au-dessus de la moyenne wallonne et du territoire du PNG. Les communes de Tintigny, Virton, Meix-devant-Virton et Florenville sont en-dessous de la moyenne du territoire. Ce sont les communes d'**Étalle, Musson, Aubange et Rouvroy** qui ont connu **l'évolution 1985-2010 la plus forte**, supérieure même à l'augmentation belge. Les communes de **Meix-devant-Virton et Florenville, éloignées du Grand-Duché, ont connu l'augmentation la moins forte**.

Prix moyen de vente d'une habitation ordinaire								
	1985	1990	1995	2000	2005	2010	1985-2010	2000-2010
Aubange	24.647	41.384	66.386	79.176	118.339	154.385	526,38%	94,99%
Etalle	22.725	46.733	74.163	86.397	143.801	175.661	672,99%	103,32%
Florenville	25.692	37.463	47.754	65.876	89.869	89.677	249,05%	36,13%
Meix-devant-Virton	32.852	37.404	38.699	55.024	106.206	103.115	213,88%	87,40%
Musson	21.197	38.789	49.579	62.255	105.500	163.284	670,32%	162,28%
Rouvroy	24.289	43.886	59.459	70.309	91.379	149.588	515,87%	112,76%
Saint-Léger	29.612	36.193	63.364	85.425	126.058	154.108	420,42%	80,40%
Tintigny	35.734	29.962	60.562	69.927	106.388	135.048	277,93%	93,13%
Virton	32.143	34.398	54.599	69.640	112.629	129.138	301,76%	85,44%
<b>PNG</b>	<b>27.654,56</b>	<b>38.468,00</b>	<b>57.173,89</b>	<b>71.558,78</b>	<b>111.129,89</b>	<b>139.333,78</b>	<b>403,84%</b>	<b>94,71%</b>
<i>Belgique</i>	<i>32.801</i>	<i>45.441</i>	<i>62.954</i>	<i>79.661</i>	<i>131.952</i>	<i>181.023</i>	<i>451,88%</i>	<i>127,24%</i>
<i>Région Wallonne</i>	<i>28.651</i>	<i>37.795</i>	<i>52.391</i>	<i>68.559</i>	<i>100.908</i>	<i>139.714</i>	<i>387,64%</i>	<i>103,79%</i>
<i>Province de Luxembourg</i>	<i>29.752</i>	<i>40.603</i>	<i>59.516</i>	<i>74.041</i>	<i>116.993</i>	<i>151.484</i>	<i>409,16%</i>	<i>104,59%</i>

Source: DGSIE

### (3) Coût du terrain à bâtir

Le **nombre de terrains vendus**, après avoir connu un pic en 1990 et en 2000, **semble diminuer légèrement**. Excepté en 1985 et 2005, les deux communes qui enregistrent **le plus de ventes de terrain à bâtir sont Aubange et Étalle**. La commune de Virton a un nombre de ventes de terrain à bâtir relativement constant entre 1995 et 2005 (environ une trentaine de terrains), mais présente une nette diminution en 2010 (14).

Evolution du nombre de ventes de terrain à bâtir						
	1985	1990	1995	2000	2005	2010
Aubange	10	57	39	42	34	47
Etalle	7	27	38	35	11	24
Florenville	9	23	18	18	15	13
Meix-devant-Virton	4	8	4	2	12	4
Musson	10	13	15	18	16	10
Rouvroy	1	11	2	9	3	3
Saint-Léger	3	26	16	7	2	15
Tintigny	5	18	7	34	16	17
Virton	13	20	33	28	29	14
<b>PNG</b>	<b>62</b>	<b>203</b>	<b>172</b>	<b>193</b>	<b>138</b>	<b>147</b>
<i>Belgique</i>	<i>26.003</i>	<i>42.801</i>	<i>32.000</i>	<i>27.175</i>	<i>26.917</i>	<i>19.779</i>
<i>Région Wallonne</i>	<i>6.005</i>	<i>11.841</i>	<i>9.631</i>	<i>10.440</i>	<i>9.114</i>	<i>7.000</i>
<i>Province de Luxembourg</i>	<i>460</i>	<i>1.164</i>	<i>976</i>	<i>1.346</i>	<i>1.305</i>	<i>1.080</i>

Source: DGSIE

On note une évolution fulgurante des prix entre 1995 et 2010, passant de 6,44 euros/m<sup>2</sup> à 31,89 euros/m<sup>2</sup> soit une augmentation de + 25,45 euros/m<sup>2</sup> sur le territoire du Parc. L'augmentation est similaire sur la Province du Luxembourg (+ 22 euros/m<sup>2</sup>).

Les communes où le mètre carré de terrain est le plus cher sont Saint-Léger, Étalle, Aubange, Tintigny et Virton. En 2010, Saint-Léger atteignait un prix moyen de vente de près de 76 euros/m<sup>2</sup>, bien au-dessus de la moyenne de la Région wallonne (47 euros/m<sup>2</sup>). La commune de Florenville bénéficie de prix moyens relativement faibles. Ces disparités communales sont à rechercher dans la situation par rapport au Luxembourg et aux principaux axes d'accès qui y mènent.

Evolution du prix moyen au m <sup>2</sup> du terrain à bâtir							
	1985	1990	1995	2000	2005	2010	Evolution 2000-2010
Aubange	5	11	11	18	35	34	88,89%
Etalle	6	7	9	13	22	48	269,23%
Florenville	7	9	7	9	13	20	122,22%
Meix-devant-Virton	-	7	-	-	24	-	0,00%
Musson	7	7	8	8	26	31	287,50%
Rouvroy	-	9	-	10	-	-	-100,00%
Saint-Léger	-	8	9	19	-	76	300,00%
Tintigny	-	5	5	11	20	40	263,64%
Virton	13	7	9	14	21	38	171,43%
<b>PNG</b>	<b>4,22</b>	<b>7,78</b>	<b>6,44</b>	<b>11,33</b>	<b>17,89</b>	<b>31,89</b>	<b>181,37%</b>
<i>Belgique</i>	<i>17</i>	<i>22</i>	<i>27</i>	<i>39</i>	<i>71</i>	<i>103</i>	<i>164,10%</i>
<i>Région Wallonne</i>	<i>12</i>	<i>13</i>	<i>15</i>	<i>18</i>	<i>33</i>	<i>47</i>	<i>161,11%</i>
<i>Province de Luxembourg</i>	<i>8</i>	<i>8</i>	<i>9</i>	<i>11</i>	<i>21</i>	<i>31</i>	<i>181,82%</i>

Source: DGSIE

e) *Données socio-économiques*

(1) *Population active et taux d'activité*<sup>41</sup>

Le **taux d'activité chez les 15-24 ans est de 35,6 %**. Il est relativement plus élevé que dans toute la Wallonie (33,07 %). Ce taux indique probablement un taux d'étudiants plus faible chez les jeunes du périmètre que dans le reste de la région.

Le **taux d'activité chez les 25-49 ans est de 85 %**, plus élevé que dans toute la Wallonie (80,37 %) et dans toute la Belgique (84,05 %). Ce chiffre indique que le nombre de femmes ou d'hommes au foyer (c'est-à-dire des personnes qui ne sont ni au travail ni demandeuses d'emploi) est en moyenne inférieur sur le territoire du PNG.

Le **taux d'activité chez les 50-64 ans est de 55,5 %**, supérieur à la moyenne wallonne (41,48 %) et à la moyenne belge (41,80 %), indiquant ici aussi un nombre d'hommes ou de femmes au foyer inférieur à la moyenne nationale. Une autre piste d'explication concernant le taux d'activité élevé de cette classe d'âge, se situe peut-être dans un taux de départ anticipé à la retraite inférieur à la moyenne régionale et nationale.

<sup>41</sup> Le taux d'activité exprime le rapport à la population d'âge actif (15 à 64 ans) des personnes qui se présentent effectivement sur le marché du travail, qu'elles soient occupées ou chômeuses.

Communes	Age	Taux		
		d'activité	d'emploi	de demande d'emploi
<b>PNG</b>	<b>15-24 ans</b>	<b>35,6%</b>	<b>24,6%</b>	<b>29,3%</b>
	<b>25-49 ans</b>	<b>85,0%</b>	<b>76,6%</b>	<b>9,5%</b>
	<b>50-64 ans</b>	<b>55,5%</b>	<b>50,6%</b>	<b>10,0%</b>
Aubange	15-24 ans	38,6%	27,6%	26,2%
	25-49 ans	84,1%	75,5%	10,7%
	50-64 ans	50,9%	45,1%	13,6%
Etalle	15-24 ans	30,2%	22,5%	25,9%
	25-49 ans	87,6%	82,9%	4,6%
	50-64 ans	65,5%	61,2%	6,1%
Florenville	15-24 ans	37,9%	25,8%	30,3%
	25-49 ans	85,8%	74,4%	11,7%
	50-64 ans	55,0%	49,5%	10,3%
Meix-devant-Virton	15-24 ans	31,7%	21,8%	37,8%
	25-49 ans	86,0%	77,3%	7,0%
	50-64 ans	58,3%	55,7%	7,2%
Musson	15-24 ans	35,4%	24,7%	27,6%
	25-49 ans	83,1%	76,2%	7,4%
	50-64 ans	51,1%	46,8%	7,2%
Rouvroy	15-24 ans	32,4%	22,9%	28,5%
	25-49 ans	87,2%	79,1%	8,1%
	50-64 ans	59,1%	55,2%	9,7%
Saint-Léger	15-24 ans	38,4%	27,8%	18,7%
	25-49 ans	84,9%	79,0%	6,1%
	50-64 ans	57,4%	54,3%	7,2%
Tintigny	15-24 ans	33,1%	25,0%	26,4%
	25-49 ans	88,8%	82,8%	5,1%
	50-64 ans	58,9%	54,9%	8,2%
Virton	15-24 ans	34,7%	21,1%	37,6%
	25-49 ans	83,5%	72,1%	14,2%
	50-64 ans	56,2%	51,0%	10,7%

*Taux d'activité, d'emploi et de la demande d'emploi.*

Source: Le Forem 31/12/2011 (demande d'emploi) *Steupnpunt WSE pour l'IWEPS, moyenne 2010 (population en âge de travailler, active et occupée) Calcul Le Forem*

**À l'échelle du territoire, le taux d'emploi<sup>42</sup> est de 58,7%.** Il suit la même tendance que le taux d'activité (les 25-49 ans ont le taux d'emploi le plus élevé à 76,6%, suivi par les 50-64 ans avec un taux de 50,6 %). Les communes du territoire qui connaissent le **taux d'emploi le plus important sont Étalle, Tintigny et Saint-Léger**, qui se trouvent même au-dessus de la moyenne provinciale de 61,95 %. **Rouvroy et Meix-devant-Virton se trouvent sous la moyenne provinciale mais au-dessus de la moyenne du Parc.** Les communes qui se situent **sous la moyenne régionale sont Florenville et Virton.**

C'est la commune de Virton qui a le taux de demande<sup>43</sup> d'emploi le plus élevé du territoire, supérieur à celui de la région wallonne.

## (2) Lieu de travail

Sur le territoire du PNG, **Virton et Florenville** ont une **grande part des revenus gagnés localement.** Les **autres communes** faisant partie du périmètre sont moins bien pourvues en revenus locaux, leurs habitants gagnent donc leur **revenu plutôt à l'extérieur de leur commune.**

**Entre 2000 et 2011, le nombre de frontaliers résidant en province de Luxembourg et occupés au Grand-Duché de Luxembourg a augmenté de 49,9 %.** Il a néanmoins connu une légère stagnation ces deux dernières années, en raison principalement des effets de la crise économique sur le marché de l'emploi luxembourgeois.

---

<sup>42</sup> Le taux d'emploi rapporte à la population en âge de travailler (15 à 64 ans) le nombre de personnes qui ont effectivement un emploi (population active occupée).

<sup>43</sup> Le taux de demande d'emploi est le nombre de personnes qui sont demandeurs d'emploi sur le nombre de personnes en âge de travailler.

<b>Nombre de frontaliers résidant en Belgique occupés au Grand-Duché de Luxembourg au 31 mars (-sauf 2009 : au 30 juin)</b>											
Ventilation par commune pour les frontaliers de la province de Luxembourg											
	1990	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	évol 1990-2011	évol 2000-2011
<b>Belgique</b>	<b>11517</b>	<b>23604</b>	<b>31254</b>	<b>32685</b>	<b>34633</b>	<b>37075</b>	<b>37614</b>	<b>37802</b>	<b>38865</b>	<b>237,5%</b>	<b>64,7%</b>
<b>Prov Lux</b>	<b>9385</b>	<b>18633</b>	<b>23423</b>	<b>24213</b>	<b>25334</b>	<b>26699</b>	<b>27076</b>	<b>27226</b>	<b>27926</b>	<b>197,6%</b>	<b>49,9%</b>
Aubange	1976	2748	3164	3169	3254	3447	3536	3502	3616	83,0%	31,6%
Étalle	231	700	900	926	950	992	1001	1014	1043	351,5%	49,0%
Florenville	73	172	228	228	234	242	256	252	263	260,3%	52,9%
Meix-devant-Virton	38	122	193	213	233	233	225	235	233	513,2%	91,0%
Musson	313	622	742	762	781	820	798	804	839	168,1%	34,9%
Rouvroy	51	114	155	163	182	202	183	181	178	249,0%	56,1%
Saint-Léger	216	507	609	594	605	625	605	611	631	192,1%	24,5%
Tintigny	116	244	394	392	411	438	446	447	464	300,0%	90,2%
Virton	351	747	936	954	1023	1012	996	1002	1035	194,9%	38,6%
<b>PNG</b>	<b>3365</b>	<b>5976</b>	<b>7321</b>	<b>7401</b>	<b>7673</b>	<b>8011</b>	<b>8046</b>	<b>8048</b>	<b>8302</b>	<b>146,7%</b>	<b>38,9%</b>

Source: Inspection générale de la Sécurité Sociale - GDL

Les effectifs des **personnes travaillant au Grand-Duché de Luxembourg** sont surtout **importants** au niveau de la commune d'**Aubange** : 3616 personnes en 2011. Viennent ensuite les communes d'**Étalle** (1043) et Virton (1035). La commune qui envoie le moins de travailleurs au Grand-duché est Rouvroy avec 178 personnes. Si on calcule l'évolution du nombre de travailleurs allant au Grand-Duché entre 1990 et 2011, on constate une augmentation fulgurante : 146,7% pour la moyenne du territoire du PNG. Cette évolution tend à ralentir.

La **part de population active occupée au Grand-Duché de Luxembourg** est extrêmement importante sur le territoire du PNG puisque la moyenne est de **42,2 % en 2010**, ce qui représente une grande source de revenu pour le territoire. Les communes d'Aubange, Musson, Saint-Léger sont au-dessus de la moyenne du territoire vu leur proximité.

Ce sont les communes de Florenville, Meix-devant-Virton, Rouvroy, Virton et Tintigny qui comptent le moins de travailleurs frontaliers proportionnellement à leur population active.

Part de la population active frontalière par commune									
Communes	1990	2000	2004			2010			2011
	Nombre	Nombre	Nombre	Pop.active occupée	%Pop.active occupée	Nombre	Pop.active occupée	%Pop.active occupée	Nombre
Aubange	1976	2748	3182	5656	56,3%	3616	6026	60,0%	3616
Etalle	231	700	887	2294	38,7%	1014	2430	41,7%	1043
Florenville	73	172	217	1883	11,5%	252	1975	12,8%	263
Meix-devant-Virton	38	122	172	981	17,5%	235	1074	21,9%	233
Musson	313	622	743	1608	46,2%	804	1682	47,8%	839
Rouvroy	51	114	152	762	20,0%	181	810	22,4%	178
Saint-Léger	216	507	599	1322	45,3%	611	1345	45,4%	631
Tintigny	116	244	374	1412	26,5%	447	1616	27,7%	464
Virton	351	747	936	4029	23,2%	1002	4109	24,4%	1035
<b>PNG</b>	<b>3365</b>	<b>5976</b>	<b>7262</b>	<b>19947</b>	<b>36,4%</b>	<b>7160</b>	<b>16958</b>	<b>42,2%</b>	<b>8302</b>

Source: IGSS, au 31 mars, doc P Gramme - Eures Luxembourg (nombre de frontaliers) Steupunt WSE pour l'IWEPS, moyennes 2004 et 2010 (population active occupée) Calcul: Le Forem

### (3) Revenu moyen par habitant, indice de richesse

Par rapport à la distribution du revenu moyen par habitant, **Étalle et Saint-Léger sont au-dessus de la moyenne nationale** : 111 et 106,7 d'indice de richesse. Viennent ensuite les communes d'Aubange et Musson qui ont toutes deux un indice de richesse de 96,7. Cela coïncide avec la part de la population active frontalière et la proximité du Grand-Duché de Luxembourg. La moyenne du territoire du PNG pour l'indice de richesse est de 95 alors que la moyenne luxembourgeoise est de 94,9 et la moyenne wallonne de 93,7. **Les communes qui se situent en-dessous sont Florenville, Meix-devant-Virton, Rouvroy, Tintigny.**

<b>Revenus fiscaux - exercice 2008, revenus 2007 (montants en euros)</b>					
<b>Entités administratives</b>	<b>Nombre d'habitants</b>	<b>Total net imposable</b>	<b>Revenu moyen par déclaration (en EUR)</b>	<b>Indice de richesse</b>	<b>Revenu moyen par habitant</b>
<b>Belgique</b>	<b>10.625.700</b>	<b>156.104.491.477</b>	<b>25.680</b>	<b>100</b>	<b>14.691</b>
<b>Région wallonne</b>	<b>3.446.327</b>	<b>47.417.636.028</b>	<b>24.087</b>	<b>93,7</b>	<b>13.759</b>
<b>Province de Luxembourg</b>	<b>262.631</b>	<b>3.660.330.520</b>	<b>25.486</b>	<b>94,9</b>	<b>13.937</b>
Aubange	15.263	216.902.921	26.961	<b>96,7</b>	14.211
Etalle	5.429	88.534.136	33.523	<b>111,0</b>	16.308
Florenville	5.447	69.728.073	21.396	<b>87,1</b>	12.801
Meix-devant-Virton	2.699	36.526.850	24.781	<b>92,1</b>	13.533
Musson	4.264	60.570.961	27.952	<b>96,7</b>	14.205
Rouvroy	2.037	25.728.921	23.823	<b>86,0</b>	12.631
Saint-Léger	3.212	50.326.372	30.556	<b>106,7</b>	15.668
Tintigny	3.758	50.100.034	26.272	<b>90,7</b>	13.332
Virton	11.230	149.651.303	25.408	<b>90,7</b>	13.326
<b>PNG</b>	<b>53.339</b>	<b>748.069.571</b>		<b>95,0</b>	<b>14.025</b>

Source: SPF Economie

#### (4) Les différents secteurs d'activités

Les secteurs majoritaires en termes de nombre d'entreprises sur le territoire du PNG sont le commerce, l'agriculture et la sylviculture, la construction, les activités spécialisées, scientifiques et techniques.

<b>Nombre d'entreprises actives sur le territoire du PNG (2017)</b>	<b>Nombre d'entreprises</b>
Activités de services administratifs	129
Activités financières et d'assurance	26
Activités immobilières	62
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	290
Administration publique	9
Agriculture, sylviculture et pêche	439
Arts, spectacles et activités récréatives	146
Autres activités de services	231
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	459
Construction	310
Enseignement	52
Hébergement et restauration	216
Industries extractives	5
Industries manufacturières	152
Information et communication	54
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	6
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	4
Santé humaine et action sociale	63
Transports et entreposage	26
<b>Nombre total d'entreprises actives</b>	<b>2679</b>

Source: CAPRU

- Le secteur agricole

Le **secteur agricole** est **fortement représenté** sur le territoire puisque le nombre d'exploitations est de 287 pour les 9 communes. La seule commune de Florenville, commune la plus étendue, compte 60 exploitations et 3764 ha de SAU et Étalle 52 exploitations et 3095 ha de SAU. Aubange, Musson et Saint-Léger, communes situées à l'est du territoire, sont les communes comportant le moins d'exploitations.

Le nombre d'exploitations sur le territoire du Parc avec bovins (225) montre que la Gaume est un territoire d'élevage.

Commune	Nombre d'exploitations	Superficie Agricole Utile (ha)	SAU moyenne / exploitation (ha)	Nombre d'exploitations avec bovins	Nombre de bovins	Nombre de bovins moyen / exploitation	Nombre de porcins
Aubange	19	1615,8	85,04	17	3271	192	63
Étalle	52	3095,96	59,54	40	5134	128	5
Florenville	60	3764,54	62,74	49	7521	153	21
Meix-devant-Virton	28	1931,6	68,99	20	3171	159	262
Musson	13	1068,28	82,18	11	1745	159	0
Rouvroy	24	1812,43	75,52	21	3492	166	197
Saint-Léger	15	1090,42	72,69	11	2342	213	14
Tintigny	37	2112,32	57,09	27	3790	140	1683
Virton	39	2509,17	64,34	29	3511	121	4
(Chiny)	48	2507,48	52,24	38	5074	134	6
<b>PNG</b>	<b>287</b>	<b>19000,52</b>	<b>66,20</b>	<b>225</b>	<b>33977</b>	<b>151</b>	<b>2249</b>
Province de Luxembourg	2264	137918,16	60,92	1849	306993	166	26136
Région wallonne	12632	715426,96	56,64	8073	1106336	137	369923

Chiffres de 2017 Source: <https://statbel.fgov.be>

Le tableau ci-dessous montre que la SAU oscille légèrement entre 2000 et 2017 et marque une légère diminution de 2,40 %. En revanche, **le nombre d'exploitations** sur le territoire a **fortement chuté** passant de 465 exploitations en 2000 à 287 exploitations en 2017. Ces chiffres indiquent que le nombre d'hectares par exploitation a beaucoup augmenté.

	Nombre d'exploitations	Superficie Agricole Utile (ha)
<b>2000</b>	465	19467,2
<b>2005</b>	367	19572,2
<b>2009</b>	325	19197,6
<b>om2015</b>	299	19218
<b>2017</b>	287	19000,52
<b>Évolution</b>	<b>-38,28%</b>	<b>-2,40%</b>

*Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU entre 2000 et 2017*  
 Source: <https://statbel.fgov.be> et CAPRU

- Le secteur du bois

La **ressource en bois** est importante sur le territoire puisque les forêts représentent **28957 ha**. Les forêts publiques représentent 64,16 % de nos forêts ce qui est supérieur à la moyenne de la Région wallonne.

Communes	Surface forêts (ha)	Surface forêts publiques (ha)	Forêts publiques (%)	Surface forêts privées (ha)	Forêts privées (%)
Aubange	1141	810	70,99	331	29,01
(Chiny)	6220	3297	53,01	2923	46,99
Etalle	4004	2672	66,73	1332	33,27
Florenville	8961	5399	60,25	3562	39,75
Meix-devant-Virton	2647	1615	61,01	1032	38,99
Musson	951	796	83,70	155	16,30
Rouvroy	591	591	100,00	0	0,00
Saint-Léger	1798	1132	62,96	666	37,04
Tintigny	4393	1930	43,93	2463	56,07
Virton	4471	3633	81,26	838	18,74
<b>PNG</b>	<b>28957</b>	<b>18578</b>	<b>64,16</b>	<b>10379</b>	<b>35,84</b>

*Surface forestière par commune en 2018.*

*Source: DNF*

Plusieurs entreprises travaillent dans le secteur bois sur le territoire comme par exemple l'usine de pâte à papiers Burgo Ardennes, Recybois entreprise de recyclage des déchets de bois, Paletterie François, scierie Landin, Mobic (scierie, anciennement Dusaussoit), Stallbois, Artbois, fabricants bois...

#### - Les Parcs d'activités économiques

Le territoire du PNG compte 28 zones d'activités économiques (industrielles ou mixtes) au Plan de secteur. Les plus importantes en terme de surface sont les zones d'activités économiques industrielles de Virton-Latour (128,52 ha et comprenant 19 entreprises) et du site de Burgo Ardennes (160,73 ha).

#### f) *Le transport*

Le territoire ne compte **aucune infrastructure autoroutière** mais l'autoroute E411 passe au nord du PNG. La sortie « Habay » se trouve à 4 km au nord d'Étalle, ce qui place le PNG à une distance de 180 km de Bruxelles, de 130 km de Liège, de 120 km de Namur et de 60 km de Luxembourg.

Les **grands axes de circulation routière sont des routes régionales** :

- la **N83** relie Florenville à Arlon en passant par Tintigny et Etalle
- la **N82** relie Virton à Arlon en traversant Saint-Léger
- la **N87** relie Virton à Habay et l'autoroute E411 en contournant Étalle
- la **N88** relie Virton à Aubange en passant par Musson

On compte **3 gares** sur le territoire du PNG, à **Virton (Saint-Mard), Florenville et Halanzy**. Les lignes desservies sont la **ligne 165** qui relie Libramont à Virton en passant par Bertrix et Florenville (la partie de cette ligne continue jusqu'Athus et Rodange au Grand-Duché). La **ligne 162** qui relie Bruxelles à Arlon a un point d'arrêt important sur la commune de Habay : la gare de Marbehan. Ce réseau ferroviaire est donc très peu dense sur le territoire et les dessertes ne se font que toutes les 2 heures.

Le territoire est relativement bien desservi en lignes régulières de bus (services TEC), avec comme lignes principales, celles qui relient Florenville à Arlon, Virton à Arlon et Virton à Étalle.

Malgré tout, il est difficile de se déplacer si on ne possède pas de véhicule personnel. La part des transports en commun (TEC et SNCB) dans les déplacements domicile-travail est très peu importante et la majorité des déplacements se fait en voiture privée.

Il est à préciser que le territoire est traversé par plusieurs RAVEL à Florenville, Étalle, Rouvroy, Saint-Léger et Virton. Ceux-ci représentent des lignes de force dans le paysage.

#### g) *Les énergies renouvelables*

S'il n'existe actuellement aucune éolienne sur le territoire, plusieurs sont implantées en bordure sur le territoire français (Pays-Haut) et sont visibles depuis les vallées de la Vire et du Ton et le revers de la cuesta du Sinémurien. La Province du Luxembourg a réalisé une étude stratégique de planification du développement éolien pour montrer les sites potentiels (en bleu) identifiés. Les sites existants ou autorisés début 2010 sont indiqués en rouge.



*Carte des sites éoliens potentiels - Source: Province du Luxembourg - 2010*

Le tableau ci-dessous montre que la production des installations solaires photovoltaïques d'une puissance inférieure ou égale à 10 kVA sur le territoire du PNG (291 kVA/ 1000 habitants) est supérieure à la moyenne de la région wallonne (213 kVA/ 1000 habitants) mais inférieure à la moyenne de la Province du Luxembourg (332 kVA/ 1000 habitants). Ces chiffres indiquent que les installations des panneaux photovoltaïques sont développées sur le territoire.

<b>Commune</b>	<b>Habitants*</b>	<b>UPD</b>	<b>kVA</b>	<b>UPD/1000 habitants</b>	<b>kVA/1000 habitants</b>
Aubange	16 856	502	3 094	30	184
Étalle	5 785	498	3 241	86	560
Florenville	5 628	202	1 143	36	203
Meix-devant-Virton	2 806	158	931	56	332
Musson	4 508	252	1 575	56	349
Rouvroy	2 094	114	663	54	316
Saint-Léger	3 532	226	1 421	64	402
Tintigny	4 255	249	1 558	59	366
Virton	11 381	498	2 912	44	256
(Chiny)	5 179	256	1 478	49	285
<b>PNG</b>	56 845	2 699	16 536	485	2 968
<b>Province du Luxembourg</b>	281 972	15 575	93 551	55	332
<b>Région wallonne</b>	3 614 473	141 512	770 300	39	213

\*Statistique et information économique population au 01/01/2017

*Production des installations solaires photovoltaïques d'une puissance inférieure ou égale à 10 kVA par Commune*

*Source: [www.cwape.be](http://www.cwape.be)*

Il est à noter la présence de nombreuses retenues d'eau destinées à alimenter des moulins ou autres entreprises (fourneaux et forges, scieries, etc.) qui pourraient être des sites potentiels pour la production d'hydroélectricité.

h) *La situation de droit*

(1) **Le Plan de secteur**

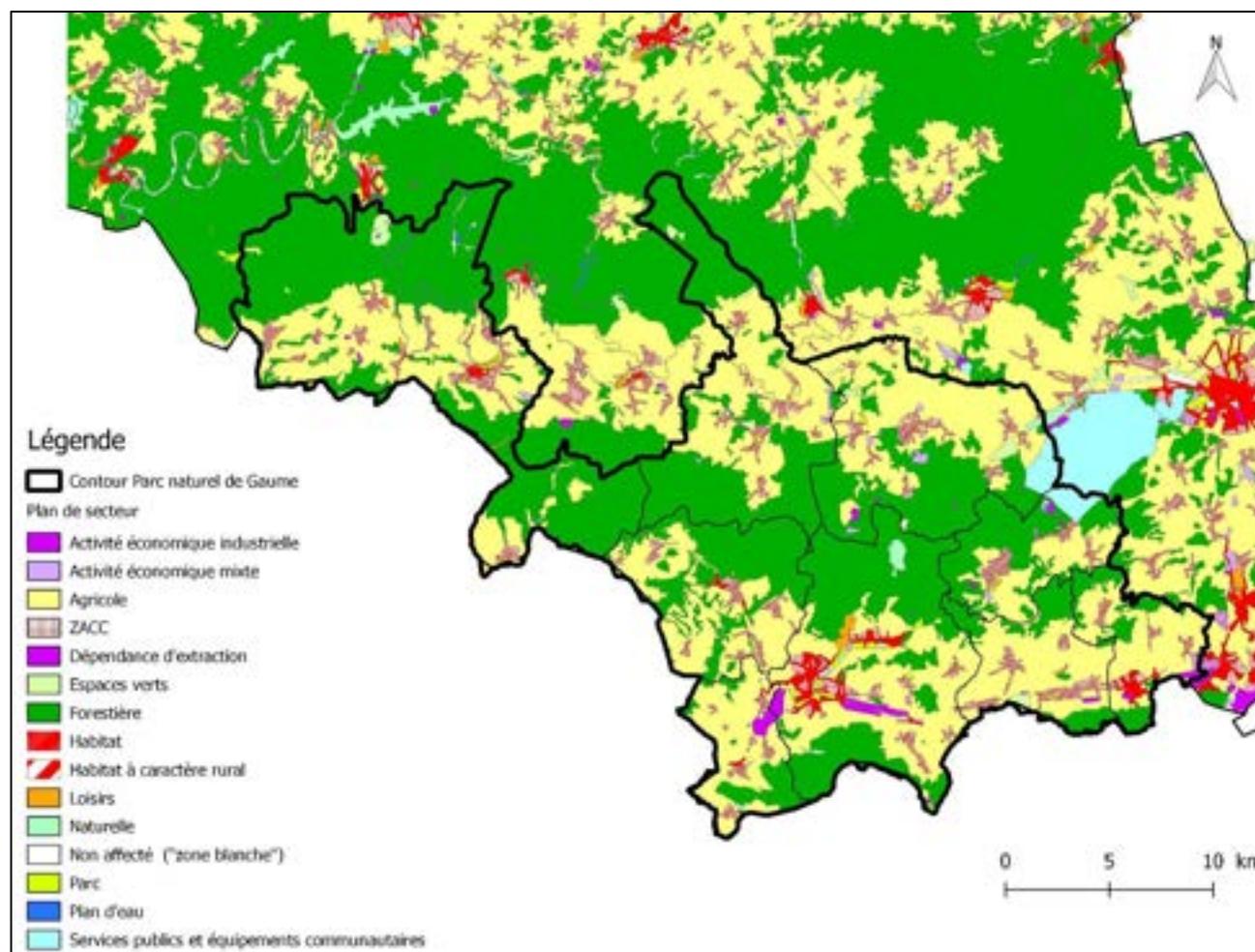
*« Le plan de secteur est un outil réglementaire d'aménagement du territoire et d'urbanisme régional wallon constitué de plusieurs couches de données spatiales. Le plan de secteur organise l'espace territorial wallon et en définit les différentes affectations afin d'assurer le développement des activités humaines de manière harmonieuse et d'éviter la consommation abusive d'espace. Il dispose d'une pleine valeur réglementaire et constitue ainsi la colonne vertébrale d'un développement territorial efficace, cohérent et concerté. Cet aspect est renforcé par la réforme engendrée par l'entrée en vigueur du Code du Développement Territorial (CoDT) »<sup>44</sup>.*

Le plan de secteur peut comporter, en surimpression aux affectations du territoire, des périmètres de protection : point de vue remarquable ; liaison écologique ; intérêt paysager ; intérêt culturel, historique ou esthétique et extension de zones d'extraction. (Art. D.II.21. §2)<sup>45</sup>.

---

<sup>44</sup> <http://geoportail.wallonie.be/catalogue/7fe2f305-1302-4297-b67e-792f55acd834.html>

<sup>45</sup> [https://wallex.wallonie.be/index.php?doc=30280&rev=31858-20809#FR\\_17909114](https://wallex.wallonie.be/index.php?doc=30280&rev=31858-20809#FR_17909114)



Plan de secteur – Source : Service public de Wallonie

Affectation au Plan de secteur (PNG dont Aubange)	Superficie (ha)	Taux d'affectation (%)
Forestière	26426,2	44,79
Agricole	25428,6	43,10
Habitat à caractère rural	2722,6	4,61
Habitat	1059,4	1,80
Services publics et équipements communautaires	625,2	1,06
ZACC	615,6	1,04
Activité économique industrielle	608,8	1,03
Espaces verts	456,8	0,77
Parc	220	0,37
Loisirs	205,2	0,35
Activité économique mixte	176,8	0,30
Naturelle	167	0,28
Plan d'eau	165,6	0,28
Dépendance d'extraction	94,4	0,16
Non affecté ("zone blanche")	27,9	0,05

*Superficie et proportion de chaque affectation du Plan de secteur sur le territoire du Parc naturel de Gaume – Source : Service Public de Wallonie*

Les **zones forestière (44,79 %) et agricole (43,10 %)** occupent + de 87,89 % de l'affectation du sol ce qui montre l'importance des activités liées à la forêt et à l'agriculture sur notre territoire. L'**habitat**<sup>46</sup> (Habitat à caractère rural pour l'essentiel) représente 6,41 % du territoire.

**1,04 % du territoire, soit 615,6 ha**, est réservé aux **ZACC**. La ZACC est une réserve foncière inscrite au plan de secteur. Sa taille peut être très variable, elle est généralement constituée de plusieurs parcelles dont les propriétaires sont indifféremment publics ou privés. Ainsi, si elle est mise en œuvre, elle peut prendre

<sup>46</sup> La zone d'habitat est principalement destinée à la résidence. Les activités (d'artisanat, de recherche ou de petite industrie), les établissements socioculturels, les constructions et aménagements de services publics et d'équipements communautaires, de même que les exploitations agricoles et les équipements touristiques peuvent également y être autorisés pour autant qu'ils ne mettent pas en péril la destination principale de la zone et qu'ils soient compatibles avec le voisinage. Cette zone doit aussi accueillir des espaces verts publics. (Art. D.II.24 du CoDT).

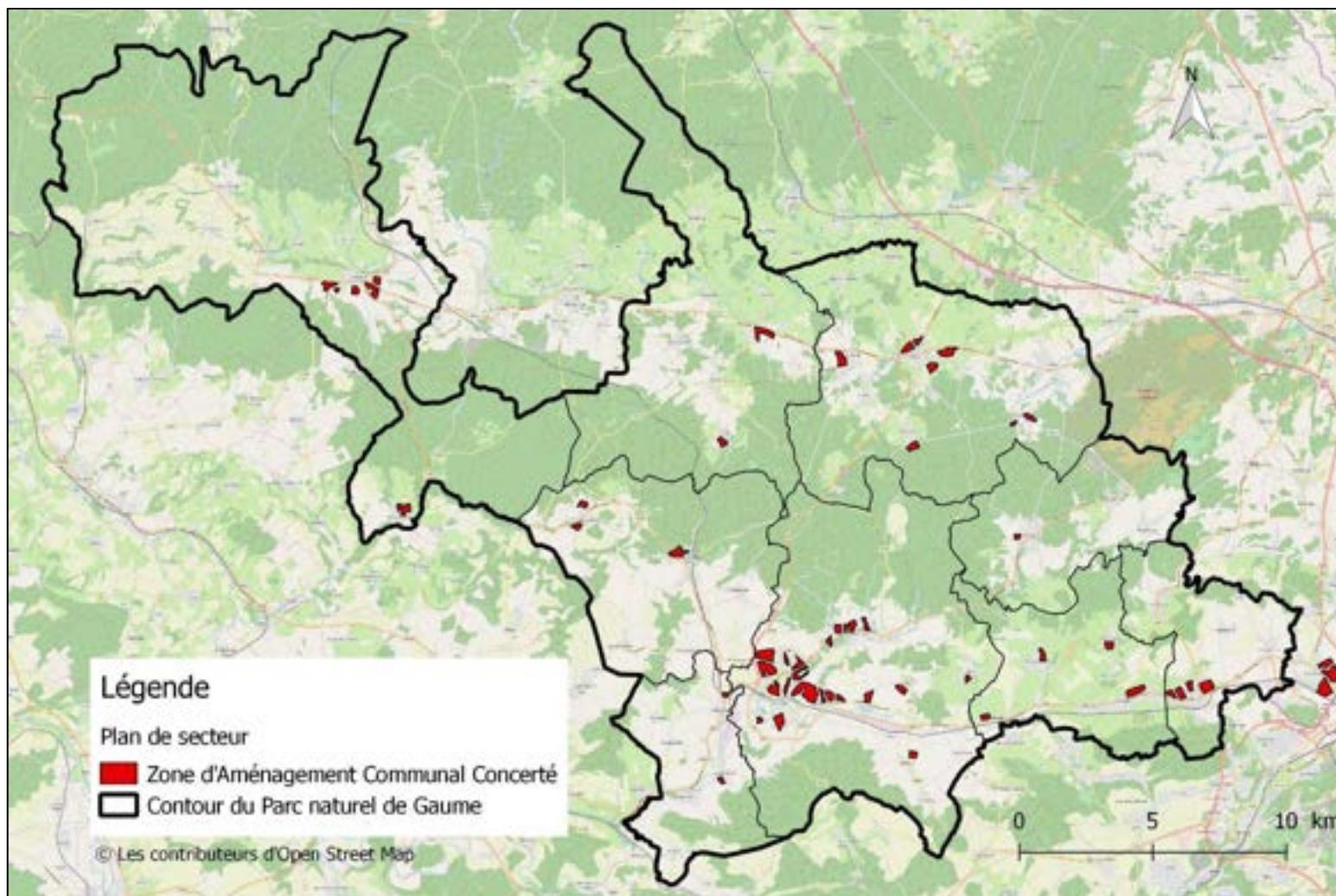
n'importe quelle affectation du plan de secteur. Cela signifie qu'elle peut devenir une zone d'habitat, mais aussi une zone agricole, une zone naturelle, une zone verte, etc.

Son affectation est déterminée (Art. D.II.42) :

1° soit en fonction de la localisation, du voisinage, de la proximité de zones d'initiatives privilégiées visées à D.V.14, de la proximité aux pôles urbains et ruraux, de la performance des réseaux de communication et de distribution, des coûts induits par l'urbanisation à court, à moyen et à long terme, ainsi que des besoins de la commune et de l'affectation donnée à tout ou partie de toute zone d'aménagement communal concerté située sur le territoire communal concerné et sur les territoires communaux limitrophes si elle existe;

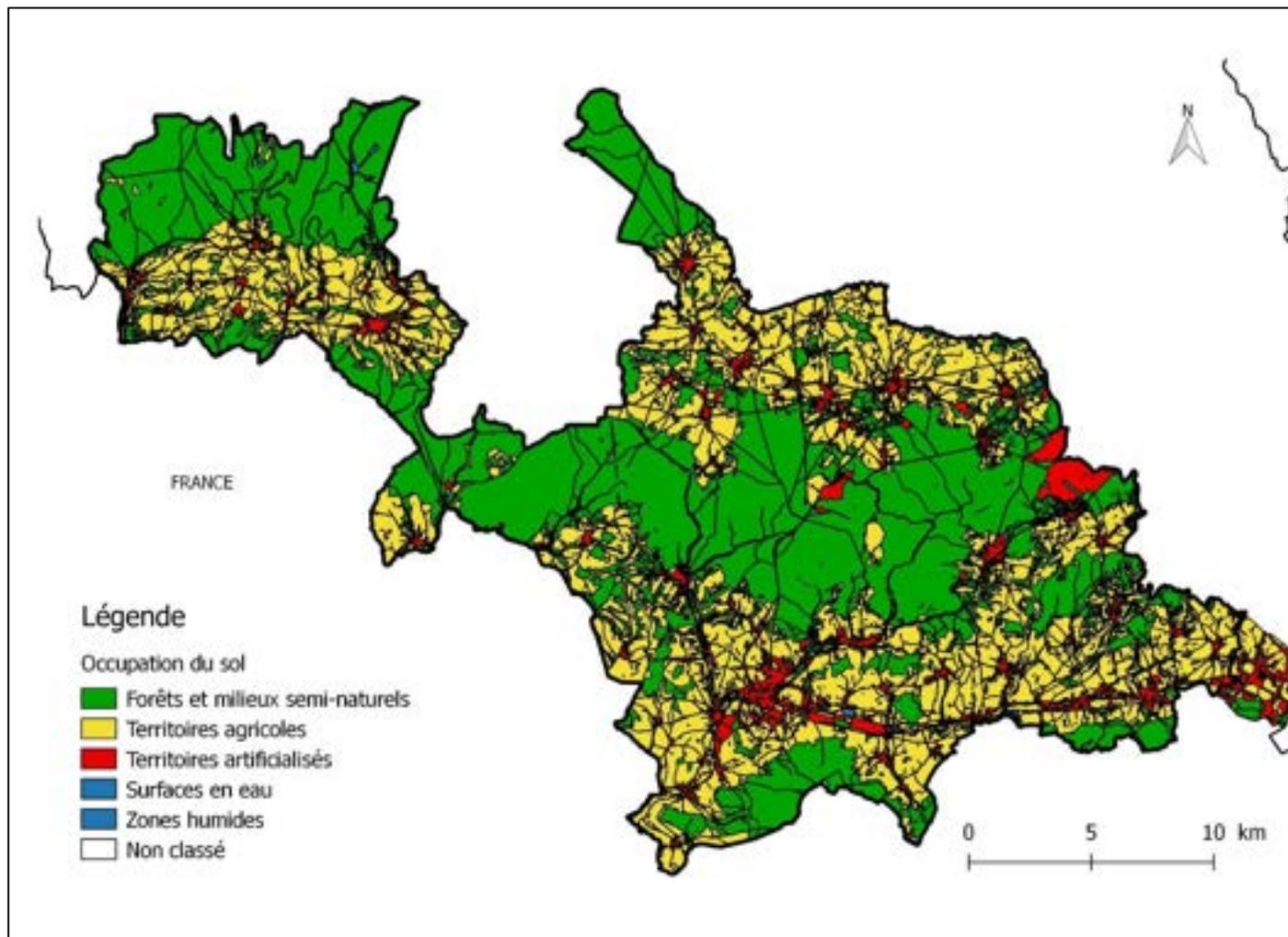
2° soit en fonction des indications du schéma de développement pluricommunal ou communal.

La carte ci-dessous montre que les ZACC sont en nombre plus important dans les villes comme Florenville et Virton (réparties de façon concentrique autour de cette dernière). Halanzy propose également plusieurs ZACC le long de la N88.



*Localisation des ZACC du territoire du Parc naturel de Gaume – Source : Service public de Wallonie*

Entre le plan de secteur (situation de droit) et l'occupation réelle du sol (situation de fait), on remarque certaines différences. Cependant, les grandes proportions des zones agricoles et forestières se confirment en termes d'affectation du sol.



*Occupation du sol en Gaume – Extrait de la Carte d'occupation du sol de Wallonie, version 2\_07 – Source : Service public de Wallonie*

## (2) Les périmètres de protection

### (a) Les périmètres d'intérêt paysager et les lignes et points de vue remarquables

*Les périmètres d'intérêt paysager (PIP) visent à la protection, à la gestion ou à l'aménagement du paysage. Les actes et travaux soumis à permis peuvent y être autorisés pour autant qu'ils contribuent à la protection, à la gestion ou à l'aménagement du paysage bâti ou non bâti. (Art. R.II.21-7 du CoDT).*

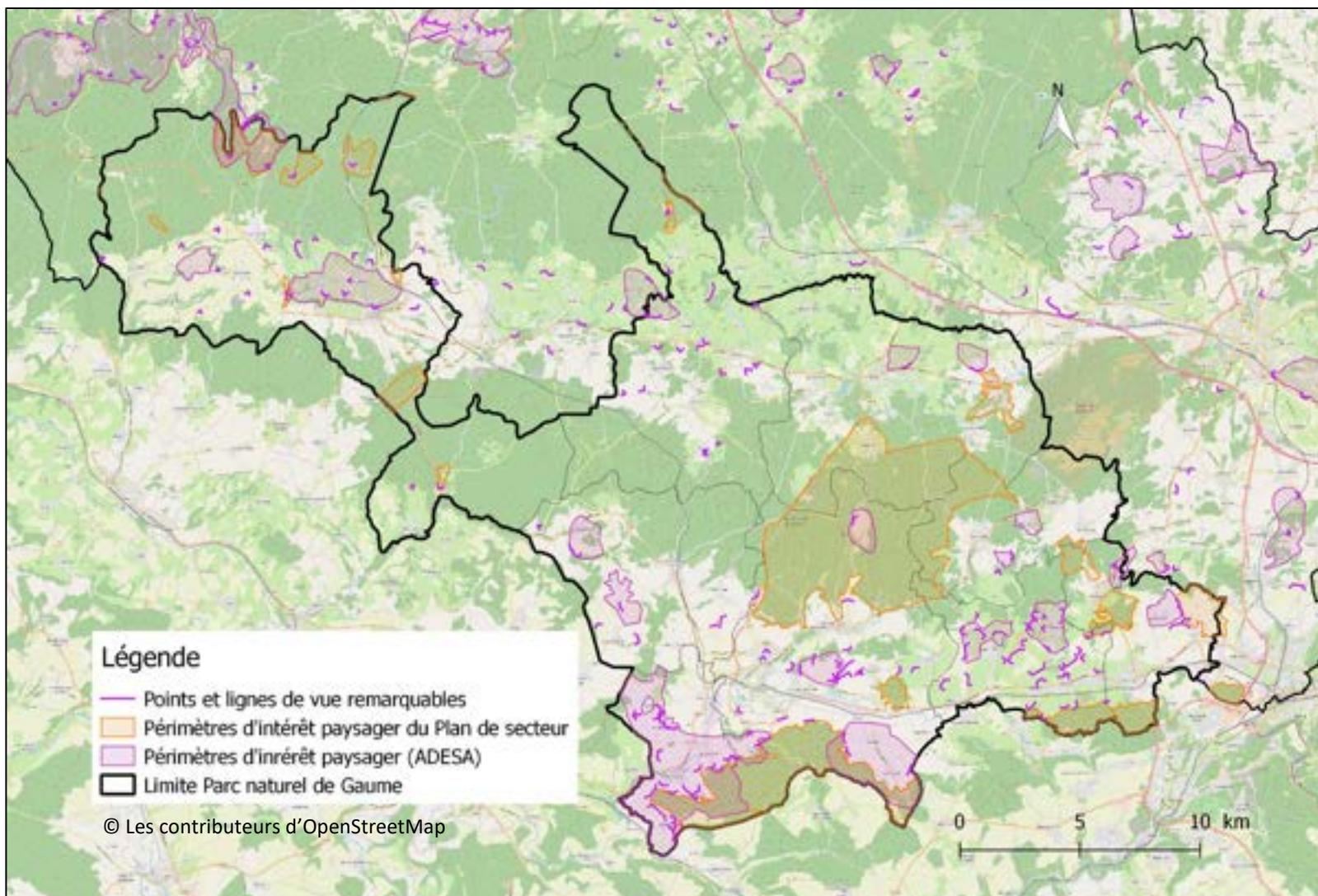
Au départ, les données disponibles au niveau des **PIP** ont été issues des périmètres d'intérêt paysager du **plan de secteur**. Ces données ont été **révisées par un inventaire réalisé par l'ASBL ADESA** (Action et Défense de l'Environnement de la vallée de la Senne et de ses Affluents) au cours des dernières décennies et ce selon une méthodologie propre qui consistait à analyser la qualité du paysage selon 6 critères d'ordre esthétiques, non mathématiques et utilisables sur l'ensemble du territoire de la région. Il s'agissait de la profondeur de champ ou longueur de vue, la variété, la dimension verticale, la présence de plans successifs, l'harmonie et la rareté. **Certains PIP ont été supprimés pour être remplacés par un point de vue remarquable (PVR)**. C'est le cas quand c'est la vue qui présente un intérêt et non le paysage en lui-même.

Au 1<sup>er</sup> juillet 2015, la révision avait concerné l'ensemble des plans de secteurs de la Région wallonne à l'exception de celui de Bastogne. L'inventaire mené par ADESA n'a pas de valeur réglementaire mais une **valeur documentaire**<sup>47</sup>.

Il est à noter qu'une veille est à opérer concernant la mise à jour de ces données. Celles-ci pourraient être complétées afin de déterminer de nouveaux PIP ou PVR/LVR.

---

<sup>47</sup> <http://geoportail.wallonie.be/catalogue/51ac4cfb-82f4-4cf4-86fa-0f66743df9e0.html>



*Carte des PIP et points et lignes de vue remarquables sur le territoire du Parc naturel de Gaume*

Si certains périmètres se chevauchent, on note de nettes différences entre l’inventaire ADESA et les périmètres pris en compte au Plan de secteur. Les périmètres inventoriés par l’ADESA sont essentiellement contenus dans les dépressions des cuestras du Sinémurien, Domérien et Bajocien. Les périmètres d’intérêt paysagers repris au PdS sont situés dans les massifs forestiers du Sinémurien et du Bajocien ainsi que dans la vallée encaissée de la Semois, à Sainte-Cécile.

### (b) Les périmètres d’intérêt culturel, historique ou esthétique

Le **périmètre d’intérêt culturel, historique et esthétique (PICHE)** vise à favoriser au sein d'un ensemble urbanisé l'équilibre entre les espaces bâtis ou non bâtis et les monuments qui les dominent ou les sites qui les caractérisent. (Art. R.II.21-8 du CoDT).

Les périmètres d’intérêt culturel, historique ou esthétique		
Communes	Site	Superficie (en ha)
Étalle	Buzenol	3,84
Rouvroy	Montquintin	4,58
	Torgny	7,78
Virton	Vieux-Virton	15,64
	Ruette	5,12

On dénombre seulement 5 PICHE sur le territoire du Parc naturel de Gaume, ce qui semble très peu.

### (3) Les outils de préservation de la biodiversité

Le SDT définit une carte des liaisons écologiques en Wallonie. L’avant-projet ci-dessous montre qu’en Gaume, la forêt sinémurienne, les plaines alluviales de la Semois, de la Vire et du Ton ainsi que les pelouses calcaires et milieux associés de la cuesta du Bajocien, sont repris comme liaisons écologiques.

## Liaisons écologiques visées à l'article D.II.2, §2, alinéa 4 du CoDT

Avant-projet

Vu pour être annexé à l'arrêté du

Le Ministre-Président

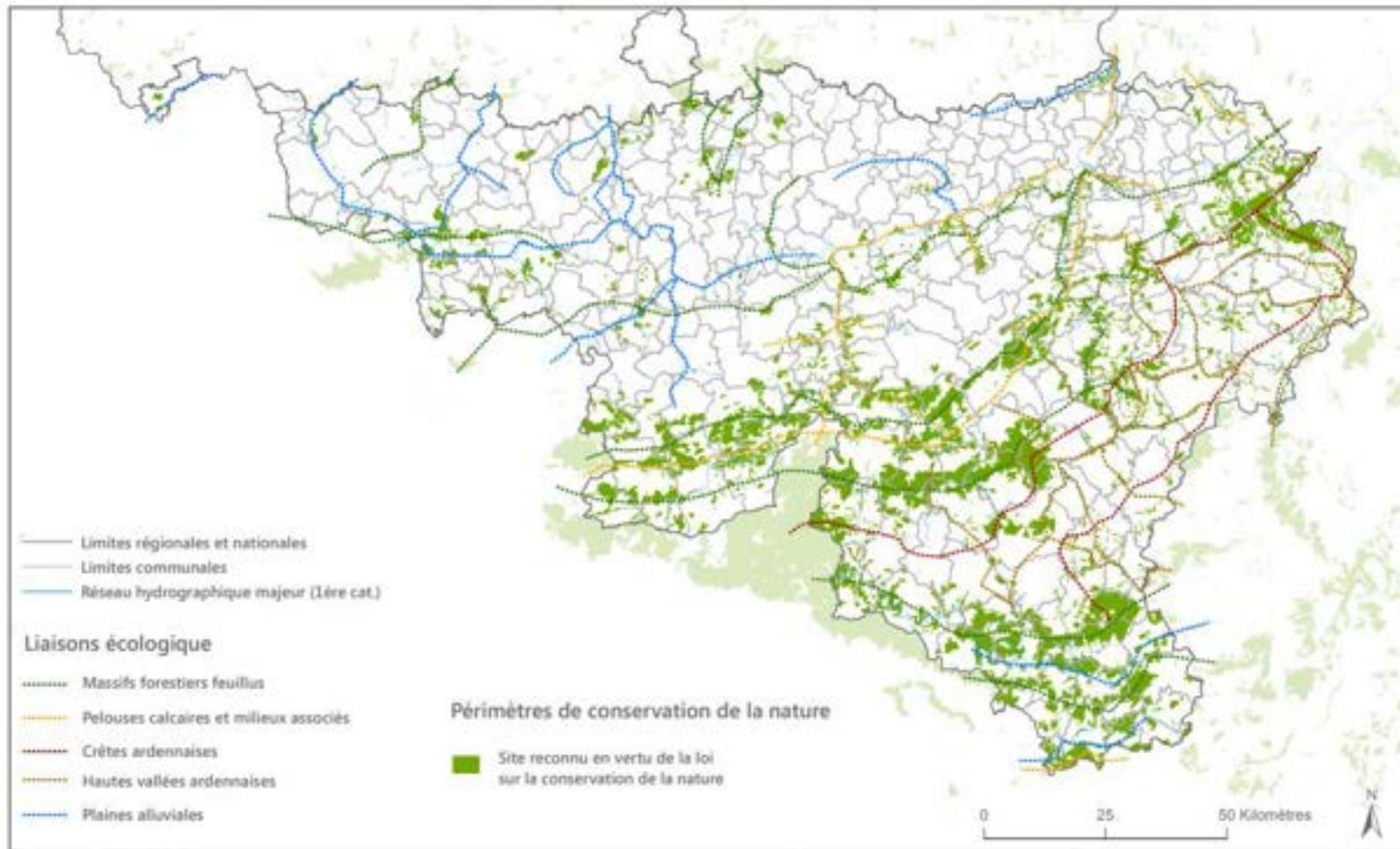
Le Ministre de la Nature

Le Ministre de l'Aménagement  
du territoire

Willy BORSUS

Renaë COLLIN

Carlo DI ANTONIO



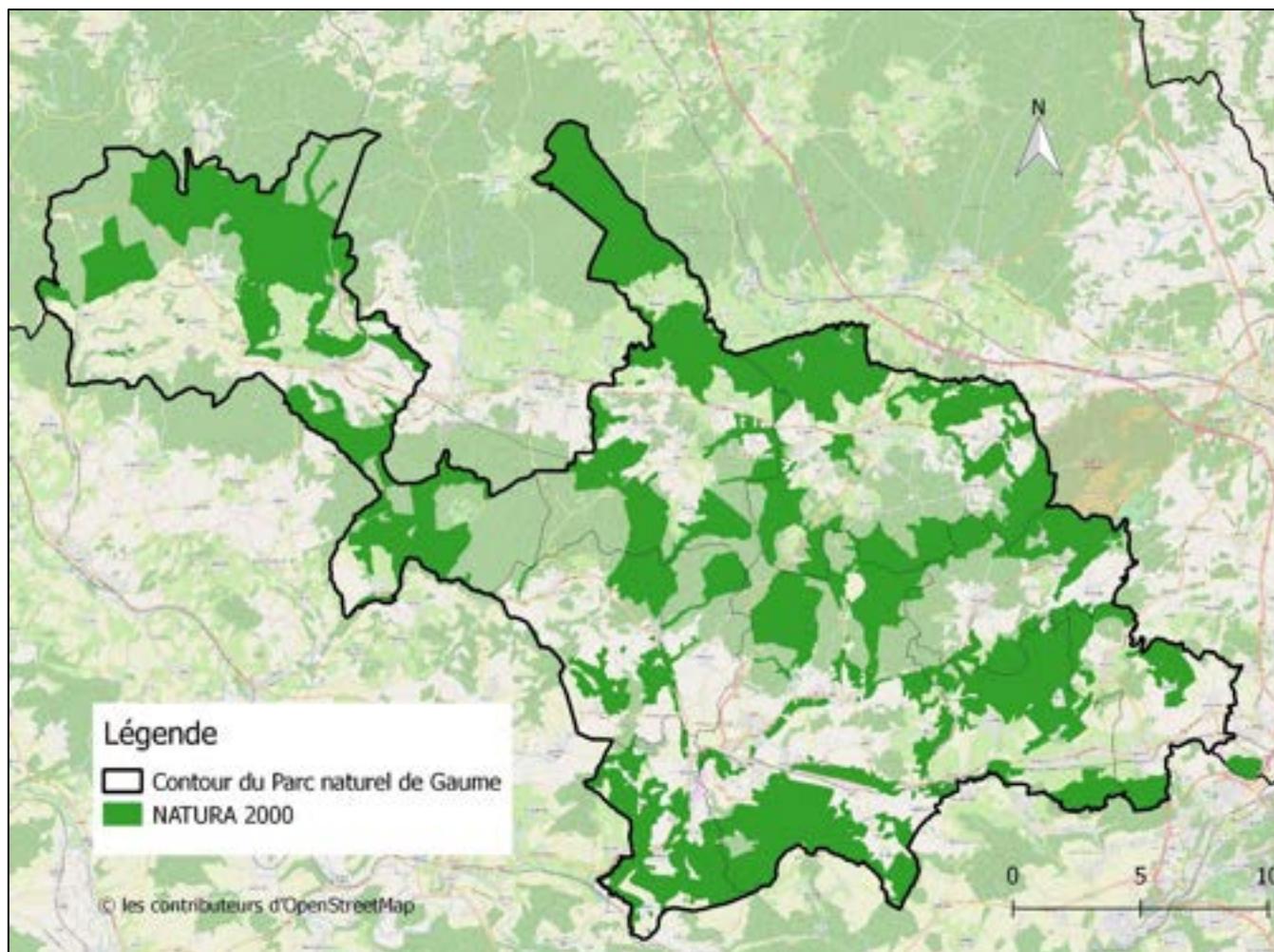
- **Les sites Natura 2000**

En Gaume, les proportions de zones en Natura2000 sont les plus élevées de Wallonie. Ainsi, 37,15% du territoire du PNG est situé en zone Natura 2000 pour une moyenne au niveau régional de 13%. Certaines communes comportent près de 50 % de leur territoire en Natura 2000 comme Rouvroy, Tintigny et Musson.

Les biotopes que l'on trouve sur le territoire sont extrêmement variés et certains très caractéristiques (crons, carrières, mares et mardelles, cavités souterraines, pelouses calcaires, zones humides, hêtraies à orchidées, etc.). Ces biotopes sont liés à la nature de la géologie du territoire. Ils sont peu étendus mais en général, ils comportent des espèces rares à protéger. La nature « ordinaire » sur le territoire reste très intéressante et la biodiversité qu'on y trouve est essentiellement liée à une agriculture encore extensive : prairies de fauche maigres, zones humides, pelouses sèches, vieux vergers hautes-tiges...

sites Natura 2000 sur le territoire				
code	Nom du site	Communes concernées	Type de zone	Superficie du site sur le parc [ha]
BE34065	Bassin supérieur de la Vire et du Ton	Aubange, Musson, Saint-Léger, Virton	ZPS	2417
BE34067	Forêts et marais bajociens de Baranzay à Athus	Aubange, Musson	ZPS	840
BE34048	Bassin de la Semois à Jamoigne	Florenville	ZPS	308
BE34049	Basse-Vierre	Tintigny	ZSC	725
BE34050	Bassin de la Semois entre Tintigny et Jamoigne	Tintigny	ZPS	1528
BE34054	Bassin de la Marche	Florenville, Meix-devant-Virton	ZPS	1616
BE34055	Vallée du Ruisseau de Breuvanne	Tintigny, Florenville	ZPS	434,02
BE34056	Bassin de la Semois d'Etalle à Tintigny	Etalle, Tintigny	ZPS	1751
BE34057	Marais de la Haute-Semois et Bois de Heinsch	Etalle	ZPS et ZSC	704
BE34058	Camp militaire de Lagland	Saint-Léger, Etalle	ZSC	693
BE34061	Vallées du Laclaireau et du Rabais	Virton, Etalle, Saint-Léger	ZPS et ZSC	2818
BE34045	Forêts de Muno	Florenville	ZSC	558
BE34046	Bassin de la Semois de Florenville à Auby	Florenville	ZPS et ZSC	2760
BE34060	Bassin supérieur de la Chevratte	Tintigny, Meix-Devant-Virton, Virton	ZPS et ZSC	1355
BE34063	Vallées de la Chevratte	Meix-Devant-Virton, Rouvroy	ZPS et ZSC	431
BE34066	Vallée du Ton et Côte bajocienne de Montquintin à Ruette	Virton, Rouvroy, Meix-Devant-Virton	ZPS et ZSC	3044
BE34064	Vallée de la Vire et du Ton	Virton, Rouvroy	Zps et ZSC	288
BE34062	Bassin du ruisseau de Messancy	Saint-Léger	Zps et ZSC	1
			<b>surface totale</b>	<b>22271,02</b>
<b>Source:</b> DGRNE				

Les sites Natura2000 forment un réseau qui concrétise la mise en œuvre des Directives européennes " Oiseaux " (79/409/CEE) et " Habitats " (92/43/CEE). Ces directives visent à protéger un certain nombre de populations d'espèces et des biotopes à l'échelle européenne et pour lesquels il faut garantir un état de conservation favorable. L'une des approches prévues est la constitution d'un réseau de zones géographiques abritant une partie significative de ces espèces et de ces biotopes. Pour la Directive "Oiseaux", qui date déjà de 1979, ces zones géographiques sont appelées " Zones de Protection Spéciale " (ZPS). Pour la Directive "Habitats", qui date de 1992, ces zones sont appelées " Zones Spéciales de Conservation " (ZSC). Ces zones peuvent ou non se superposer et elles forment alors des " Sites d'Importance Communautaire " (SIC) qui participent au réseau Natura 2000.



*Zone Natura 2000 sur le territoire du Parc naturel de Gaume Source : Walonmap*

- Les réserves naturelles

Les réserves naturelles domaniales						
Dénomination	Propriétaire	Commune	superficie (ha)	Principal type de milieu	Superficie totale dans PNG (ha)	cantonnement DNF
Etang des Epioux	CPAS Mons	Florenville	13,811	étang	13,811	Florenville
Villers Tortru ou Marais de Vance	DGARNE	Etalle	3,4927	milieu humide	3,4927	Arlon
Souterrain de Neufmoulin	Baronne d'Otrepe de Bouvette	Florenville	0	souterrain	0	Florenville
La Chautière	DGARNE	Meix-Devant-Virton	3,373	prairie maigre	3,373	Virton
Minière de Musson	Com Musson	Musson	0	souterrain	0	Virton
Prés des Aulnes	DGARNE + Com Meix	Meix-Devant-Virton	4,3498	prairie humide	4,3498	Virton
Crassier de Musson	DGARNE	Musson	24,8122	milieu sec et chaud	24,8122	Virton
Marais de Prouvy et de Rawez		Tintigny	25,5198	milieu humide	25,5198	Virton
Cron de Montauban	DGARNE	Etalle	0,703	source incrustante	0,703	Arlon
Pré fleuri	DGARNE + Com Musson	Musson	7,0774	prairie maigre	7,0774	Virton
Vallée de Laclaireau	DGARNE	Virton	6,969		6,969	Virton
Haie de Han de STLéger (cron de)	com. Saint-Léger	Saint-Léger	1,9578	source incrustante	1,9578	Virton
Gore Aubrion	DGARNE	Meix-Devant-Virton	6,539	prairie maigre	6,539	Virton
Minière de Halanzy	Comm Aubange	Aubange	0	souterrain	0	Arlon
				<b>total</b>	<b>98,6047</b>	
<b>Source:</b> DGRNE						

Les réserves naturelles privées agréées ou en cours d'agrément								
Dénomination	Gestionnaire	Commune	superficie (ha)	Commune	superficie (ha)	Principal type de milieu	Superficie totale dans PNG (ha)	cantonement DNF
Les Abattis	NATAGORA	Etalle	9,663	Tintigny	8,3762	milieu humide	18,0392	Virton
Beauregard	NATAGORA	Rouvroy	4,7095			milieu humide	4,7095	Virton
Pré Thibault (Breuvanne)	NATAGORA	Tintigny	1,447			milieu humide	1,447	Virton
Chantemelle (Marais de)	NATAGORA	Etalle	7,6665			milieu humide	7,6665	Arlon
Cussignière (Marais de la)	NATAGORA	Musson	27,15			milieu humide	27,15	Virton
Haut des loges	Ardenne et Gaume	Etalle	1,8104			ancienne carrière	1,8104	Arlon
La plate dessous les Monts	NATAGORA	Tintigny	13,894	Etalle	13,142	milieu humide	27,036	Arlon
Vague des Gomhets	Ardenne et Gaume	Tintigny	29,388			milieu humide	29,388	Florenville
Marais de Vance	NATAGORA	Etalle	11,9587			milieu humide	11,9587	
Raymond Mayné	Ardenne et Gaume	Rouvroy	5,9355			pelouse sèche	5,9355	Virton
<b>total</b>							<b>135,1408</b>	
<b>Source:</b> DGRNE								

Les réserves naturelles agréées (RNA) appartenant à des privés et les réserves naturelles domaniales (RND) réserves naturelles de l'état, sont également des outils de protection des milieux naturels.

- **Les zones humides d'intérêt biologique (ZHIB)**

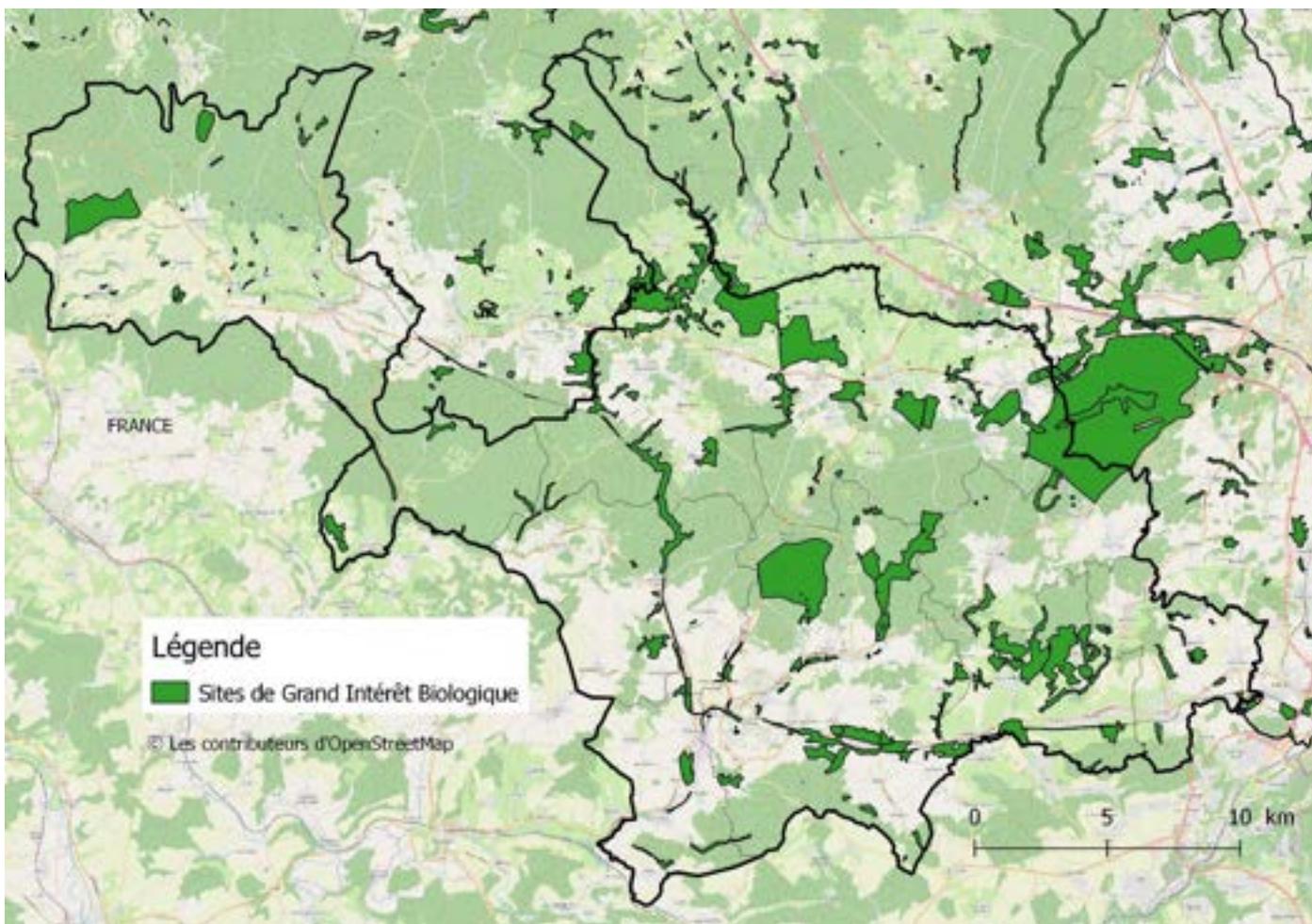
Plusieurs ZHIB sont répertoriées sur le territoire du Parc. Elles ont un intérêt paysager intéressant.

Les Zones Humides d'Intérêt Biologique								
Dénomination	Propriétaire	Commune	superficie (ha)	Commune	superficie (ha)	Superficie totale dans PNG (ha)	cantonment DNF	autre statut
Marnière d'Ansart	Ardenne & Gaume	Virton	1,335			1,335	Virton	
Les Abattis		Etalle	10,095	Tintigny	8,8312	18,9262	Virton	RNA
Etangs de Latour	DGARNE (Département de l'Eau) + privés	Virton	14,6035			14,6035	Virton	
Le Petit Pilon	privés	Florenville	0,383			0,383	Florenville	
Au pré Jacquet et à la Rouge Fontaine	Commune Virton	Virton	4,059			4,059	Virton	
Ruisseau du Cron	privés	Virton	6,538			6,538	Virton	
Marais du Ton	comm. de Virton, DGARNE, Aumoniers du Travail, Pêcheurs d'Ethe-Belmont	Virton	30,2789			30,2789	Virton	
Gomhets (Vague des)	Ardenne & Gaume	Tintigny	29,388			29,388	Florenville	RNA
					total	<b>105,5116</b>		
<b>Source:</b> DGRNE								

#### - Les sites de grand intérêt biologique

Les sites de grand intérêt biologique (SGIB) représentent le cœur de la structure écologique principale : ils abritent des populations d'espèces et des biotopes rares ou menacés ou se caractérisent par une grande diversité biologique ou un excellent état de conservation<sup>48</sup>. On compte plus de 160 SGIB sur le territoire du PNG.

<sup>48</sup> <http://biodiversite.wallonie.be/fr/sgib-sites-de-grand-interet-biologique.html?IDC=824>



*SGIB sur le territoire du Parc naturel de Gaume Source : Walonmap*

- **Les arbres et haies remarquables**

« L'histoire de l'Homme a toujours été intimement liée à celle des arbres. Ainsi, ces derniers, au-delà de leur simple condition naturelle, ont servi à travers les siècles, aussi bien de support à la Foi et aux Croyances, de lieu de Justice ou d'instrument de gestion de l'espace des frontières. Ce patrimoine arboré a payé un lourd tribut à l'extension de l'habitat et à la péri-urbanisation des campagnes. Afin de mieux protéger ces témoins naturels du temps, certains arbres et alignements d'arbres font l'objet d'une protection particulière et sont considérés comme remarquables. »<sup>49</sup>. La plupart des villages comportent un ou plusieurs arbres remarquables (+ de 80% des villages).

---

<sup>49</sup> [http://environnement.wallonie.be/dnf/arbres\\_remarquables/](http://environnement.wallonie.be/dnf/arbres_remarquables/)

#### (4) Les outils d'aménagement du territoire des communes du PNG

Les communes gèrent les permis d'urbanisme et disposent d'outils pour planifier et développer au mieux leur territoire.

La mise en place du CoDT au 1<sup>er</sup> juin 2017 en remplacement du CWATUP propose plusieurs outils à valeur réglementaire ou à valeur indicative.

« Par les outils qu'il propose, ce nouveau code législatif qui remplace l'ancien CWATUP, entend :

- Lutter contre l'étalement urbain
- Soutenir le développement économique de la Wallonie
- Répondre au défi démographique
- Simplifier et accélérer les procédures au bénéfice des citoyens et des entreprises wallonnes »<sup>50</sup>.

À l'échelle communale, il existe :

- Le **Schéma de Développement Communal** (SDC - Art. D.II.9 et ss du CoDT) est un des deux schémas communaux. Il est établi à l'initiative du conseil communal et approuvé par le Gouvernement. Le SDC **définit la stratégie territoriale pour l'ensemble du territoire communal** sur la base d'une analyse contextuelle. Le CoDT a voulu concevoir ce schéma comme un outil qui, d'une part, **assure la pérennité de l'ancien Schéma de Structure Communal (SSC)** et, d'autre part, permet d'envisager une approche plus prospective de la gestion du territoire communal. La stratégie territoriale du SDC définit les objectifs communaux de développement territorial et la manière dont ces objectifs déclinent les objectifs régionaux du Schéma de Développement du Territoire (SDT) ou le cas échéant du ou des **Schémas de Développement Pluricommunaux (SDP)**, les principes de mise en œuvre de ces objectifs, et la structure territoriale. L'ancien Schéma de Structure Communal (SSC) défini dans le CWATUP est assimilé au SDC. Comme le SSC, le SDC a une valeur indicative. Il s'applique au SOL, au Guide Communal d'Urbanisme (GCU) ainsi qu'à toute décision prise en matière de permis, certificats, déclarations et de politique foncière<sup>51</sup>.
- Le **Schéma d'Orientation Locale** (SOL - Art. D.II.11 et ss du CoDT) est le deuxième schéma communal qui existe. Il est **établi** à l'initiative du conseil communal **sur une partie du territoire de la commune et y détermine les objectifs d'aménagement** du territoire et d'urbanisme. Outre ces objectifs, le SOL contient la **carte d'orientation**, et les **indications relatives** à l'implantation et à la hauteur des constructions et des ouvrages, aux voiries et aux espaces publics, ainsi qu'à l'intégration des équipements techniques, en cas de dispense de permis d'urbanisation lors de la division d'un bien en lots. Le CoDT assimile au SOL, d'une part le Plan Directeur (PLD) et le Plan Communal d'Aménagement (PCA) définis dans le CWATUP qui perdent leur valeur réglementaire et, d'autre part, le Schémas Directeur (SCD) et les Rapports Urbanistiques et Environnementaux (RUE) qui conservent leur valeur indicative. Le SOL a une valeur indicative et s'applique au Guide Communal d'Urbanisme (GCU) ainsi qu'à toute décision prise en matière de permis, certificats, déclarations et de politique foncière.
- Le **Guide Communal d'Urbanisme (GCU)** devient un des **outils d'orientation** en matière d'urbanisme à l'échelle communale. Il concerne tout ou partie du territoire communal et traite d'une ou plusieurs thématiques. Il décline les objectifs de développement territorial du Schéma de Développement

<sup>50</sup> [www.wallonie.be/fr/actualites/codt-entree-en-vigueur-ce-1er-juin](http://www.wallonie.be/fr/actualites/codt-entree-en-vigueur-ce-1er-juin)

<sup>51</sup> [geoportail.wallonie.be/catalogue/097e8d4e-9bad-4798-af85-9bdd3c76952a.html](http://geoportail.wallonie.be/catalogue/097e8d4e-9bad-4798-af85-9bdd3c76952a.html)

du Territoire (SDT), du Schéma de Développement Pluricommunal (SDP) et des schémas communaux en objectifs d'urbanisme, par des indications, en tenant compte des spécificités du ou des territoires sur lesquels il porte (CoDT - Art. D.III.4). Dans le respect de certaines conditions, la Commune devra être en possession d'un GCU pour pouvoir profiter d'un régime dit "de décentralisation" qui autorise la commune à exercer, de manière autonome, son pouvoir de décision, notamment en matière d'octroi de permis d'urbanisme et d'urbanisation. Les Règlements Communaux d'Urbanisme (RCU) et les Règlements Communaux de Bâtisses (RCB) au sens du CWATUP sont assimilés à des GCU. Ceux-ci possédaient auparavant valeur réglementaire. Dans le CoDT, le GCU ne comporte que des indications (**valeur indicative**) compilées dans un document unique. Le contenu du GCU est défini dans le CoDT (Art. D.III.5) de manière similaire à celui du Guide Régional d'Urbanisme (GRU - Art. D.III.2 §1)<sup>52</sup>.

- Le **Plan Communal de Développement de la Nature**. C'est un outil proposé aux communes pour organiser de façon durable la prise en compte de la nature sur leur territoire en intégrant le développement économique et social. Ce Plan vise à maintenir, à développer ou à restaurer la biodiversité au niveau communal en impliquant tous les acteurs locaux, après avoir réalisé un diagnostic du réseau écologique et dégagé une vision conjointe de la nature et de son avenir au niveau local<sup>53</sup>.

En plus de ces outils, les communes peuvent mettre en place des CCATM et engager un Conseiller en Aménagement du Territoire et Urbanisme au sein de leur service urbanisme. La **CCATM** est un **organe consultatif** permettant une plus large **participation de la population à la gestion de leur cadre de vie**. Elle peut ou doit être consultée par les autorités locales pour certaines matières : pour les documents communaux d'aménagement, pour l'évaluation des incidences sur l'environnement, la rénovation urbaine, les périmètres de remembrement urbain, etc. La consultation de la CCATM est facultative pour les demandes de permis d'urbanisme, les révisions du plan de secteur, etc.<sup>54</sup>.

---

<sup>52</sup> <http://geoportail.wallonie.be/catalogue/e140607a-cfeb-445f-a551-22816c06c72f.html>

<sup>53</sup> <http://biodiversite.wallonie.be/fr/pcdn.html?IDC=3158>

<sup>54</sup> <http://geoportail.wallonie.be/catalogue/78e0c182-dbf4-4033-9bb0-e0acfd93be7b.html>

Communes	Outils d'aménagement des Communes du Parc naturel de Gaume					CCATM	CATU
	SDP	SDC (ancien SSC)	GCU (ancien RCU et RCB)	SOL (regroupe RUE + PCA)	RGBSR compris dans le GRU		
Aubange		1991	X	X	Rachecourt	X	X
Étalle				X		X	
Florenville		2015		X	Chassepierre, Laiche, Martué	X	X
Meix-devant-virton				X	Gérouville		
Musson						X	X
Rouvroy				X	Torgny, Couvreur, Lamorteau, Dampicourt, Montquintin, Harnoncourt		
Saint-Léger							
Tintigny		2020		X		X	
Virton		2013	X	X	St-Mard, Chenois, Latour, Gomery, Bleid, Ruelle, Saint-Remy, Grandcourt	X	

### 3. Délimitation et description des territoires et faciès paysagers

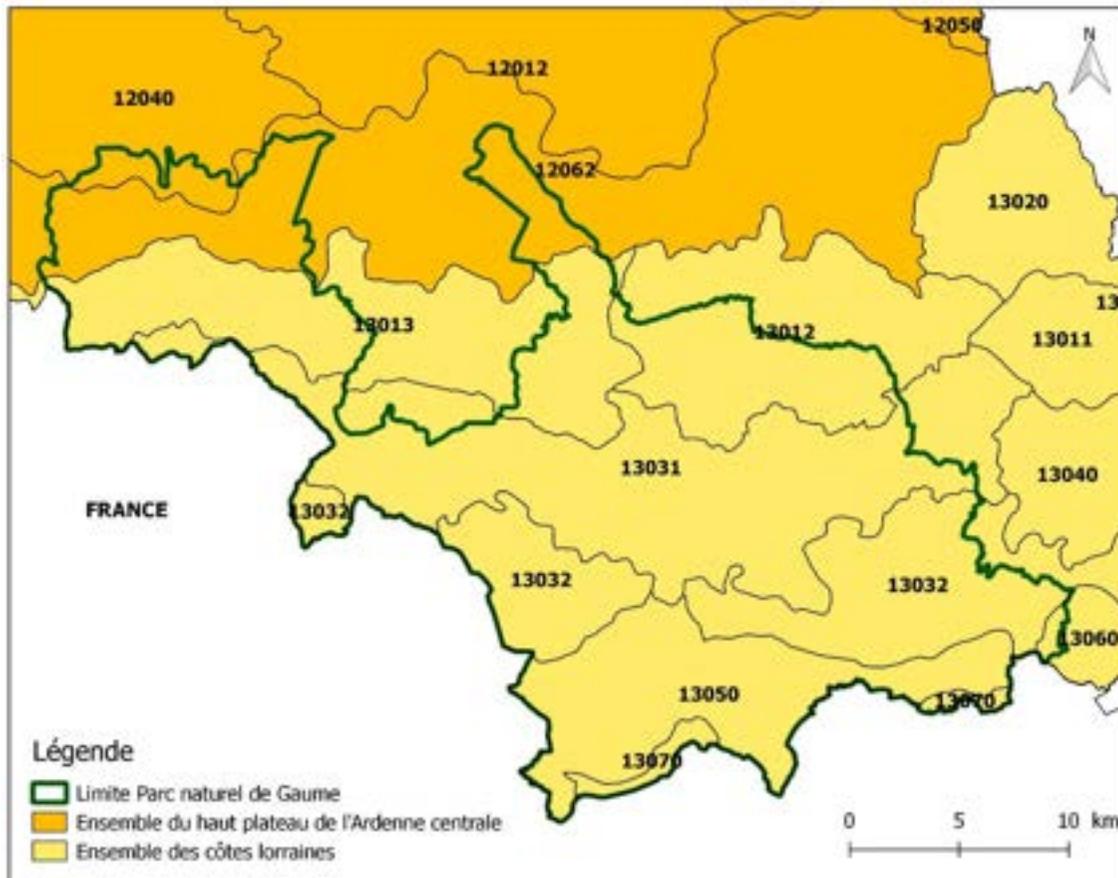
Comme défini dans l'échelle de travail, l'**identification des territoires paysagers du Parc naturel de Gaume** suit le travail réalisé par la CPDT. Le périmètre du parc naturel est compris dans deux ensembles paysagers :

- l'ensemble des côtes belges
- l'ensemble du haut plateau de l'Ardenne centrale (une petite partie du territoire au nord de Florenville, Chiny et Tintigny).

Ces deux ensembles sont divisés en territoires paysagers, eux-mêmes divisés parfois en faciès. Sur le territoire du Parc naturel, on recense les territoires et faciès suivants (du nord au sud) :

- **Ensemble du haut plateau de l'Ardenne centrale (12)**
  - **Territoire des méandres encaissés et replats de la Semois ardennaise (12040)**
  - **Territoire des bordures forestières du plateau ardennais (1206)**
    - Faciès de la bordure méridionale du plateau ardennais (12062)
- **Ensemble des côtes lorraines (13)**
  - **Territoire de la dépression de la Semois (1301)**
    - Faciès de la Haute Semois (13012)
    - Faciès de la Moyenne Semois (13013)
  - **Territoire des vallonnements de revers de côtes (1303)**
    - Faciès de la forêt sinémurienne (13031)
    - Faciès des vallonnements agricoles du Lias (13032)
  - **Territoire de la dépression de pied de côte de la Vire et du Ton aval (13050)**
  - **Territoire du revers du Pays Haut lorrain (13070)**

Ces territoires prennent une orientation est-ouest suivant l'orientation des cuestas.



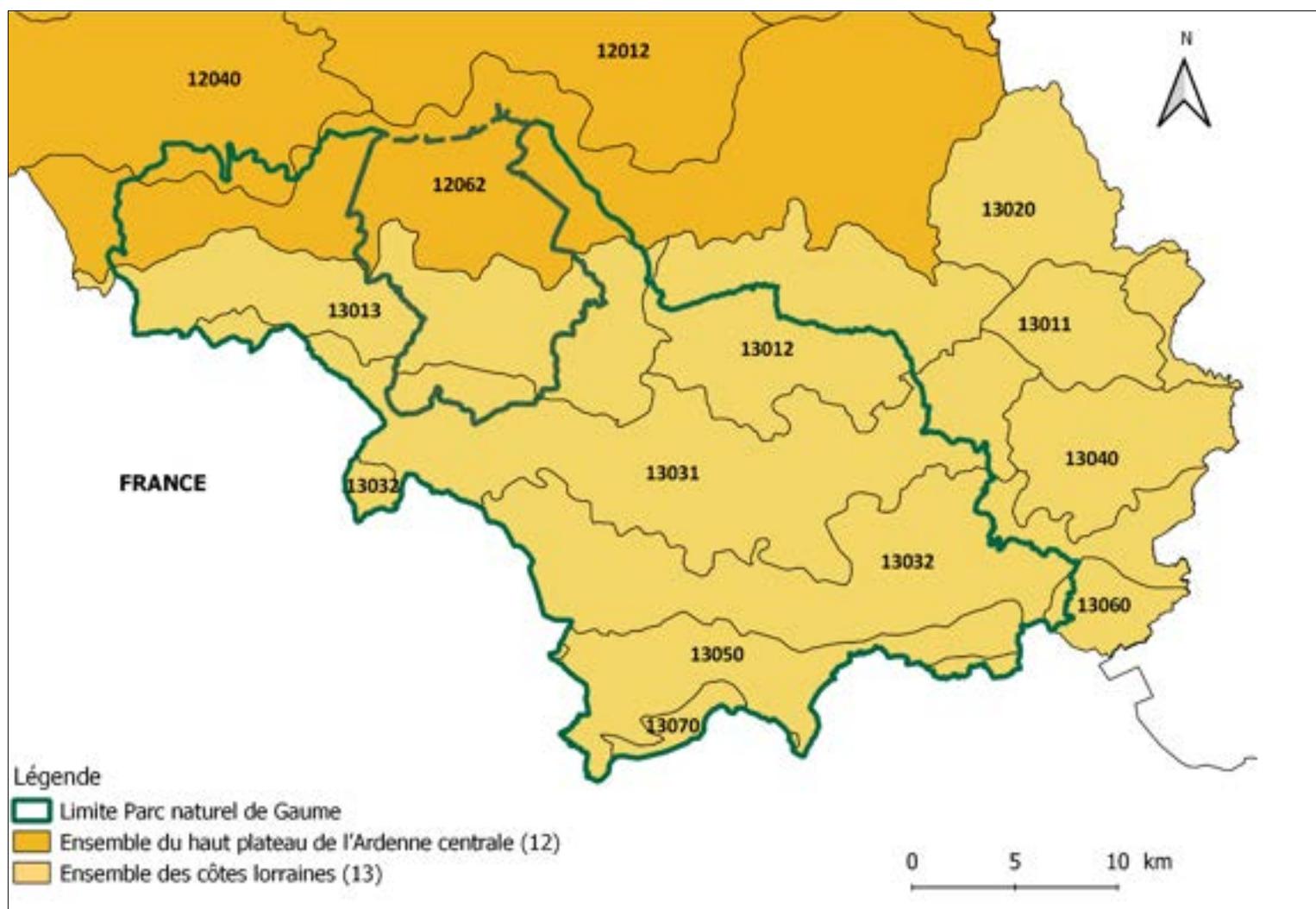
Carte des territoires et faciès paysagers du Parc naturel de Gaume, identifiés par la CPDT

#### Codification mise en place par la CPDT :

À chaque faciès est associé un code de cinq chiffres, décomposé en deux chiffres pour l'ensemble paysager, deux pour le territoire paysager (numérotation continue à l'intérieur d'un même ensemble) et un dernier pour le faciès éventuel (0 s'il n'y a pas de subdivision en faciès).

Par exemple : 13 03 1 signifie dans l'ensemble (13) des Côtes lorraines, le territoire des vallonnements de revers de côte (03) qui est constitué de deux faciès dont le premier (1) est celui de la forêt sinémurienne.

**Le travail réalisé dans le cadre de cette Charte paysagère a conduit à ajuster la limite de différents territoires et faciès paysagers et de définir plus finement leurs unités paysagères comme le montre la carte ci-après.**



*Carte des territoires et faciès paysagers avec limites « ajustées » du Parc naturel de Gaume,*

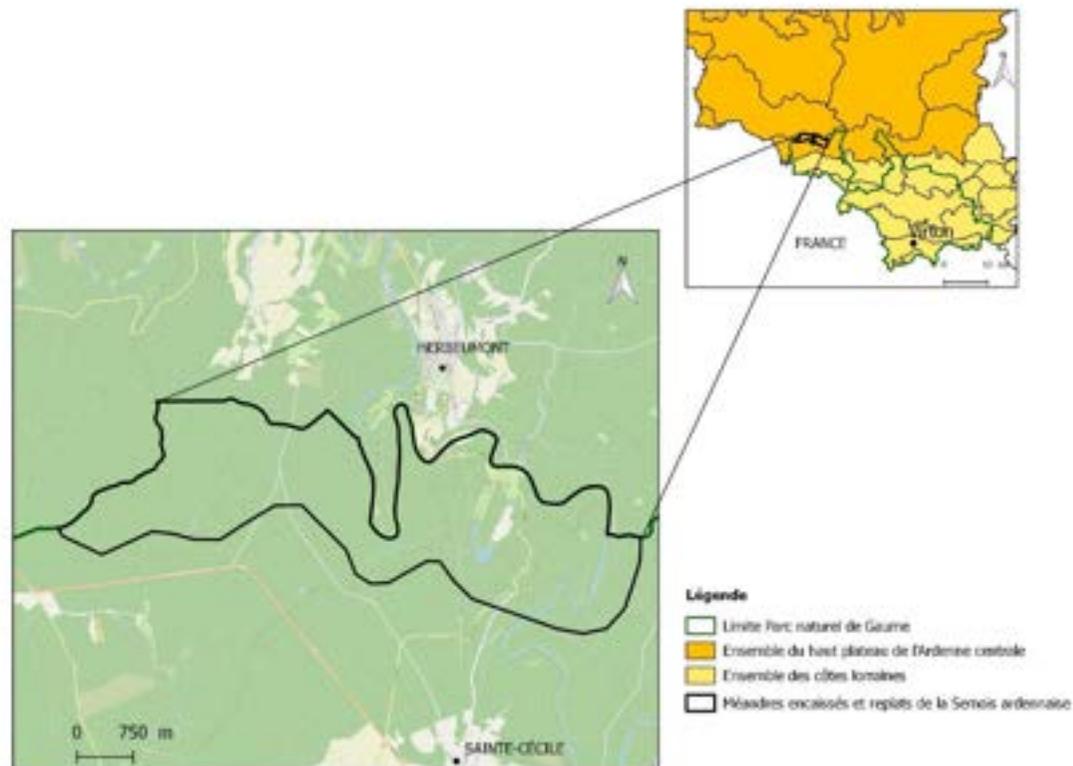
Ces deux ensembles sont divisés en territoires paysagers, eux-mêmes divisés parfois en faciès. Sur le territoire du Parc naturel, on recense les territoires et faciès suivants (du nord au sud) :

- **Ensemble du haut plateau de l'Ardenne centrale (12)**
  - **Territoire des méandres encaissés et replats de la Semois ardennaise (12040)**
  - **Territoire des bordures forestières du plateau ardennais (1206)**
    - Faciès de la bordure méridionale du plateau ardennais (12062)
- **Ensemble des côtes lorraines (13)**
  - **Territoire de la dépression de la Semois (1301)**
    - Faciès de la Haute Semois (13012)
      - Prairies du revers de côte du Rhétien
      - Fonds humides de la dépression de la côte du Sinémurien
      - Plateau agricole du sommet du Sinémurien
    - Faciès de la Moyenne Semois (13013)
      - Versant faiblement pentu : liaison entre la retombée sud ardennaise et le creux de la dépression
      - Cœur de la dépression du pied de côte du Sinémurien
      - Partie ouest de la dépression du pied de côte du Sinémurien
      - Plateau agricole du sommet du Sinémurien
  - **Territoire des vallonnements de revers de côtes (1303)**
    - Faciès de la forêt sinémurienne (13031)
    - Faciès des vallonnements agricoles du Lias (13032)
      - Vallées de la retombée sableuse du Sinémurien
      - Dépressions du pied de côte du Domérien
      - Vallonnements des terrassettes du revers de côte du Domérien
  - **Territoire de la dépression de pied de côte de la Vire et du Ton aval (13050)**
    - Faciès de la Gaume des « tuiles canal » (13051)
    - Faciès de la Gaume de la minette (13052)
  - **Territoire du revers du Pays Haut lorrain (13070)**

Ces territoires prennent une orientation est-ouest suivant l'orientation des cuestas.

a) *Ensemble du haut plateau de l'Ardenne centrale (12)*

(1) *Territoire des méandres encaissés et replats de la Semois ardennaise (12040)*



Ce territoire paysager occupe une petite partie de la commune de Florenville. Même s'il est peu étendu, on y retrouve toutes ses composantes : la **vallée très encaissée** dans laquelle serpente la **Semois**. Les **versants sont très abrupts** et **plantés en partie de résineux et de feuillus**. La route N884 très sinueuse en constitue l'accès principal. Le long de cette route, des petites parois rocheuses sont parfois visibles. D'apparence foncée et montrant un empilement de

feuilles, la roche montre bien le caractère schisteux du massif ardennais. Les nombreux sites de corniche offrent des points de vue remarquables sur la Semois ardennaise.



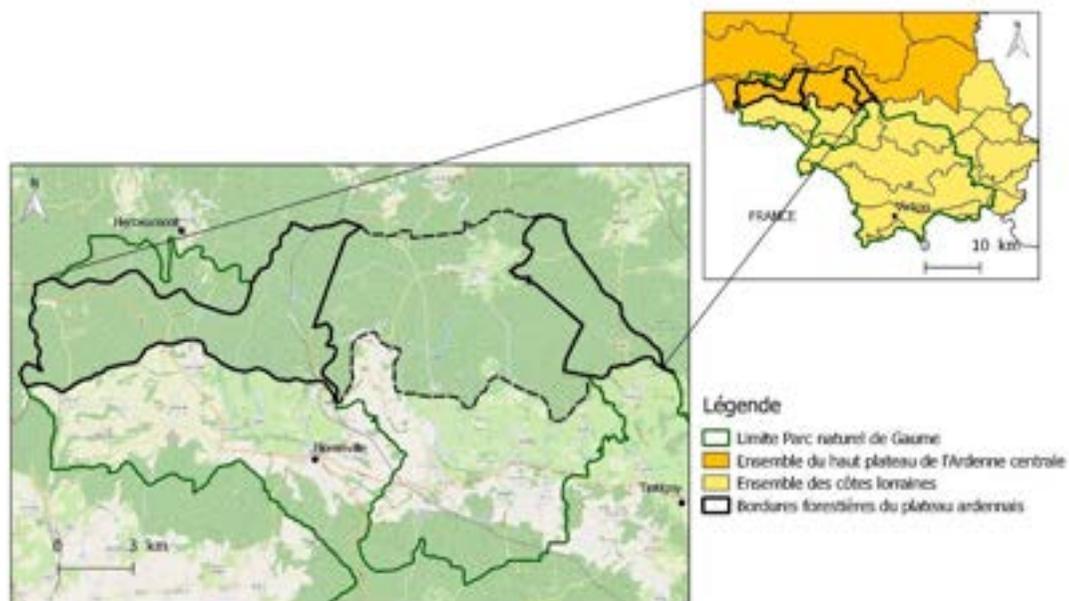
*La vallée encaissée de la Semois présente un méandre étiré depuis le point de vue remarquable de Libaipire (Sainte-Cécile). Les versants sont boisés en grande partie de feuillus ponctués de parcelles de résineux. © La Lorraine gaumaise – Michel LAURENT*



*Le point de vue sur Conques (pvr) présente un ancien méandre recoupé de la Semois occupé par des résineux, des prairies et des étangs. © La Lorraine gaumaise – Michel LAURENT*

## (2) Territoire des bordures forestières du plateau ardennais

### (a) Faciès de la bordure méridionale du plateau ardennais (12062)



Cette portion de territoire comprend la partie nord du Parc (nord de Florenville, Tintigny et Chiny). La **forêt** est mélangée de feuillus et de résineux. Dans ces **milieux forestiers** plutôt fermés, ce sont les routes qui tracent des entailles marquantes dans le paysage, tendant à guider le regard vers le loin. Une végétation basse, composée de fougères, rumex, orties, etc. borde les routes.

L'exploitation forestière des parcelles de résineux montre en certains endroits des coupes à blanc formant une ouverture temporaire dans le paysage mais apportant un bouleversement significatif du paysage perçu.



*Photo La route trace une ouverture dans le massif boisé. © PNG*



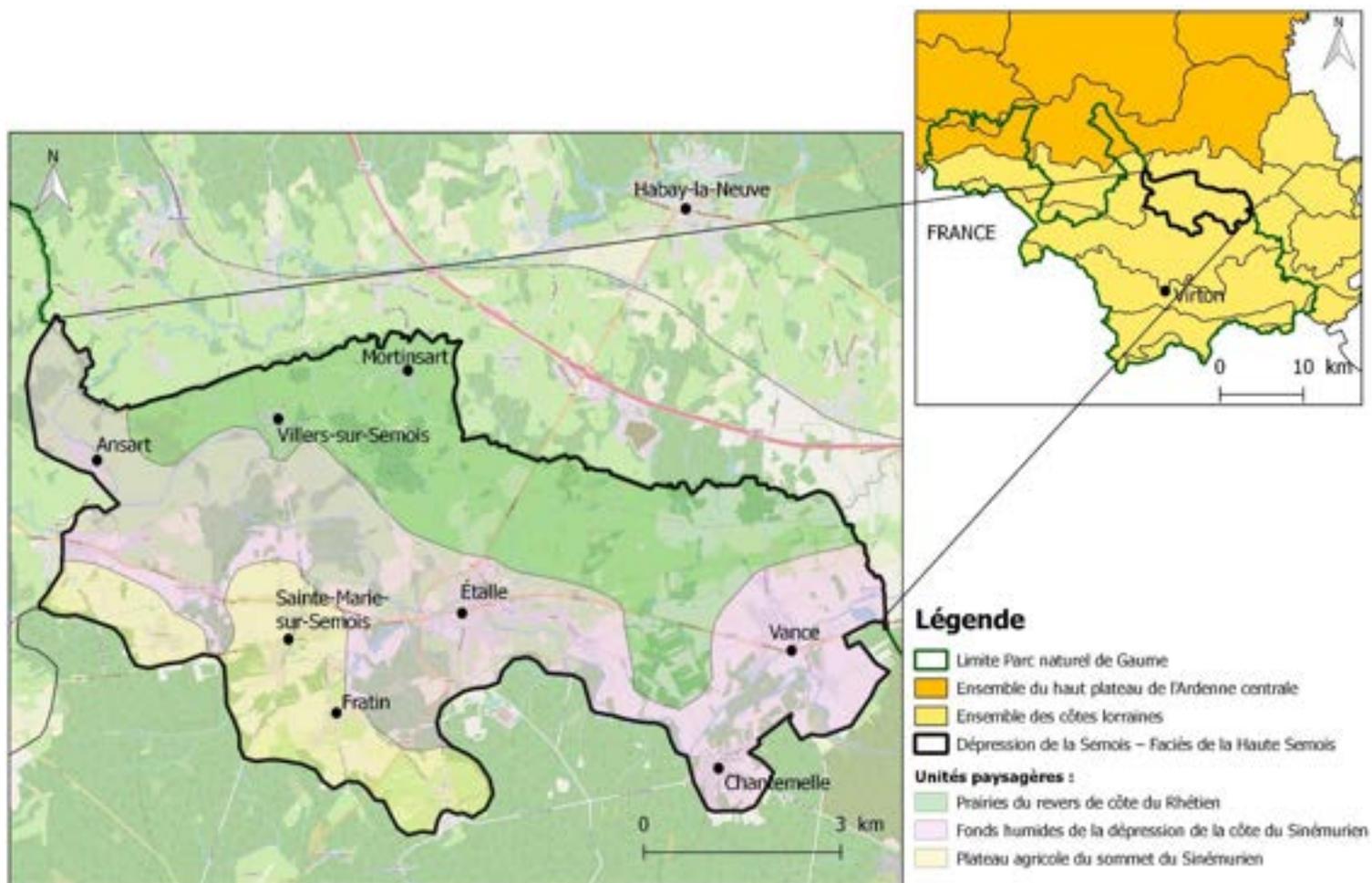
*Photo Coupe à blanc au milieu des résineux © PNG*

Une unité paysagère est à mettre en évidence, la Roche à l'Appel. Cette réserve naturelle présente un intérêt géologique exceptionnel et se démarque dans le paysage par la présence d'énormes blocs de poudingue de Fépin. Depuis ce site se dégage une vue sur les côtes meusiennes (F).

b) *Ensemble des Côtes lorraines (13)*

(1) *Territoire de la dépression de la Semois*

(a) *Faciès de la Haute Semois (13012)*



Dans la Haute Semois, la rivière qui prend sa source à Arlon (hors PNG), s'écoule dans la dépression creusée par son cours entre la bordure méridionale de l'Ardenne et la cuesta du Sinémurien. Le **relief** est **doux** et le **paysage est marqué par la Semois, ses affluents et de légères courbes** laissant peu de vues dégagées.

Ce faciès est marqué par trois unités paysagères :

- Une **unité au nord : les prairies du revers de côte peu pentu du Rhétien**. Le revers de côte du Rhétien se profile comme un plat incliné de faible pente dominé par les prairies résultant de défrichements relativement tardifs (les villages en « sart » : Mortinsart, Harinsart). On y trouve de nombreux linéaires de végétaux et bosquets ;
- Au centre de ce faciès, une **unité paysagère est marquée par les fonds humides de la dépression très peu accentuée du pied de la côte du Sinémurien**. Cette partie de la Haute Semois présente une pente longitudinale très faible qui induit de nombreux marais (ex. : marais de Vance) et méandres (de Chantemelle à Ansart) comportant de nombreuses noues et zones humides (ex. : Réserve naturelle des Abattis, site de l'Ilé). Les paysages sont composés essentiellement de prairies avec végétation de bords de cours d'eau et maillés par un réseau de bosquets et de bois. Les villages de Vance, Chantemelle, Étalle sont situés en bordure de la Semois, hors zone d'inondation, et Ansart en bordure de Rulles. Quelques éléments comme les arbres isolés, les églises ou les châteaux d'eau, etc. sont des points d'appel pour le regard.

Cette unité présente localement une **spécificité, les marais** : le marais de Vance, le marais de Chantemelle, le marais de Sampont (Arlon) et le marais de Fouches (Arlon). Ces milieux humides préservés et classés en **réserves naturelles** sont un réel atout pour la biodiversité et offre une grande opportunité écologique.



*Marais de Vance © PNG*

- Plus au sud, le **plateau agricole du sommet du Sinémurien** forme une **unité paysagère**, à dominante de terres agricoles où la densité de population est plus forte. Elle comprend la partie plus récente du village de Buzenol, Fratin et Sainte-Marie-sur-Semois.

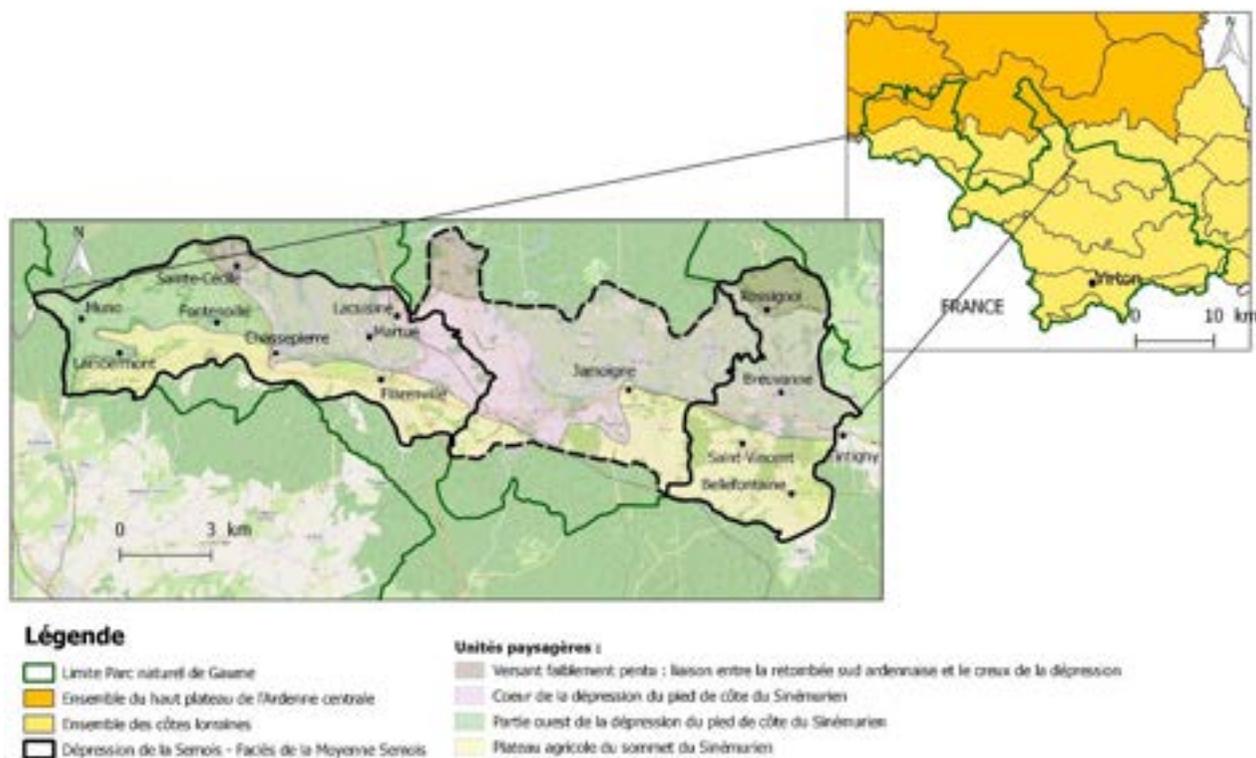


*Les prairies de la Haute Semois, maillées de bosquets et de haies*  
© PNG



*On devine la silhouette d'Étalle dominée par le clocher de son église*  
© PNG

(b) Faciès de la Moyenne Semois (13013)



Le faciès de la Moyenne Semois débute à l'est, à la confluence de la Rulles et de la Semois. Elle est limitée au nord par le massif forestier ardennais et au sud par la grande forêt sinémurienne. Les **paysages** sont **dominés par la vallée de la Semois pâturée, le front de la cuesta du Sinémurien et son revers en plateau cultivé au sud**. Les villages et les petits bosquets, plus ou moins reliés entre eux par des alignements d'arbres ou d'arbustes, viennent mailler les paysages. À partir de Tintigny mais surtout de Frenois et de Jamoigne, la **cuesta du sinémurien** s'accroît de façon significative par l'enfoncement de **la Semois**. La vision est souvent bien dégagée, portée vers un paysage ouvert offrant de larges perspectives. La **Semois** focalise le paysage perçu. Elle est assez discrète à

Tintigny mais devient de plus en plus présente à l'ouest avec ses **méandres** qui s'agrandissent au fur et à mesure qu'elle s'écoule (on note l'absence de marais car la pente est plus importante). L'occupation du sol est principalement agricole.

Dans ce faciès de la Moyenne Semois, on distingue du nord au sud :

- Un **versant faiblement pentu faisant la liaison entre la forêt de la retombée sud ardennaise et le creux de la dépression** : ce sont des terrains qui alternent des substrats schisteux (Primaire - Chiny, Sainte-Cécile), gréseux rhétien et marneux hettangien (Secondaire - Rossignol) à dominante agricole avec **forte part de prairies** mais également quelques terres de labours ;
- Le **cœur de la dépression de pied de la côte sinémurienne** qui forme la vallée de la Semois. Les **villages** de Breuvanne, Termes, Les Bulles, Moyen, Lacuisine, Martué, Laiche, sont situés dans la vallée **au bord de la Semois**. Un certain nombre de villages de **pied de côte** sont en retrait du fond de vallée comme Pin, Valansart et Romponcelle. Les ponts qui enjambent les cours d'eau sont des points d'appel importants et font souvent partie des entrées de villages comme à Laiche, Martué. Chassepierre occupe un site tout à fait spécifique : un creusement anaclinal du front de côte du Sinémurien.



*Le pont de Martué marque le passage de la Semois et l'entrée du village  
© La Lorraine gaumaise – Michel LAURENT*



*Le village de Laiche implanté au bord de la Semois  
© La Lorraine gaumaise – Michel LAURENT*

- Au sud, le **plateau agricole du sommet du Sinémurien** prolonge l'unité paysagère éponyme du faciès de la Haute Semois. Les **villages** comme Tintigny, Izel et Florenville sont situés sur le **sommet du front de côte**. Quelques villages se positionnent sur un dédoublement du front de côte du Sinémurien (formation de Jamoigne) comme Jamoigne et Frenois. D'autres villages se situent sur le revers de la côte sinémurienne, soit dans des creusements anaclinaux comme Saint-Vincent et Prouvy, soit en tête de vallée de revers de côte comme Bellefontaine. Ce **revers de côte plus sec** présente **davantage de terres de labour** autour des villages.
- La **partie ouest de la dépression du pied de côte du Sinémurien de Sainte-Cécile à Lambermont** : les villages de pied de côte du sinémurien (Fontenoille, Watrinsart, Lambermont) se retrouvent à l'ouest, dans la vallée du Tourgeon, dominée elle aussi par des prairies permanentes.

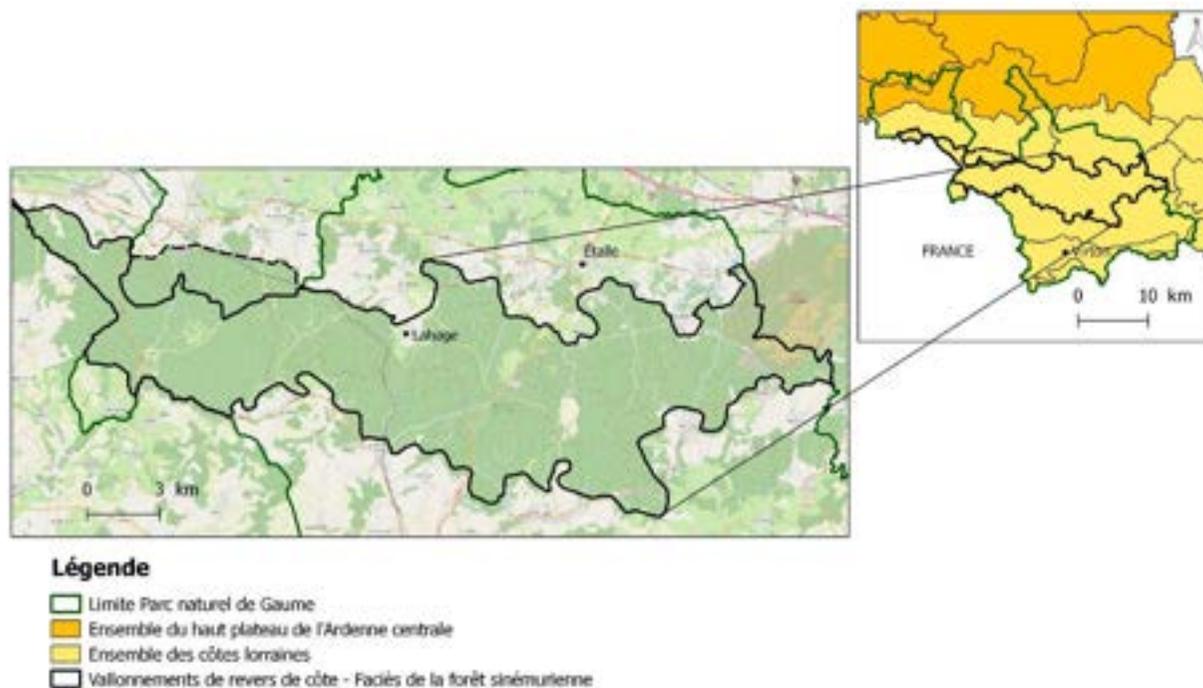


*Le point de vue remarquable de Florenville offre une large vue sur la vallée de la Semois et ses méandres. Le cours d'eau est dessiné par la ripisylve et des arbustes viennent ponctuer les limites des prairies. L'arrière-plan est marqué par le massif boisé ardennais. Il est à noter que cette zone est en périmètre d'intérêt paysager*

© La Lorraine gaumaise – Michel LAURENT

## (2) Territoire des vallonnements de revers de côte

### (a) Faciès de la forêt sinémurienne (13031)



La bande forestière de la **forêt sinémurienne** coupe le territoire du Parc en deux parties, avec au nord la vallée de la Semois et au sud les vallées de la Vire et du Ton.

La forêt sinémurienne présente à la fois un paysage diversifié et monotone :

- **diversifié** par les **essences qui diffèrent dans les futaies jardinées**, par un relief parfois plat parfois creusé et par la présence de nombreux ruisseaux ;
- **monotone**, car le **regard** est souvent **arrêté par les premiers arbres** qui bordent les petites routes ou chemins forestiers. Il y a souvent un seul plan de forêt visible dans ce paysage.

La forêt vallonnée est marquée par la **présence de nombreuses petites vallées** plus ou moins encaissées, au fond desquelles serpentent de petits **ruisseaux** (dont les principaux sont : la Chevratte, Laclaireau, La Soye, La Rouge-Eau, etc.). Ces ruisseaux s'écoulent parfois vers de petits étangs artificiels (par exemple

Buzenol-Montauban, La Soye, Rabais...) autrefois barrés pour l'activité des forges. Cette forêt protège une importante réserve aquifère comme en témoigne la présence de stations de pompage et de mise en bouteilles aux limites du massif forestier sinémurien, sur la commune d'Étalle (Nestlé Waters). Dans cette forêt sinémurienne, l'habitat est rare mais des **défrichements médiévaux** ont permis l'**implantation de villages** comme Buzenol et Lahage qui apparaissent comme des enclaves au nord de la forêt.



*Faciès de la forêt sinémurienne © PNG*

De petites unités paysagères peuvent être mises en évidence dans ce faciès paysager :

- Les **implantations humaines très anciennes** comme le relais de Chameleux, la Tranchée des portes à Étalle, le site de Montauban-Buzenol ou encore le château Renaud sont encore visibles dans cette forêt ;
- Les **clairières** associées soit à défrichements comme la ferme de Bar ou Huombois, soit à des exploitations (la sablière Lannoy) ainsi que le camp de Lagland. Elles offrent des ouvertures dans ce paysage forestier et ont permis le développement d'une biodiversité spécifique ;
- Par la présence de son abbaye, de son château et ses anciennes forges, le **site d'Orval** est tout à fait particulier et unique au milieu de cette forêt sinémurienne.

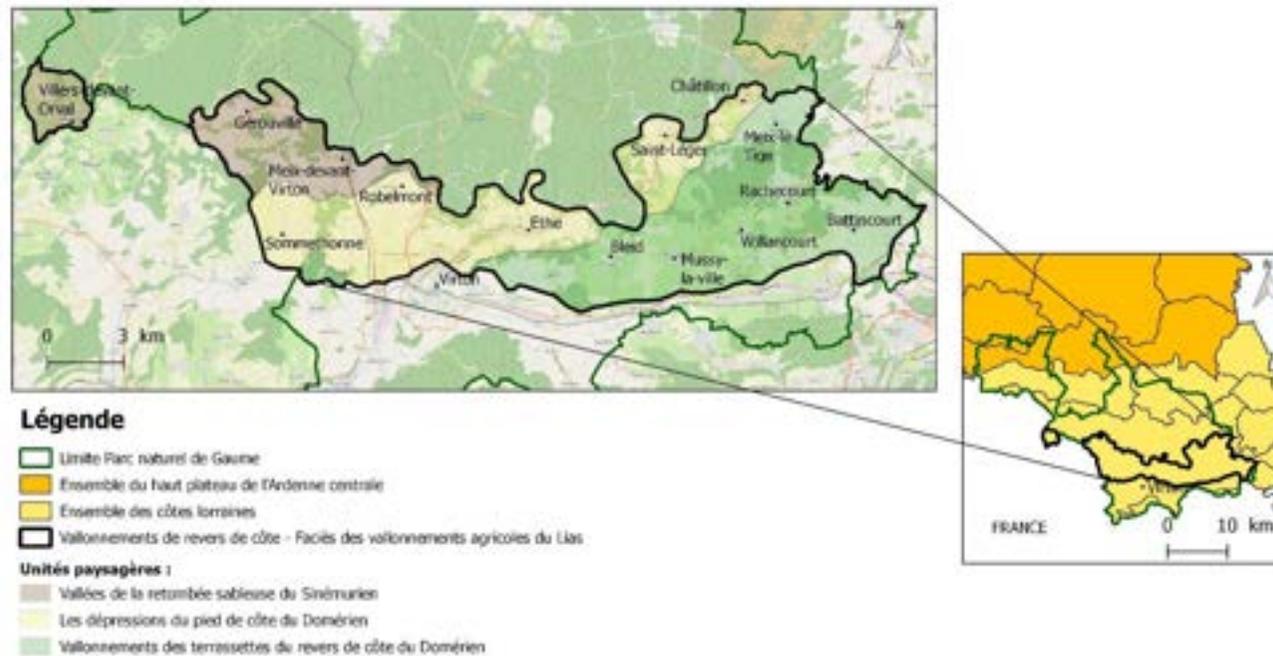


*Le site d'Orval offre une ouverture dans la dense forêt sinémurienne © La Lorraine gaumaise – Michel LAURENT*



*La clairière de Bar, issue d'un défrichement récent au XIX<sup>e</sup> siècle © PNG*

(b) Faciès des vallonements agricoles du Lias (13032)



Caractérisé par de nombreux **vallonements**, ce faciès est largement occupé par des prairies et cultures entrecoupées de bois. La végétation est aussi bien présente sous plusieurs formes : arbres isolés et petits bosquets sont autant de points d'appel pour le regard de l'observateur et les linéaires arbustifs viennent parfois souligner les traits des terrassettes et talus.

Pour la plupart blottis dans leur vallée, les villages ne sont pas visibles de très loin comme Rachecourt, Willancourt, Mussy-la-Ville, Bleid, Gomery, Saint-Léger, Châtillon, Robelmont, Meix-devant-Virton, Houdrigny, Villers-la-Loue et Sommethonne. Ils apparaissent alors comme protégés dans leur écrin. Les grands boisements sont souvent observables en arrière-plan avec au nord la forêt sinémurienne et au sud, la forêt bajocienne soulignant la cuesta.

Trois unités sont à distinguer :

- **Les vallées de la retombée sableuse du Sinémurien** : la bordure sud-ouest de la forêt sinémurienne comprend des vallées encaissées où se nichent, entourés de forêts et de leur finage agricole, les villages de Meix-devant-Virton, Limes et Villers-devant-Orval ; Gérardville étant située sur un versant en faible pente ;

- **Les dépressions du pied de côte du Domérien** : creusées par le Ton à l'est et la Chevratte à l'ouest, ces dépressions plus étroites que celles de la Semois et de la Vire abritent les villages (d'est en ouest) de Châtillon, Saint-Léger, Ethe sur le Ton et Houdrigny sur la Chevratte, Villers-la-Loue et Robelmont sur ses affluents. Sommethonne est situé dans la vallée de la Thonne. Le paysage, relativement serré de la dépression du Ton, s'ouvre progressivement vers l'ouest, à partir d'Ethe, en de grandes étendues agricoles sur les sommets du nord de Virton vers Sommethonne.
- **Les vallonnements des terrassettes du revers de côte du Domérien** : au sud du front de côte du Domérien dominé par la forêt, le revers est très disséqué par des vallonnements profonds à versant pentu, occupés par la forêt ou aménagés en terrass(ett)es agricoles. Les rares espaces sommitaux plats sont exploités par des terres de labour. Les vallées très humides et les versants pentus sont occupés par des prairies ou parfois reboisés. Les villages sont à l'origine blottis dans leur vallée comme Rachecourt, Willancourt, Mussy-la-Ville, Bleid, Gomery. Seul Meix-le-Tige est situé sur le sommet de la côte.

Il est à préciser que le terme « terrassette » différencie en géomorphologie :

- les terrasses naturelles issues de recouvrements fluviaux (terrasses fluviales repérables par des amas de galets roulés et abandonnés sur les sommets bordant certains cours d'eau) ;
- les terrasses anthropiques aménagées par les agriculteurs pour gagner un espace agricole sur les versants pentus. Les terrassettes agricoles n'existent que sur un substrat qui l'autorise, en l'occurrence ici sur l'étage géologique de la formation d'Aubange, anciennement appelée « Macignos ».



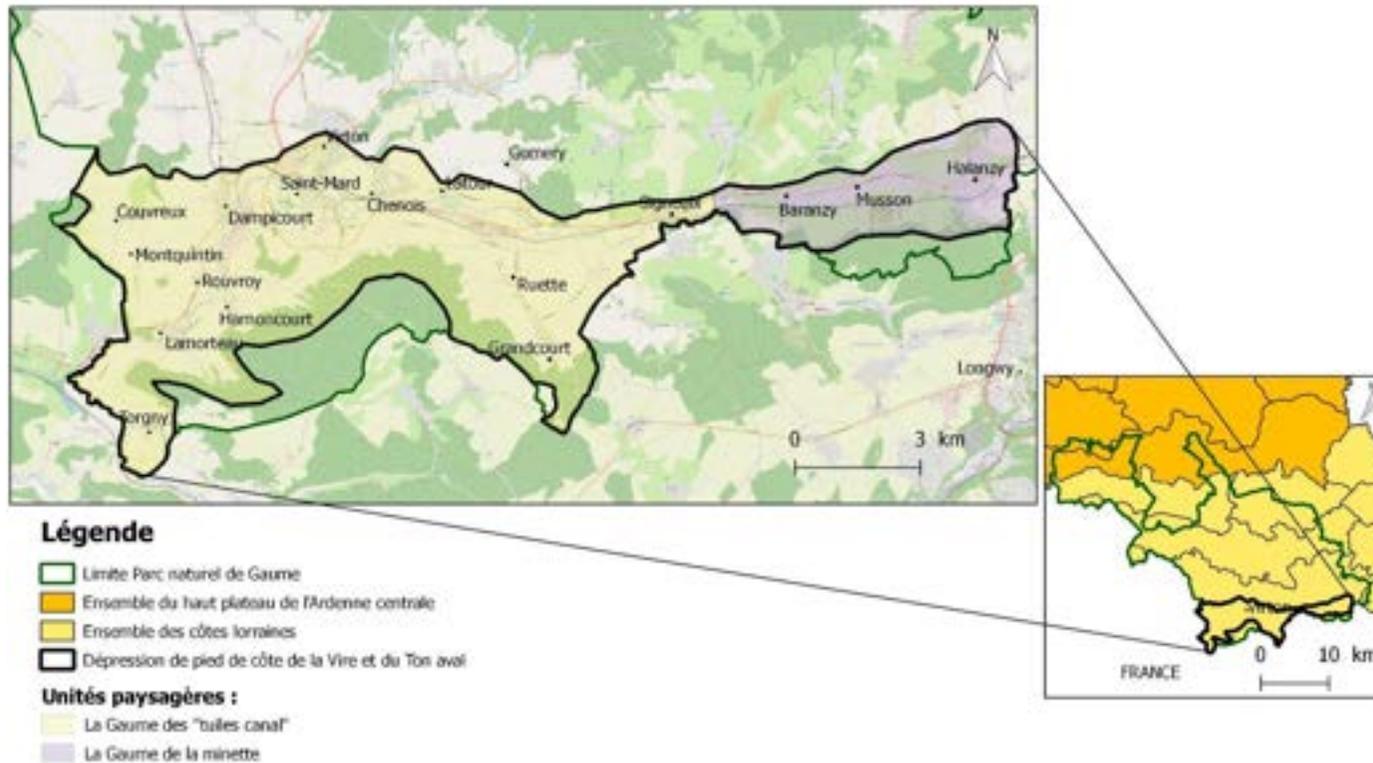
*Des terrassettes visibles à Mussy-la-Ville. On aperçoit à gauche de la photo les extensions récentes faisant sortir le village de sa vallée. De nombreux arbustes et bosquets viennent apporter une volumétrie dans ce paysage– Vue depuis les hauteurs de Willancourt © PNG*



Terrassette

*Dans la vallée de la Thonne, des terrassettes sont présentes à mi-versant. Des bâtiments agricoles se sont implantés à l'orée du bois – Vue depuis Sommethonne © PNG*

### (3) Territoire de la dépression de pied de côte de la Vire et du Ton aval (13050)



Ce territoire, situé entre la bordure sud du revers du Domérien et le front de la cuesta du Bajocien, montre une **large dépression** (plus large que la vallée de la Semois) et des **paysages ouverts**. Le relief est aussi plus accentué (dénivelé avoisinant 140 m à Halanzy jusqu'à environ 200 m à Saint-Mard). L'occupation du sol varie entre **prairies** et **surfaces labourées**. Les versants pentus sont couverts d'une forêt qui marque le paysage. En effet, son horizon est souligné par la bande forestière continue couvrant le sommet très pentu du front de côte sur les calcaires de Longwy.

Ce faciès se découpe en deux unités paysagères :

- **La Gaume de la minette** à l'est, drainé par la Batte : ce territoire est fortement marqué par l'**urbanisation** linéaire à l'est entre Musson et Halanzy en raison du passé minier. En effet, l'est du territoire a largement été influencé par la sidérurgie qui a forgé l'histoire de la région pour s'industrialiser de plus en plus à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. La production locale de la minette lorraine s'est développée et les villes se sont agrandies (naissance des cités minières) colonisant les paysages de fond de vallée.
- **La Gaume des « tuiles canal »**: à partir de Signeux où la Batte devient Vire, le relief s'amplifie tant dans la largeur de la dépression que dans le dénivelé. Le fond de vallée s'élargit présentant une zone humide à l'est, les étangs de Latour (bassins de crue), anciennement oseraie. À l'approche de Virton, le paysage est plus urbanisé : on trouve un grand nombre d'infrastructures, bâtiments et **zonings industriels** comme l'usine de pâte à papier Burgo ou le ZAE de Ruelle-Latour, etc. Très visibles par leurs formes imposantes, ces bâtiments sont souvent implantés le long des voies principales de communication, notamment de la N811.

En amont et en aval de Virton, les villages (Ruelle, Grandcourt, Montquintin, Couvreur, Lamorteau, Torgny, ...) présentent des paysages ruraux très caractéristiques de la Gaume, formant des ensembles de maisons en toits de tuiles canal alors que le reste des villages gaumais est couvert d'ardoises. L'agriculture y est encore très présente formant dans les bas de versant des couronnes de prairies et de vergers autour des villages.

Vu depuis la butte de Montquintin, d'importants réseaux de végétaux le long des cours d'eau et en limite de parcelles apportent des grandes lignes horizontales et verticales animant de grands paysages. À partir d'Harnoncourt, de nombreux paysages remarquables consacrent la réalité de paysages très ouverts sur la vallée de la Chiers et Montmédy (France).

Les villages de Lamorteau et Torgny, les plus méridionaux de Belgique, par leur homogénéité de bâti traditionnel gaumais, portent cette image mythique de la « Provence belge ».



*Le point de vue depuis Montquintin montre des paysages légèrement vallonnés dont l'occupation du sol est marquée par la présence de prairies et de terres de culture. À droite de la photo, la ville de Virton marque l'urbanisation © PNG*



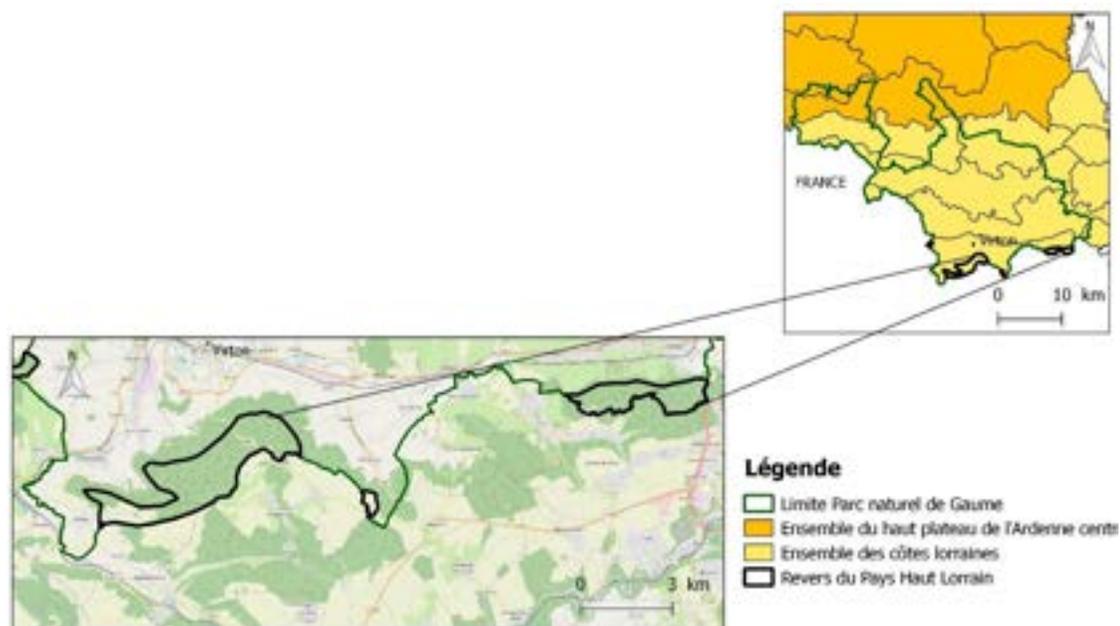
*Le point de vue depuis le crassier de Musson montre la large dépression de la cuesta du Bajocien urbanisée d'est en ouest, notamment le long de la N88. Le crassier de Musson, témoin du passé minier de la région, présente aujourd'hui une biodiversité intéressante pour laquelle il est classé en SGIB © PNG*



*Depuis les hauteurs de Lamorteau, l'usine de pâte à papier Burgo se dégage dans le paysage. Dans ce secteur du territoire, la végétation est dense, raison pour laquelle la zone est en périmètre d'intérêt paysager. À droite de la photo, la cuesta du Bajocien longe la frontière et marque fortement le sud du territoire gaumais © PNG*

Il est à noter la présence de vignes plantées à Torgny. C'est une unité symbolique et identitaire du village. La production viticole est rendue possible du fait de l'orientation que prend la cuesta en cet endroit (sud-ouest) et de la nature du sol. Les vignes, plantées en lisière de la forêt de la cuesta bajocienne, apportent un autre aspect au paysage. La coloration des feuilles au fil des saisons offre de nouvelles couleurs au paysage.

#### (4) Territoire de revers du Pays Haut Lorrain (13070)



Le territoire du revers du Pays Haut lorrain couvre une **infime partie du territoire** du Parc. Ce petit morceau de territoire **marque la frontière** et apparaît comme un paysage de transition entre les grands paysages agricoles ouverts du Pays Haut lorrain et les bandes boisées du rebord du revers de la cuesta du Bajocien.

Outre les **étendues boisées de feuillus** qui sont loin d'être représentatives des paysages du Pays Haut lorrain, ce territoire est caractérisé par la présence de grandes terres de culture sur le **plateau agricole de Torgny**.



*Les grandes terres de culture sur le plateau à Torgny  
© Claude Feltz*

## B. Analyse historique et prospective des principales évolutions du paysage et de l'identité culturelle qu'il transmet

### 1. Les premières traces d'occupations en Gaume

#### **Les plus anciennes traces de l'occupation de la Gaume, connues à ce jour, remontent à l'Âge du Fer (800 avant J.-C.).**

Après une longue « préhistoire » de population non sédentarisée, la région est occupée par des populations celtes qui nous laissent des embryons d'occupation permanente ainsi qu'une ébauche de réseau des grandes liaisons. Plusieurs nécropoles, forteresses et habitats couverts caractérisent cette période : le grand cimetière à incinération de Saint-Vincent, ceux de Bellefontaine et de Breuvanne, la forteresse de « la Tranchée des portes » à Étalle, etc. De nouvelles populations d'origine celte arrivent vers 470 avant J.-C.<sup>55</sup>. Le camp fortifié de Montauban-Buzenol, classé patrimoine majeur de Wallonie, est entouré de remparts datant de cette période (La Tène 450 à 25 avant J.-C.)<sup>56</sup>. Non loin mais en dehors du territoire gaumais, l'oppidum du Titelberg, érigé au I<sup>er</sup> siècle avant J.-C. comme celui d'Arlon, ainsi que le chemin « gaulois » qui les relie sont aussi des témoins de la présence de l'Homme à cette période au sud de l'Ardenne. C'est cette occupation que la conquête romaine va trouver chez les Trévires en 57 avant J.-C. et dont les éléments structurants, implantations et routes, vont être reprises et développées par les Romains.



*La tranchée des portes, érigée par les Celtes dès le VI<sup>e</sup> siècle avant J.-C. © MT Gaume*

<sup>55</sup> Le Patrimoine Monumental De La Belgique Wallonie - Volume 21, Province Du Luxembourg, Arrondissement De Virton

<sup>56</sup> [https://www.luxembourg-belge.be/diffusio/fr/voir-faire/visiter/chateaux-monuments/buzenol/site-classe-de-montauban\\_TFO10400.php](https://www.luxembourg-belge.be/diffusio/fr/voir-faire/visiter/chateaux-monuments/buzenol/site-classe-de-montauban_TFO10400.php)

**Sous le Haut Empire romain, l'occupation romaine** s'exprime par des *vici*, petites unités urbaines d'habitat permanent à vocation de commerce et d'artisanat comme Orolanum-Arlon ou Vertunum-Virton, ainsi que par des *villae*, fermes isolées exploitant les terres agricoles.

À cette période, les Romains construisent des voies (*viae romanae*) entre leurs cités comme la voie Reims-Trèves qui traverse la Gaume en passant par Vance, Étalle, Sainte-Marie-sur-Semois, Bellefontaine et Chameleux. Des voies secondaires (*diverticula*) relient les *villae* entre elles. Plusieurs vestiges de l'époque romaine sont encore visibles comme le relais gallo-romain de Chameleux, implanté le long de la voie romaine, qui permettait d'accueillir les soldats et les voyageurs<sup>57</sup>. Il semble toutefois que les apports romains (*vici* et *villae*) coexistèrent avec les implantations celtes et que de nombreuses techniques et pratiques celtes vont suivre au-delà de la fin de l'empire romain : les maisons de bois couvertes de chaume, les implantations en sites de défense, etc. alors que disparaissent les *villae*.

**La fin de la domination romaine** est concomitante avec les **grandes « invasions »** ou plutôt grandes « migrations », même si celles-ci sont plus ou moins violentes.

À l'issue de ces grands mouvements de population, on peut entrevoir à la fois des permanences et des changements : **la marque territoriale celte romanisée** est constituée par le réseau local de villes dont Arlon et Virton, les voies qui les relient, ainsi que de nombreuses villas romaines dont certaines ont pu donner naissance à certains « villages » comme Étalle par exemple.

Il est à noter cependant que la localisation et l'implantation précises des villes s'ajustent au cours des siècles : la première ville romaine (*vicus*) d'Orolaunum (Arlon) s'était établie dans la tête de vallée de la Semois au pied de l'oppidum gaulois préexistant puis, recherchant un site de défense suite aux invasions, elle se (re)construit (avec les matériaux de la première ville) en ville-forte, *castrum*, enceinte d'un rempart autour de l'oppidum (celte) de la butte de la Knipchen.

Il en va de même pour Virton où le « Vieux-Virton » (Vertunum du I<sup>er</sup> au III<sup>e</sup> siècles) était établi sur le plateau de Majerou alors que le « burgus » du nouveau Virton médiéval (Vertumpno novo) implante son rempart plus au nord sur un éperon plus accentué et moins vulnérable que le site original de replat dominant la confluence du Ton et de la Vire au XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles. C'est tout autant le cas des villas réparties sur l'espace agricole qui ont vécu puis ont disparu sous terre.

**Dès cette époque, avec les Celtes nommés ensuite Gallo-romains, les grandes occupations du territoire s'amorcent : les deux grandes dépressions de pied de côtes, du Bajocien et du Sinémurien, (vallées de la Semois et de la Vire) sont probablement déjà ouvertes à l'agriculture et aux habitats humains alors que la forêt domine encore dans l'entre-deux.**



*Le site Gallo-romain de Chameleux (Florenville) fut érigé par les Romains dès le I<sup>er</sup> siècle avant J.-C.  
© La Lorraine gaumaise – Michel LAURENT*

<sup>57</sup> <http://www.florenville.org/chameleux.html>

Après ces grands mouvements de populations, la **période mérovingienne** laisse de nombreuses traces éparses d'occupation humaine, supposant à ce moment une **distribution dispersée** de la population d'abord « familiale » ou « tribale ». La découverte fortuite de deux sarcophages datant du VII<sup>e</sup> siècle à Saint-Léger comme les fouilles d'un cimetière mérovingien à Torgny et de divers sites archéologiques (Ruelle, Bearegard, Villers-devant-Orval...) témoignent d'une occupation établie mais diffuse de la région dès cette époque<sup>58</sup>.

**Au cours des VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles**, les Carolingiens créent des « **villas royales** » comme à **Chassepierre et Jamoigne**<sup>59</sup>. La population est en augmentation. La pratique de **l'essartage**<sup>60</sup> permet d'augmenter les surfaces cultivables et de subvenir aux besoins croissants. La forêt offre le principal matériau de construction des maisons et une source d'énergie pour le chauffage. C'est durant cette période qu'ont lieu les grands défrichements et l'apparition de la plupart de nos villages. En effet, la plupart de ces « villages » sont attestés pendant les XI<sup>e</sup> ou XII<sup>e</sup> siècles, ce qui nous laisse supposer que la structuration de l'occupation du territoire s'étale entre 800 et 1100.

La toponymie peut être une indication de contemporanéité de la création de certains villages. Par exemple, la terminaison « sart » de plusieurs villages (Ansart, Mortinsart, Valansart, Watrinsart...) témoigne de la conquête de terres sur les bois : sart étant synonyme d'essarts<sup>61</sup> issus de l'essartage ou défrichement. De même, il existe une génération des « Villers » (dont on ne prononce pas le « r » en Gaume) : Villers-devant-Orval, Villers-la-Loue, Villers-sur-Semois. Diverses créations de nouveaux villages attestées au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle s'expriment par des toponymes en « -ville » (Gérouville, Mussy-la-Ville, Florenville, etc.). Ceux-là en particulier présentent des morphologies issues d'une planification ou d'un tracé, préalables.

## 2. La mise en place de la structure rurale en villages au début du deuxième millénaire

**Au début du deuxième millénaire, la structure rurale en villages, connue aujourd'hui, se consolide progressivement.** Cette organisation sociétale est basée sur des petites collectivités locales pluri-familiales, réunies en « villages », qui exploitent les terres agricoles en couronne autour de leur habitat groupé et qui laissent à la forêt les terres les plus éloignées ou les plus pentues voire les terres moins aptes du point de vue pédologique.

Cette structure de « finage » désignée par la géographie sous le nom « **openfield** » est caractéristique de l'Europe intérieure depuis la France de l'est jusqu'en Pologne. Elle caractérise toute la Lorraine tout autant qu'une majeure partie de la Wallonie.

L'**assolement triennal**, système cultural de repos de la terre et d'amendement par les déjections du bétail sous forme de rotation des cultures, se généralise. En Gaume, elle est pratiquée sous forme collective. Cela signifie que la rotation culturale concerne chaque tiers du finage agricole (que l'on appelle une « sole », « saison » ou « couture » (« couteûre » en Gaumais) que le groupe villageois ensemeince de façon homogène, faisant se succéder une année de céréales nobles (les « grés » ou grains), une année de céréales pauvres (« *la couteûre des avônes* ») ou plus récemment les pommes de terre (« *la couteûre*

---

<sup>58</sup> [http://sciences-et-sante.com/wp-content/uploads/2013/11/pageLS\\_QUOTIDIEN20160202BRABANT\\_WALLON110-sarcophage-merovingien-st-leger.pdf](http://sciences-et-sante.com/wp-content/uploads/2013/11/pageLS_QUOTIDIEN20160202BRABANT_WALLON110-sarcophage-merovingien-st-leger.pdf)

<sup>59</sup> Le Patrimoine Monumental De La Belgique Wallonie - Volume 21, Province Du Luxembourg, Arrondissement De Virton

<sup>60</sup> MERGEAI Jean, *Luxembourg belge*, Paul Legrain, Bruxelles, 1973, p 24.

<sup>61</sup> MERGEAI Jean, *Luxembourg belge*, Paul Legrain, Bruxelles, 1973, p 24.

*des crombires* »), une année de repos appelée « jachère » (« *les vèrsènes* ») que le troupeau collectif peut parcourir, brouter, y laissant ses excréments comme amendement (sous la conduite du pâtre commun).

Ces pratiques présupposent des champs « ouverts » sans clôture ni haies, pour laisser divaguer le troupeau, d'où le nom d'openfield. Les paysans les plus pauvres ne possédant pas de terre peuvent utiliser les terres après la récolte pour faire pâturer leur bétail ou y glaner, c'est ce qu'on appelle la vaine pâture<sup>62</sup>.

**Ce système :**

- **de villages à l'habitat strictement groupé, implantés dans un relief approprié, à l'abri des vents dominants sur les sols riches et avec un accès à l'eau en suffisance,**
- **d'agriculture principalement céréalière à assolement triennal collectif,**
- **de forêts collectives le plus souvent périphériques ou étagées sur le long versant des côtes,**

**caractérise l'occupation rurale du territoire gaumais et va perdurer au-delà des évolutions politiques et juridiques jusque dans le XX<sup>e</sup> siècle. Il définit la structure d'occupation humaine du territoire qui reste la trame de base des paysages ruraux gaumais d'aujourd'hui.**

**C'est cette matrice sociétale qui modèle également le tissu de vie collective solidaire qui prévaut en Gaume comparativement à l'Arelerland (Pays d'Arlon).**

Au début de ce millénaire également, le **Comté de Chin**y se met en place, couvrant la Gaume actuelle. Il connaîtra son apogée au **XIII<sup>e</sup> siècle**. Le Comte Arnould de Chin donne des terres à des moines venus d'Italie en 1070<sup>63</sup> à Orval et les divers défrichements s'effectuent dans cette partie de la forêt sinémurienne.

**Les XIII<sup>e</sup> (deuxième moitié), XIV<sup>e</sup> et début XV<sup>e</sup> siècles** sont en Pays de Luxembourg, dont en Gaume, la **période de l'émancipation des villes et villages**. Nombre de « villes » sont affranchies à cette période sur le modèle du « Droit de Beaumont (en Argonne) ». Ces affranchissements touchent la plupart des unités rurales grandes et petites, anciennes ou récentes. Ce XIII<sup>e</sup> siècle est aussi une dernière **période de création de nouveaux villages** (dont Gérouville fondée en 1258 et Mussy-la-Ville avant 1270 ou Rossignol, « neuve ville » avant 1257), reflets ou facteurs de la vitalité démographique et économique des campagnes de cette époque. Ces dernières créations de villages finalisent pour le millénaire la carte de la distribution des établissements humains en Gaume.

C'est enfin **l'époque où le système des seigneuries induit la construction de diverses maisons fortes** dans les villes et villages comme la « Grosse Tour » à Étalle et des **châteaux** comme au Faing-Jamoigne, à Gomery, Latour, Montquintin, Villemont-Tintigny, Rossignol, Sainte-Marie-sur-Semois, etc. par exemple.

**À partir du XVI<sup>e</sup> siècle**, les forêts gaumaises voient **l'essor de la sidérurgie préindustrielle**. Grâce à la présence du minerai de fer, de nombreux fourneaux et forges apparaissent à proximité des cours d'eau et des forêts.

---

<sup>62</sup> GENICOT Luc (Sous la dir.), *Lorraine Belge*, Pierre Mardaga éditeur, 1982, p 89.

<sup>63</sup> [www.orval.be](http://www.orval.be)



*La Gaume sidérurgique sous l'Ancien Régime*

Comme le montre la carte « La Gaume sidérurgique sous l'Ancien Régime », les forges s'implantent au plus près des ressources dont elles ont besoin, c'est-à-dire sur les cours d'eau de la Rulles et du Ton ou d'affluents de la Semois. Le bois des forêts est utilisé pour faire du charbon, fournissant les fourneaux et fours des forges. La **multiplication des forges** entraîne une exploitation grandissante de la forêt et la régénération annuelle de celle-ci ne couvre plus le vide des coupes répétées<sup>64</sup> et modifie considérablement les paysages des massifs forestiers du territoire<sup>65</sup>.

<sup>64</sup> FELTZ Claude et INCOURT Anne-Françoise, *Itinéraire de la sidérurgie du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle en Sud-Ardenne et Gaume*, Société Royale Belge de Géographie, 1995, p 13.

<sup>65</sup> Il est à noter qu'en moyenne, un haut-fourneau pouvait consommer 26 000 stères de bois sur une année<sup>65</sup>. En rotation de coupes, il faut environ 4 à 5 hectares de bois pour produire une tonne de fonte. Ainsi, les hauts-fourneaux avaient besoin d'entre 1 120 et 1 400 hectares de forêt. FELTZ Claude et INCOURT Anne-Françoise, *Itinéraire de la sidérurgie du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle en Sud-Ardenne et Gaume*, Société Royale Belge de Géographie, 1995, p 12.



*La forge Roussel sur la commune de Florenville fut implantée au début du XVII<sup>e</sup> siècle à proximité d'un étang alimenté par le Tamigean, affluent de la Semois. © www.delcampe.net*

Mais cette même époque, **entre la fin du règne de Charles Quint et le début du XVIII<sup>e</sup> siècle**, va être une **longue période noire pour notre pays de frontières**. **Outre les « guerres de religions », les rois de France et en particulier Louis XIV voulant établir des « frontières naturelles » à leur pays, entretenirent un conflit de frontières de pratiquement un siècle et demi**. Associés au passage des troupes, les destructions, rançonnements et pillages, les famines, puis la grande peste de 1636, viennent décimer la population villageoise qui sort du XVII<sup>e</sup> réduite parfois au quart de son volume du siècle antérieur. Pour en sortir, il faudra attendre les traités d'Utrecht, traités de paix signés en **1713, mettant fin à ce siècle et demi de guerres mortifères et permettant une reprise de la démographie**.

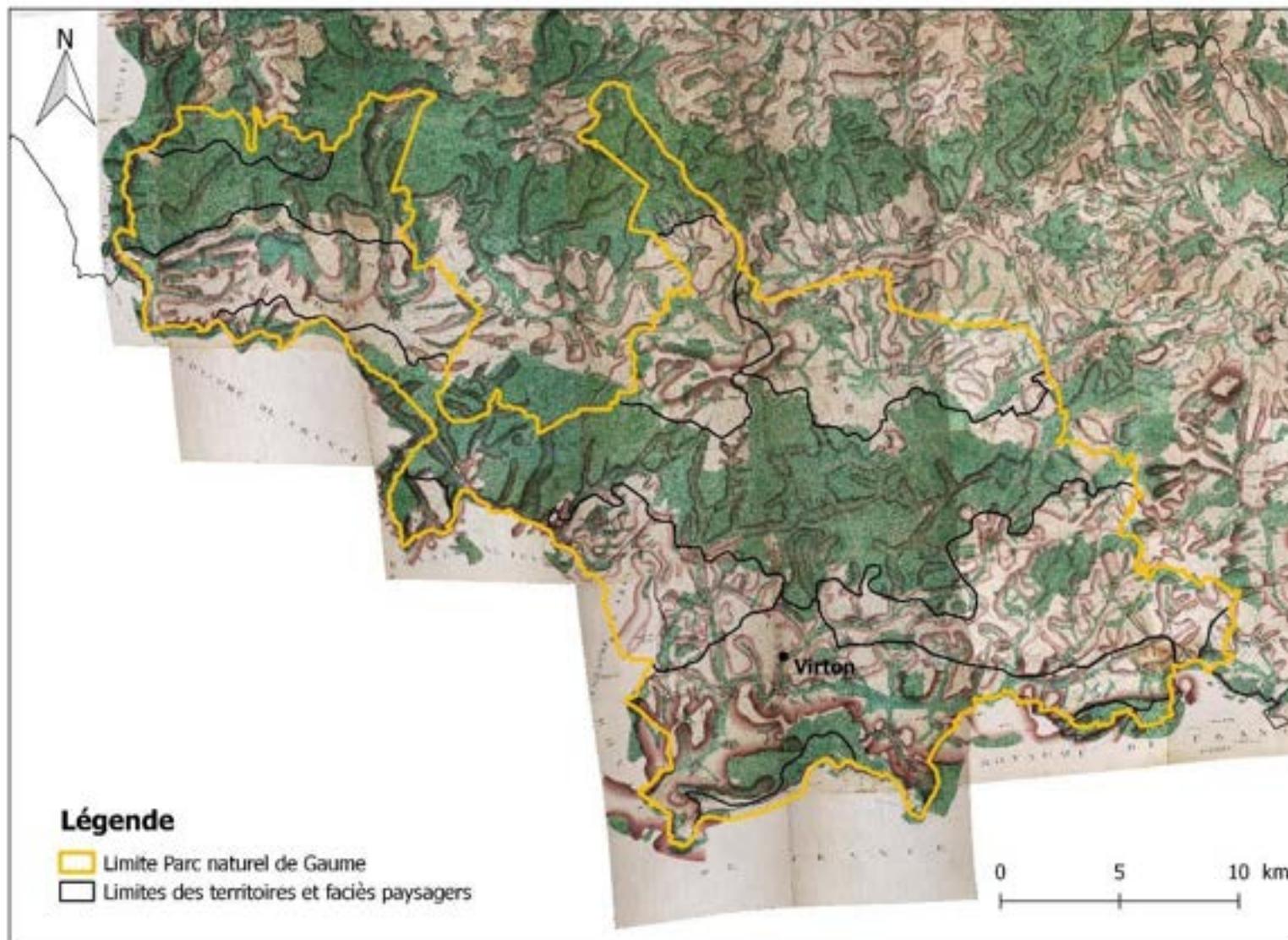
À partir du **début du XVIII<sup>e</sup> siècle**, la Gaume connaît une **période plus calme** et revoit la prospérité. Ce XVIII<sup>e</sup> siècle constitue en effet le siècle du redéploiement des campagnes gaumaises comme nous les connaissons aujourd'hui. Dès les premières décennies sous le règne de l'empereur Charles IV (1715 & sq.), on reconstruit les églises, les moulins ainsi que les maisons des habitants. La décennie 1730 est celle qui compte le plus de millésimes sur ces nouvelles maisons de pierres. On abandonne la tradition celte de la structure de bois et, dorénavant, partout en Gaume, de Muno à Halanzy et de Torgny à Habay, les murs sont élevés en pierres locales (pierres des champs extraites dans le sous-sol à proximité des villages) assemblées à l'argile. Les structures et planchers sont en chêne (bois d'œuvre prélevé des forêts collectives) et les toitures restent couvertes de chaume sauf les maisons nobles et églises où la couverture d'ardoise se généralise. Après les destructions, voire certains abandons ou déplacements du XVII<sup>e</sup> siècle, nos villages prennent leur localisation définitive et leur forme

globale d'aujourd'hui. Le système d'assolement triennal collectif est bien installé et la croissance démographique induit de nombreux défrichements secondaires comme un morcellement croissant des parcelles de labour.

### 3. La Gaume à partir de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle

Le dernier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle sous le régime autrichien fait entrer les Provinces Unies, dont la Gaume, dans une gestion moderne basée sur une **meilleure connaissance de la population et du territoire**. Le dénombrement des feux de 1766 est un premier « recensement » de la population sous l'impératrice Marie-Thérèse d'Autriche qui fait établir également un « cadastre » pour le contrôle des biens de la noblesse et du clergé.

La « **carte de Cabinet des Pays-Bas autrichiens** », est dressée par le Comte **Ferraris**, entre 1770 et 1778. Entièrement réalisée et dessinée à la main par des élèves officiers, cette carte avait une vocation exclusivement militaire. Elle reprend les éléments importants comme les rivières, les ponts, les chemins, etc. et donne le premier aperçu cartographique de la distribution et de l'implantation des villages gaumais.



Fond de carte : Extrait de la Carte Ferraris couvrant la Gaume – Source : Service public de Wallonie

La carte de Ferraris montre les deux axes d'implantation des villages en Gaume :

- une partie des villages s'est développée le long de l'axe de communication Florenville-Arlon qui suit l'ancienne voie romaine Reims-Trèves et la vallée de la Semois
- au sud, la dépression de la Vire constitue le deuxième axe principal d'occupation humaine.

On y repère pour la première fois les trois grands massifs forestiers que sont (du sud vers le nord), le front de côte pentu du Bajocien, le revers sableux du Sinémurien et la retombée schisteuse sud-ardennaise.

Dans la **Moyenne Semois**, les villages sont situés soit le long de la rivière comme Laiche, Martué, Termes, Breuvanne, soit sur des replats avoisinants, soit dans le versant de côte comme Chassepierre et sur le sommet de la côte comme Florenville et Tintigny. Il en est de même dans la **Haute Semois** où la plupart des villages comme Vance, Étalle et Villers-sur-Semois sont situés au bord de la rivière.

Sur le **revers de côte du Sinémurien**, les villages de Lahage, Buzenol et Chantemelle s'expriment encore dans de petites clairières de défrichement datant au moins du XI<sup>e</sup> siècle. Les villages de Villers-devant-Orval, de Gérouville et de Meix-Devant-Virton sont situés à proximité de cours d'eau ou d'affluents de la Vire et du Ton.

Dans les **vallonements du revers de côte**, des villages sont lovés dans des vallées secondaires comme Meix-devant-Virton, Sommethonne, Gomery, Bleid, Mussy-la-Ville, Willancourt, Rachecourt... ou sur des replats comme Gérouville et Robelmont.

Les villages de la **dépression de pied de côte de la Vire et du Ton aval** sont implantés le long de la Vire et du Ton et de leurs affluents comme Lamorteau, Harnoncourt, Ruette, Musson, etc. D'autres villages suivent davantage les traits de reliefs et sont implantés sur le versant comme Torgny.

Dès la carte de Ferraris, on remarque que les **villages traditionnels lorrains apparaissent souvent alignés le long des routes et forment les villages en rues**. Les fermes et maisons y sont regroupées laissant les terres agricoles autour. Les maisons ont une double fonctionnalité : elles servent à la fois d'habitation et d'outil professionnel aux agriculteurs. Le village avec, attenant aux maisons, ses jardins et vergers implantés en général à mi-pente ou en pied de versant à l'abri du vent et des gelées tardives, est ceinturé par une haie d'aubépine, les protégeant contre l'intrusion du troupeau collectif divagant sur la jachère. Les parcelles, étroites, conditionnent des maisons mitoyennes s'accolant de chaque côté de la rue et implantées parallèlement. Les parcelles moyennes sont généralement de 10 à 15 mètres de largeur, sans possibilité de passage et d'agrandissement latéraux.

Au niveau de l'**agriculture**, environ 90 % des exploitations ont une surface agricole utile de moins de 10 ha au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les grandes exploitations qui exploitent plus de 20 ha sont très peu nombreuses, de l'ordre de 2 ou 3 par commune. Comme le montrent les cartes de Ferraris ci-dessous, dans les vallées de la Semois, de la Vire et du Ton, les terres labourées couvrent 90 % de la surface agricole. Les 10 % restants sont des prés souvent humides ou marécageux qui forment les fonds de vallées alluviaux des cours d'eau. Ainsi, sur la carte de Ferraris ci-dessus, les bandes de prairies dessinent le réseau hydrographique. Les terres cultivées se trouvent sur les pentes et les sommets ou replats<sup>66</sup>, sans clôture ni haie. Ces cultures sont destinées à l'alimentation humaine. La

---

<sup>66</sup> ANSELME Michel, *Lorraine Belge*, Pierre Mardaga éditeur, 1982, p 39.

rotation est toujours triennale et les exploitants se coordonnent pour assoler par section. En termes d'élevage, les paysans ne possèdent qu'un petit troupeau et ils font pâturer leurs animaux sur les terres laissées en jachère. Presque tous les paysans ont un cochon ou une truie. Seuls les laboureurs possèdent des bêtes de trait, le plus souvent des bœufs.<sup>67</sup>



Région de Musson d'après la carte de Ferraris (1777) au 1/50 000 – Source : Walonmap, Géoportail de la Wallonie

<sup>67</sup> ANSELME Michel, *Lorraine Belge*, Pierre Mardaga éditeur, 1982, p 92.



*Région de Tintigny d'après la carte de Ferraris (1777) au 1/50 000 – Source : Walonmap, Géoportail de la Wallonie*

Parallèlement, **la métallurgie du fer** connaît, en Gaume, une grande expansion au cours des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. **Les forêts** s'appauvrissent suite à une surexploitation. À cette époque, le taillis est le mode dominant de gestion forestière. La reproduction se fait alors par rejets de souches ou par le système racinaire. Les coupes à blanc laissent l'humus du sol sans protection, ce qui entraîne un risque d'érosion de la parcelle. Les arbres possèdent des troncs de faibles envergures mais ils ont une meilleure utilisation pour la carbonisation. Cette opération consiste à éliminer les matières impropres et à obtenir du charbon à l'état pur.



Aire de faulde (s.d) – Source :

[http://ylnath.free.fr/memorialistes/valentin\\_haas/metallurgie.htm](http://ylnath.free.fr/memorialistes/valentin_haas/metallurgie.htm)

#### 4. La Gaume au XIX<sup>e</sup> siècle

Avec la **croissance démographique liée en partie au développement sidérurgique de la zone de la « minette » (Usines sidérurgiques d’Athus, Halanzy, Musson en Belgique, Bassin de Longwy en France frontalière)**<sup>68</sup>, les villages se densifient et étendent leur noyau originel le long de leurs voies d’accès. Entourant le centre-bourg, des habitations non-agricoles font leur apparition fin XIX<sup>e</sup> siècle jusque dans la première partie du XX<sup>e</sup> siècle avec toutefois des disparités entre les villages. L’extension des villages s’explique également par le **développement, dès 1830, des routes de liaisons puis de la ligne de chemin de fer L165** mise en service entre 1877 et 1882 pour desservir notamment le bassin industriel d’Athus. Ces voies d’accès permettent d’améliorer les liens entre villages.

Certains villages, situés en dehors des axes principaux de communication connaissent moins d’évolution au XIX<sup>e</sup> siècle comme par exemple Villers-sur-Semois, village qui n’est pas situé sur un axe de communication majeur.

---

<sup>68</sup> Dans le Sud-Luxembourg, la population a augmenté régulièrement entre 1846 et 1900 passant ainsi de 68 951 à 85 834 habitants (Source : SIEBERTZ Jean, HAIDON Monique, *Le Sud-Luxembourg (I)*, Courrier hebdomadaire du CRISP 29/1975 (n°695), p 1-32.)



*La route reliant Bouillion-Chassepierre-Florenville (actuelle N83) apparait sur la carte de Vandermaelen (1846-1854) au 1/50 000 – Source : Walonmap, Géoportail de la Wallonie*

D'un point de vue **agricole**, les petites exploitations occupant des surfaces inférieures à 1 ha sont nombreuses. En général, ce sont des manouvriers ou des artisans qui détiennent une ou deux parcelles. Les grandes fermes de 20 à 50 ha trouvent plus difficilement la main d'œuvre en raison de **l'exode rural et de l'industrialisation** notamment dans le secteur de Musson-Halanzy-Longwy pour l'exploitation du minerai de fer. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'agriculture est assez rémunératrice puisqu'une famille peut vivre avec 6 ha. Cependant, l'augmentation de la population oblige à accroître la production. Pour cela, les agriculteurs changent leurs techniques traditionnelles : ils sélectionnent les grains et développent la culture de froment ou de méteil. Avec la loi sur le **défrichement des terrains incultes du 25 mars 1847**, certains bois sont défrichés et transformés en terres labourables, ce qui a pour conséquence des implantations de quelques nouvelles fermes isolées, comme la ferme de Bar qui est construite autour des années 1850 (cf. cartes ci-dessous) ou l'extension d'exploitations déjà existantes à l'écart de certains villages de Gaume<sup>69</sup> comme à Saint-Léger par exemple.

<sup>69</sup> ANSELME Michel, *Lorraine Belge*, Pierre Mardaga éditeur, 1982, p 41.



*Le bois de Bar d'après la carte de Ferraris (1777) au 1/50 000 (Source : Walonmap, Géoportail de la Wallonie)*

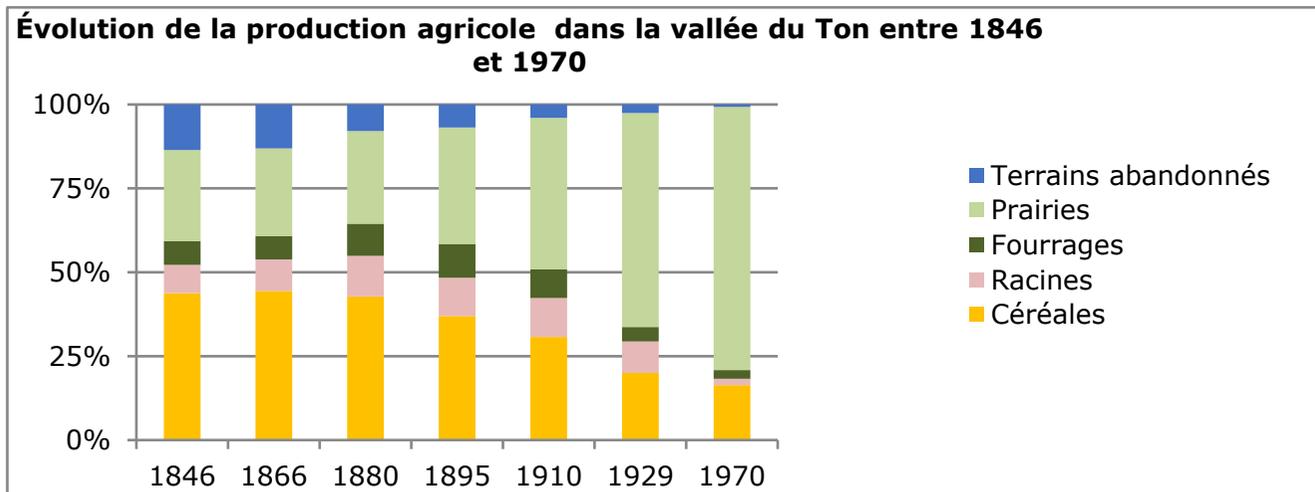


*Le bois de Bar d'après la carte de Vander Maelen (1850) au 1/50 000 (Source : Walonmap, Géoportail de la Wallonie)*



Ferme de Bar

*Le bois de Bar d'après l'orthophotoplan (1971) au 1/25 000 – Source : Walonmap, Géoportail de la Wallonie*



*Évolution de la production agricole entre 1846 et 1970 dans la vallée du Ton (d'après MENON Patrick La Gaume au fil de l'eau. Editions Eole. 1997. p 77)*

Le graphique ci-dessus présente l'évolution de la production agricole dans la vallée du Ton entre 1846 et 1970. Les céréales diminuent à partir des années 1880, ce qui correspond à la crise céréalière. Cette crise fait suite à l'importation de céréales américaines en Europe, qui fait chuter les prix des céréales européennes. Les agriculteurs se tournent alors progressivement vers l'élevage, entraînant le développement des prairies à partir de la fin des années 1800. Les paysans améliorent les races utilisées en s'appuyant sur des reproducteurs étrangers. Même si des élevages importants de moutons et porcs existent encore au XIX<sup>e</sup> siècle, ils vont disparaître à l'aube du siècle suivant suite à la suppression progressive des parcours (pâturage des bois et des landes) et au développement des élevages industriels en Europe. Cet élevage non bovin est réduit à du « petit élevage » familial de subsistance au XX<sup>e</sup> siècle.

Enfin, le graphique montre que les terrains abandonnés diminuent au cours du temps. Ils sont d'abord intégrés dans les prairies puis, à partir de l'entre-deux-guerres, sont plantés le plus souvent en résineux. On retrouve ces tendances dans toute la Gaume surtout là où les anciens manouvriers agricoles gagnent les usines sidérurgiques. Les terres labourables sont converties petit à petit en prairies, notamment dans les vallées de la Semois, de la Vire et du Ton alors que les cultures diminuent suite à la crise des années 1880. Les cultures les plus touchées par cette diminution sont l'orge, le froment et le méteil<sup>70</sup>.

<sup>70</sup> VERHULST Louis, *La Lorraine Belge*, Bruxelles, 1913, p 79.

**La surexploitation de la forêt** et la dégradation qui s'ensuit entraîne **l'instauration en 1854 du code forestier wallon** qui définit le mode de gestion des forêts permettant à celles-ci de commencer à se régénérer et à s'étendre. En 1846, 32 % de la province du Luxembourg est couverte d'arbres. En 1947, cette surface atteint les 47 % du territoire<sup>71</sup>. La gestion forestière passe au régime du taillis sous futaie où de hauts arbres dominant le taillis.

Au XX<sup>e</sup> siècle, de nouveaux peuplements sont donc constitués mais pendant la Première Guerre mondiale, les Allemands vont profiter de ces arbres et les exploiter.

## 5. La Gaume du début du XX<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours

**Après la Première Guerre mondiale**, plusieurs **villages de Gaume sont décimés**. De nombreux habitants ont été sauvagement abattus par les armées allemandes, traumatisant la population dans les premiers jours de l'offensive (22-24 août 1914). Il faudra reconstruire certains villages presque entièrement comme Musson, Baranzy, Mussy-la-Ville, Gomery, Ethe, Rossignol, Pin, etc. et des rues entières dans certains autres comme Étalle. La reconstruction terminée, l'entre-deux-guerres connaît d'importantes périodes de dépression économique et de chômage. Par solidarité, de nombreuses communes engagent des chômeurs sur des chantiers d'amélioration de leurs voiries rurales.

---

<sup>71</sup> MERGEAI Jean, *Luxembourg belge*, Paul Legrain, Bruxelles, 1973, p 23.



*Carte postale ancienne d'Ethe (s.d.) – Source : Delcampe.be*

**La Seconde Guerre mondiale** est moins meurtrière en Gaume, si ce n'est dans certains villages comme Saint-Léger où les Allemands encerclent le village puis brûlent les maisons. Il faut de nouveau reconstruire. L'Europe va ensuite connaître une période de croissance économique, appelant les bras dans l'industrie et les villes.

À partir des **années 1950**, des changements marquent la vie des habitants. La démocratisation des véhicules automobiles ainsi que l'amélioration des réseaux routiers permettent aux gens de se déplacer plus facilement. De plus, les progrès en sciences et techniques permettent d'améliorer le niveau de vie de la population. Mais la population rurale ne travaille plus dans le secteur agricole et s'oriente vers les secteurs secondaires et tertiaires. L'exode rural continue sauf dans les villages ouvriers. C'est la déprise agricole.

Les premiers campings apparaissent, notamment dans la vallée de la Semois. Ils s'implantent en périphérie des villages et leurs voies d'accès sont des chemins secondaires peu fréquentés.

**Dans les années 1960**, l'usine de pâte à papier d'Harnoncourt (actuellement Burgo Ardennes SA) voit le jour et les zonings industriels commencent à se développer suite à la loi de 1970 sur l'expansion économique.

À partir du plan Mansholt (1970), l'**agriculture** se tourne peu à peu vers l'**élevage** et **s'intensifie** avec la mécanisation. Les éleveurs gaumais de vaches allaitantes augmentent à la fin du XX<sup>e</sup> siècle suite à l'instauration des quotas laitiers en 1984 et l'augmentation de la prime « bovins » lors de la réforme de la PAC (Politique Agricole Commune) dans les années 1990<sup>72</sup>.

La taille des cheptels et des bâtiments d'exploitation s'agrandit au cours du temps avec des disparités entre les fermes laitières et les fermes de vaches allaitantes. En conséquence, les fermes subissent de nouveaux aménagements : les techniques agricoles ainsi que la mécanisation entraînent l'extension des bâtiments, la construction de nouvelles étables et de silos-couloirs sur les exploitations agricoles, la plupart du temps en dehors des villages, où les anciennes fermes étroites et mitoyennes étaient limitées dans leur développement. Ces progrès entraînent des changements d'usage : les anciennes granges ne servent plus au stockage du grain puisqu'il est directement emmené aux silos de stockage et les fenils servent à stocker la paille et non plus le foin<sup>73</sup>. Des remembrements sont opérés sur le territoire et les paysages évoluent fortement.

**À la fin des années 1970, le plan de secteur est approuvé (AR du 27/03/1979).** Ce document délimite les zones constructibles, les zones agricoles et les zones forestières mais également les parcs, les zones de loisirs, etc.

Avec le **développement de la voiture**, c'est le début du « **retour à la campagne** », d'abord proche des villes (Arlon dans les années 1960) puis dans tout le sud de la Province du Luxembourg dès 1970. Beaucoup de maisons pavillonnaires sont construites en dehors des centres de villages. Ce sont des maisons unifamiliales alignées le long de la voirie qui n'ont plus les caractéristiques des habitations gaumaises traditionnelles. Elles répondent aux nouveaux besoins des habitants. Elles ne sont plus mitoyennes et étroites mais au contraire elles sont plus espacées et de superficie plus importante. On assiste à un étalement des villages qui s'observe d'abord dans les villages situés à l'est du territoire, où les habitants partent travailler en France puis de plus en plus au Grand-Duché du Luxembourg.

**À partir des années 1990**, l'étalement urbain se poursuit et s'accroît. Les communes comme Étalle, Saint-Léger puis Tintigny sont en fort développement et se densifient encore aujourd'hui. Cette évolution continue pose la question des impacts paysagers déjà présents et de l'aménagement des villages de demain où, certains, se rejoignent déjà.

**À partir des années 2000**, les habitants commencent à prendre conscience que les différents styles de construction créent un décalage visuel dans le paysage entre d'une part le bâti ancien formant le noyau du village et les extensions bordées par des maisons modernes.

---

<sup>72</sup> Filière de la viande bovine wallonne. Disponible sur : <http://www.fvbw.be/la-race-blanc-bleu-belge>.

<sup>73</sup> ANSELME Michel, *Lorraine Belge*, Pierre Mardaga éditeur, 1982, p 42.



*Parcelles agricoles à l'Ouest de Florenville d'après orthophotoplan (1971) au 1/10 000 (Source : Walonmap, Géoportail de la Wallonie)*



*Parcelles agricoles à l'Ouest de Florenville d'après orthophotoplan (1994-2000) au 1/10 000 (Source : Walonmap, Géoportail de la Wallonie)*



*Parcelles agricoles au Sud de Bellefontaine d'après orthophotoplan (1971) au 1/10 000 (Source : Walonmap, Géoportail de la Wallonie)*

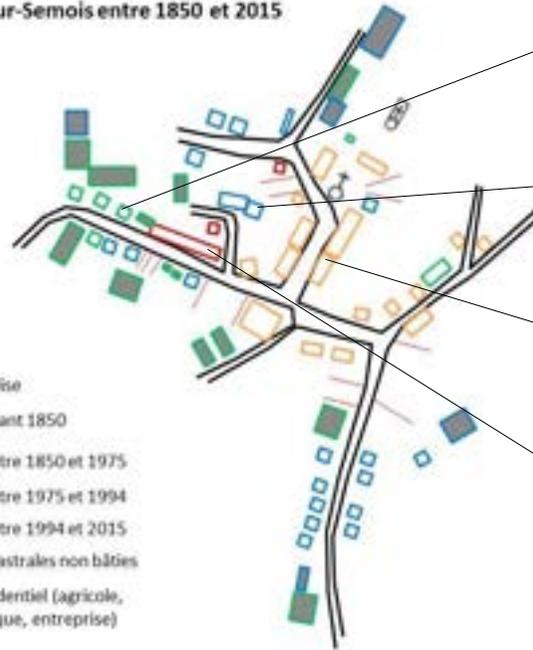


*Parcelles agricoles au Sud de Bellefontaine d'après orthophotoplan (2015) au 1/10 000 (Source : Walonmap, Géoportail de la Wallonie)*

Les photographies aériennes ci-dessus montrent qu'en 1960, les parcelles agricoles sont de petite taille et ont la forme de lames de parquet. La diminution du nombre d'agriculteurs et les regroupements des parcelles agricoles entraînent une augmentation de la taille des exploitations ainsi que les remembrements. Le développement des produits phytosanitaires couplé à celui de la mécanisation permet un accroissement des rendements pour le maïs. La mécanisation permet l'utilisation des tracteurs ainsi que le développement des moissonneuses-batteuses, herse, presses, faneurs. La mécanisation de l'agriculture réduit la pénibilité du métier ainsi que le temps de travail des agriculteurs. Les paysages se modifient en raison de la rapidité des récoltes.

### Évolution de Villers-sur-Semois entre 1850 et 2015

-  Cimetière/église
-  Construits avant 1850
-  Construits entre 1850 et 1975
-  Construits entre 1975 et 1994
-  Construits entre 1994 et 2015
-  Parcelles cadastrales non bâties
-  Bâti non résidentiel (agricole, poste électrique, entreprise)



0,3 km



## 6. Analyse prospective des principales évolutions du paysage

Comme stipulé dans le Vademecum de la Charte paysagère, l'analyse prospective est réalisée sur base des tendances d'évolution des dynamiques locales (identifiées sur base des informations et données disponibles) : évolution du plan de secteur (ZACC\* notamment), les schémas présents sur le territoire (SDT\*, SSC\* ou SDC\*, SDPC\*).

### a) *Le Plan de secteur et ses conséquences*

Si à partir de l'après-guerre 1940-45 le paysage global du PNG évolue très peu, que ce soit dans le domaine forestier, l'espace agricole (quelques plantations d'épicéas dans des parcelles agricoles en déprise) ou résidentiel (l'exode rural se poursuit jusqu'au début des années 1970), les années 1970 voient un retour à la campagne et en même temps une intensification de l'agriculture.

**Le Plan de secteur du Sud-Luxembourg** approuvé en 1979 confirme la situation existante de l'époque et les tendances à l'œuvre, à savoir un développement important et linéaire des villages. Cette tendance va se poursuivre sans outil pour la freiner, là où le Plan de secteur autorise le développement de l'habitat. Quelques communes prennent conscience de cet étalement important et se dotent dès les années 1990, d'un Schéma de Structure Communal (Aubange en 1991) puis plus récemment Virton et Florenville. La pression résidentielle des travailleurs au Luxembourg touche d'abord les communes de l'est du PNG et bon nombre de Communes consacrent une part importante de leur développement à l'habitat.

### b) *Schémas d'aménagement présents sur le territoire et analyse des ZACC :*

Le territoire du PNG compte **52 ZACC réparties sur près de 480 ha**. Seules **les communes d'Aubange, Florenville, Tintigny et Virton possèdent un SDC**. Si celui d'Aubange date déjà de 1991, le SDC de Florenville a été adopté en 2015, celui de Virton en 2013 et celui de Tintigny en 2020. Les SDC précisent l'affectation des ZACC.

- À **Aubange**, sur les **4 ZACC** prévues au Plan de secteur d'Halanzoy (dans la zone du PNG), 2 ZACC ont été abandonnées. Seule la ZACC « À la Volette » a été partiellement mise en œuvre pour être occupée par des habitations. La ZACC des Buissons a été étudiée mais non approuvée.
- À **Florenville**, **6 ZACC** sont présentes (5 à Florenville et 1 à Villers-devant-Orval). Celle de Villers-devant-Orval est en partie aménagée et un ordre de priorité a été défini pour les ZACC situées à proximité du centre-ville de Florenville. Le SDC préconise d'affecter ces ZACC à de l'habitat excepté la ZACC 2 « sport », précisée en zone d'équipements récréatifs. Celle-ci est située à proximité du centre sportif.
- **Virton** compte **22 ZACC** dont certaines sont mises en œuvre. Les ZACC situées près du centre de Virton sont logiquement définies comme « aptes à l'urbanisation » et d'autres ZACC sont converties en zone de parc ou d'équipements communautaires. Chaque village compte au moins une ZACC qui pour la plupart sont « aptes à l'urbanisation ».
- La commune de **Tintigny** comprend **2 ZACC**.

**Les 5 autres communes du PNG comptent de 1 à 4 ZACC en moyenne, excepté Étalle qui en comprend 8** pour un total de 71,4 ha. Une analyse paysagère des ZACC du territoire est précisée dans le tableau ci-après.

Commune	Localisation	ZACC			Analyse paysagère de la ZACC				
		Superficie (ha)	Mise en œuvre	Projet ou affectation prévue dans le SDC	Dans le périmètre paysager du village	Hors périmètre du village	Pente, inondation, etc.	Enjeu patrimonial, paysager, environnemental, touristique, etc.	Visibilité axes et points de vue environnants / PIP
Aubange	Halanzay : ZACC "À la Volette"	16,97	Partiellement : habitat (rues)		X				
	Halanzay : ZACC des Buissons	6,33		Étudiée mais non approuvée	X				
	Halanzay : ZACC de Wisbas	9,73		Abandonnée dans le SDC	X		X		
	Halanzay : ZACC rue des Ateliers	5,78		Abandonnée dans le SDC		X	X		
Étalle	Buzenol	9,52				X		X	
	Chantemelle (est)	6,55			X				
	Chantemelle (ouest)	2,76			X				
	Étalle (Lenclos)	14,83				X			
	Étalle (rue de la Résistance)	9,48	Partiellement		X				
	Étalle (rue Saint-Antoine)	9,61				X	X		
	Étalle (rue Petit Routeux)	4,57				X	X		
	Sainte-Marie-sur-Semois	14,08			X				
Florenville	Florenville : ZACC 5 (Sainte-Anne)	5,74		Zone d'habitat de centre urbain (court terme)	X				
	Florenville : ZACC 3 (Rue du Miroir)	6,8		Zone d'habitat de centre urbain (court terme)	X				
	Florenville : ZACC 2 "sport"	2,2		Affectée en zone d'équipements récréatifs	X				
	Florenville : ZACC 4 (Clos Michel)	12,2		Zone d'habitat de centre urbain (long terme)	X				
	Florenville : ZACC 1 (Belle épine)	9,57		Zone d'habitat de centre urbain (long terme) + zone agricole		X			
	Villers-devant-Orval : ZACC 6	13,63	Entièrement ? : zone d'habitat + zone agricole	Zone d'habitat + zone agricole		X			

Commune	Localisation	ZACC			Analyse paysagère de la ZACC				
		Superficie (ha)	Mise en œuvre	Projet ou affectation prévue dans le SDC	Dans le périmètre paysager du village	Hors périmètre du village	Pente, inondation, etc.	Enjeu patrimonial, paysager, environnemental, touristique, etc.	Visibilité axes et points de vue environnants / PIP
<b>Meix-devant-Virton</b>	Gérouville (nord du village)	6,11				X		X	X
	Gérouville (sud du village)	5,86				X		X	X
	Meix-devant-Virton	14,11	En partie : zone d'habitat			X			
<b>Musson</b>	Musson	15,22	En partie : zone d'habitat			X	X	X	X (pour la partie supérieure)
	Mussy-la-ville	7,34				X	X	X	X
	Signeux	5,92				X	X		
	Willancourt	7,71			X		X		X
<b>Saint-Léger</b>	Saint-Léger	3,75				X	X	X	
<b>Tintigny</b>	Lahage	7,5				X		X	
	Tintigny	16,88	Zone d'habitat		X				
<b>Rouvroy</b>	Harnoncourt	4,09			En partie			X	X
	Dampicourt	3,23				X	X	X	X

Commune	Localisation	ZACC			Analyse paysagère de la ZACC				
		Superficie (ha)	Mise en œuvre	Projet ou affectation prévue dans le SDC	Dans le périmètre paysager du village	Hors périmètre du village	Pente, inondation, etc.	Enjeu patrimonial, paysager, environnemental, touristique, etc.	Visibilité axes et points de vue environnants / PIP
Virton	Belmont : ZACC 15 (entre le Ton et la N82)	4,72		Zone verte prévue		X	X	X	
	Bleid : ZACC 21 (entre les rues aux Fleurs et du Haron)	3,82		Apte à l'urbanisation + zone agricole	X		X (partie NE)		
	Chesnois : ZACC 9 (entre la rue des écoles et la rue des Déportés)	5,02	Partiellement urbanisée	Partiellement urbanisée	X				X
	Chesnois : ZACC 10 (entre les rues des Déportés, du Vivier et de la Vergette)	7,67		Apte à l'urbanisation	X				X
	Chesnois : ZACC 11 (entre les rues du Vivier et de la Vergette)	4,61	Partiellement urbanisée (50%)	Apte à l'urbanisation	X				X
	Ethe : ZACC 16 (entre les rues du Bon Lieu et de Rabais)	6,84		Apte à l'urbanisation		X		X	
	Ethe : ZACC 17 (entre rues de Rabais et des Lilas)	3,15		Apte à l'urbanisation	X				
	Ethe : ZACC 18 (entre rues de Rabais, des Lilas et des Tilleuls)	8,02	En partie	À urbaniser en priorité	X				

Commune	ZACC				Analyse paysagère de la ZACC				
	Localisation	Superficie (ha)	Mise en œuvre	Projet ou affectation prévue dans le SDC	Dans le périmètre paysager du village	Hors périmètre du village	Pente, inondation, etc.	Enjeu patrimonial, paysager, environnemental, touristique, etc.	Visibilité axes et points de vue environnants / PIP
Virton	Ethe : ZACC 19 (entre les rues Haute et de Bellevue)	6,27	En partie utilisée par l'école de l'état de la Bellevue	Pour zone agricole		X		X	
	Gomery : ZACC 20 (entre les rues des martyrs et du Paquis)	8,04		Apte à l'urbanisation		X			
	Latour : ZACC 12 (entre les rues du 24 août et Baillet-Latour)	8,8		Apte à l'urbanisation		X	X	X	X
	Saint-Mard : ZACC 13 (entre la rue d'Harnoncourt et le chemin du Morel)	3,41		Apte à l'urbanisation	X		X	X	X
	Ruette : ZACC 22 (entre les rues de Longuyon et de Douare)	6,42	En partie	Apte à l'urbanisation (sous conditions de zone inondable)	X				X
	Saint-Mard : ZACC 6 (Avenue Bouvier, rue du vieux Virton, rue Mageroux)	8,26	Partiellement (zone occupée par l'école Schuman + jardins d'habitations)	Une partie à urbaniser en priorité	X				
	Saint-Mard : ZACC 8 (rue du Bosquet)	41,62	Zone agricole	Zone agricole		X		X	

Commune	ZACC				Analyse paysagère de la ZACC				
	Localisation	Superficie (ha)	Mise en œuvre	Projet ou affectation prévue dans le SDC	Dans le périmètre paysager du village	Hors périmètre du village	Pente, inondation, etc.	Enjeu patrimonial, paysager, environnemental, touristique, etc.	Visibilité axes et points de vue environnants / PIP
Virton	Saint-Mard : ZACC 14 (entre Vieux-Virton et rue de Mageroux)	14,83	Occupée par l'hôpital et l'école ITSESE (zone d'équipements communautaires)		X				
	Virton : ZACC 1 (entre rue de la Rosière et avenue de la Victoire)	22,81		Reconversion en zone d'habitat : à urbaniser en priorité	X				
	Virton : ZACC 2 (entre rue de la Rosière, d'Houdrigny et de la Croix le Maire)	23,43		Apte à l'urbanisation + ZAE mixte	X				
	Virton : ZACC 3 (entre la rue Saint-Roch et la rue Robivaux)	3,58		Apte à l'urbanisation	X				
	Virton : ZACC 4 (Rue d'Arlon et Val d'Away)	13,58	Maison virtonnaise et CPAS		X				
	Virton : ZACC 5 (rue d'Arlon et rue du Bosquet)	10,92	En partie (zone d'activités communautaires) : centre culturel et sportif + quelques habitations	Reconversion en zone de loisirs		X			
	Virton : ZACC 7 (entre le faubourg d'Arrival et le Ton)	5,82	Zone en parc	Zone en parc		X			

L'analyse des tableaux ci-dessus montre qu'il y a une grande diversité de situations, d'enjeux et de contextes favorables ou défavorables à la mise en œuvre de ces zones planifiées au Plan de Secteur. Il importe que chacune soit réévaluée au vu des enjeux coordonnés et selon une stratégie paysagère globale à l'échelle du PNG.

## C. Analyse évaluative qui présente les atouts et les faiblesses du paysage ainsi que les opportunités et les menaces pour sa sauvegarde

Une analyse AFOM synthétique couvrant les thématiques paysagères de l'ensemble du Parc naturel a été réalisée en Comité de pilotage de la Charte paysagère, en présence des acteurs du territoire.

Cette analyse permet de définir les forces et faiblesses de nos paysages actuels pour en définir les opportunités et menaces pour l'avenir.

Les principaux éléments paysagers analysés sont :

- Les éléments physiques comme le relief et l'eau ;
- Les éléments liés aux composantes de la « nature » : la forêt, l'agriculture, les biotopes spécifiques ;
- Les éléments liés à l'aménagement du territoire, l'urbanisme, l'habitat, etc. ;
- Les éléments liés à la mobilité et aux infrastructures ;

S'ajoutent :

- Les outils d'aménagement et de gestion du territoire.

L'analyse AFOM est ensuite affinée en fonction des différents faciès et unités paysagères. Elle permet de définir les principaux enjeux. Les enjeux permettent alors d'établir des recommandations et de programmer un plan d'actions pour les 10 ans à venir.

### 1. Évaluation du territoire du Parc naturel

#### a) *Analyse évaluative qui présente les atouts et les faiblesses du paysage ainsi que les opportunités et menaces pour sa sauvegarde*

##### (1) Atouts, faiblesses, opportunités et menaces des éléments physiques

En référence au point II.A.1 de la partie descriptive, le tableau suivant met en avant les AFOM des éléments physiques des paysages gaumais en analysant la géologie, le relief, l'hydrographie, etc.

Éléments physiques : relief, eau, etc.			
Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Une <b>géomorphologie de cuestas, unique en Wallonie</b> : relief dissymétrique avec front de côte pentu bordant les dépressions sur leur côté sud et revers plus doux sur leur côté nord ;	<b>Espaces sommitaux</b> (ouverts et venteux) <b>peu nombreux et très en vue</b> (vulnérabilité visuelle importante) - Certains sols dans les fonds de vallées sont imperméables et entraînent des inondations ;	<b>Relief très varié incitant le développement de l'agriculture extensive et limitant les terres de labours</b> ;	<b>Zonage du Plan de secteur ne tenant pas toujours compte des caractéristiques géomorphologiques et paysagères</b> - Phénomènes karstiques dans les calcaires ;
Double perception des paysages : horizons lointains toujours boisés déterminés par le relief en cuesta + creusements locaux dans les revers de côtes ;		Potentiel de développement éolien très localisé sur les sommets de cuestas ;	Sommets de cuestas recherchés pour leur potentiel éolien ;
			Sommets ou parties ouvertes souvent recherchés pour la construction de nouveaux bâtiments agricoles ;
<b>Paysages plus intimistes dans les creusements des revers de côtes</b> ;	<b>Modifications nombreuses du relief du sol (notamment dans les prairies humides) : remblaiements</b> ;		Pentes potentiellement vulnérables à l'érosion - Constructions dans les zones inondables - <b>Modifications nombreuses du relief du sol</b> (notamment dans les prairies humides) : remblaiements ;
<b>Différences d'altitudes parfois significatives</b> : jusqu'à 200 m en certains endroits (au niveau des fronts de cuesta) ce qui induit des paysages grandioses à l'échelle de la Wallonie. Paysages d'amplitude "moyenne" dans les recreusements des revers de côtes (jusqu'à 60 m) ;			
<b>Nombreux points et lignes de vue dont certain(e)s aménagé(e)s</b> offrant des vues lointaines (depuis les sommets de cuestas) ;		<b>Aménagements de points de vue - Valorisation touristique</b> ;	<b>Forte sensibilité paysagère à la création d'écrans visuels par la végétation</b> (plantations forestières de parcelles en lanière ou création de haies hautes opaques, etc. ;

Éléments physiques : relief, eau, etc.			
Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<b>Présence de carrières de pierres et sablières ;</b>		<b>Développement de la biodiversité</b> dans les carrières et sablières ;	<b>Danger de remblaiements inadéquats ;</b>
Richesse en <b>eau, en quantité et en qualité</b> : 3 couches aquifères (Sinémurien, Domérien et Bajocien) protégées par un couvert forestier ;	Communes possédant leur réseau d'eau (Hors Aubange et Florenville) ;	<b>Potentiel quantitatif et qualitatif de l'aquifère du Sinémurien</b> - Exportation de l'eau vers la France - <b>Eau valorisée dans le secteur industriel</b> (eau minérale, papeterie, etc.) ;	
<b>Rivières au cours naturel</b> (Semois, Ton, Vire, etc.) : fonction paysagère structurante dans les dépressions de cuestas - Présence de nombreux méandres - Nombreux sites aquatiques d'observation ornithologiques ;	<b>Pollution industrielle des cours d'eau, très localisée</b> - Qualité des cours d'eau altérée par une pollution résidentielle associée à la présence humaine assez importante ;	Valorisation possible des ruisseaux, étangs, anciens moulins pour la production d'hydroélectricité ;	<b>Eutrophisation des cours d'eau par les rejets de l'urbanisation et de l'agriculture</b> en l'absence d'épuration des eaux résidentielles ou de non poursuite d'extensification de l'agriculture ;
<b>Ripisylve</b> associée : éléments de liaison écologique ;			
<b>Fonds de vallées humides</b> : atout écologique ;	Accumulation rapide de grandes quantités d'eau dans les plaines inondables lors des précipitations.		
Qualité écologique des milieux aquatiques.		Milieux naturels protégés associés aux cours d'eau.	Pertes de petits milieux humides (mares, mardelles, fonds marécageux).

(2) Atouts, faiblesses, opportunités et menaces des éléments liés aux composantes de la « nature »

(a) Forêt

Le tableau ci-dessous met en avant les AFOM des forêts du territoire du PNG.

Composantes de la "nature" : la forêt			
Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Fonction importante de la forêt dans la composition des paysages : 47 % de l'ensemble du territoire du Parc est couvert par des bois et forêt - 65 % des forêts gaumaises sont publiques ;	Propriétés forestières très éclatées - Enrésinements encore présents sur milieux de grand intérêt biologique ;	Labellisation des forêts : massif forestier de la Gaume ?	Privatisation de la forêt ;
Frange boisée sur les fronts pentus des sommets de cuestas (Sinémurien, Domérien et Bajocien), signature paysagère de la Gaume ;			Déforestation des sommets de cuestas ;
Forêt multifonctionnelle : ressource, productive, récréative, etc. ;		Attrait touristique et développement des activités récréatives ;	Non maîtrise des déchets en forêt ;
Forêt majoritairement feuillue et diversifiée du nord au sud : 2 grands massifs forestiers : la retombée schisteuse sud-ardennaise et la grande forêt sinémurienne sur le revers sablo-gréseux ;			
Massif secondaire sur le front et les revers recreusés du Domérien ;			
Gestion forestière en futaie jardinée avec mélange d'essences : forêts bien protégées et gérées. Ces forêts offrent des couleurs contrastées dans le paysage surtout en automne ;	Exploitations forestières peu respectueuses de la forêt : notamment l'orniérage des engins de débardage, etc., problématiques pour l'accès à la forêt par les publics résidentiel et touristique ;	Gestion durable de la forêt ;	Pression du secteur forestier pour la non remise en état des chemins après exploitation - Mercantilisation de la chasse comme facteur de dérive de gestion - Réchauffement climatique et maladies émergentes - Scolytes des résineux ;

<b>Composantes de la "nature" : la forêt</b>			
<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<b>Ressource financière importante</b> de la vente de bois comme de la chasse pour les Communes ;	<b>Plantation forestière de certains champs en lanière créant des barrières visuelles ;</b>	Exploitations nombreuses de plantations de l'après-guerre 40-45 (résineux) ;	Culture du sapin de Noël ;
<b>Secteur bois présent</b> : cellulose, scieries, exploitation forestière, pellets, etc. ;	Faiblesse du secteur de la transformation : peu de valorisation locale du bois.	Relancement de la filière dû à la volonté de consommer + local ;	<b>Marché mondialisé, grandes exportations de produits bruts sans transformation ;</b>
Surface importante de zones en <b>Natura 2000</b> témoin de la grande qualité écologique de la forêt gaumaise ;		<b>Forêts reprises comme liaisons écologiques dans le SDT ;</b>	
<b>Secteur de la chasse comme ressource économique de la plupart des Communes du territoire ;</b>	<b>Apparition de la Peste Porcine Africaine touche toutes les activités liées à la forêt : exploitation forestière, accueil touristique, etc.</b>	<b>Contexte de la Peste Porcine Africaine</b> pourrait inciter les Communes à revoir leurs critères d'attribution des droits de chasse pour une gestion plus durable de la faune forestière ;	<b>La non-éradication de la Peste Porcine Africaine ;</b>
<b>Forte attractivité de la forêt dans le développement touristique.</b>		<b>Développement du tourisme</b> de promenades et de randonnée avec nécessité de dégagements et d'entretiens de points de vue sur les parcours ;	<b>Fermeture de certains points de vue peu entretenus.</b>
		<b>Mise en place d'itinéraires de découverte de la forêt et de ses paysages.</b>	

(b) Agriculture

Les atouts, faiblesses, opportunités et menaces liés à l'agriculture sont listés dans le tableau ci-dessous.

Composantes de la "nature" : l'agriculture			
Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Importance des prairies dans la surface agricole utile (80%) ;	Déprise agricole ancienne ayant entraînée des plantations forestières d'anciennes parcelles agricoles et qui subsistent encore ;	<b>Nouvelle Politique agricole commune (2020) - Projet agri'new</b> : restauration d'anciennes parcelles agricoles - Les anciennes parcelles agricoles boisées retrouvent leur fonction d'origine (déboisement dans la zone agricole) ;	<b>Nouvelle PAC : risque de diminution des prairies ?</b> - Réduction des aides ? ;
Fonction importante de l'agriculture dans le maintien des paysages ouverts ;	<b>Implantation des bâtiments agricoles en dehors des villages, souvent en zone sommitale, qui déstructurent le paysage</b> - Difficulté pour les agriculteurs de trouver des terrains plats pour implanter les nouveaux bâtiments d'élevage : diminution de l'accessibilité au foncier - Certain pourcentage des terres exploitées sont urbanisables ;		<b>Implantation des nouveaux bâtiments d'élevage en dehors des villages et sur les zones sommitales - Poursuite du développement de l'habitat sur les terres exploitées</b> lorsque celles-ci sont en Zone d'habitat au Plan de secteur ;
<b>Agriculture extensive</b> qu'il faut favoriser pour maintenir la qualité paysagère et la biodiversité - Présence de <b>Natura 2000</b> ;	<b>Disparition des prairies fleuries et des cultures où les messicoles ont largement disparu ;</b>	<b>Diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires - Extensification en cours ;</b>	Pratiques agricoles encore intensives à fort impact environnemental entraînant une <b>chute de la biodiversité</b> ;
	<b>Culture du maïs : fort impact environnemental</b> : utilisation des intrants, etc.	PWDR 7.6 : restauration de landes, pelouses en Natura 2000 et dans la structure écologique principale (SEP) ;	

Composantes de la "nature" : l'agriculture			
Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Agriculture bio en augmentation en nombre d'exploitations et en surface (40% des surfaces et 32% des exploitations) ;	Les conversions et/ou le maintien en bio dépend de la PAC ;	Mesures Agro-environnementales (MAE) : bons outils de préservation de la biodiversité et des paysages - Augmentation de l'agriculture extensive par l'installation de jeunes agriculteurs pratiquant une agriculture plus durable (changement de pratiques, d'attitude, de génération, etc.) ;	
Diversification de l'agriculture en cours ;		Possibilité de production diversifiée : maraichage, bio, élevage équestre, etc. avec de nouveaux producteurs qui s'installent ;	Anéantissement d'une décennie de diversification vers le secteur porcin par la gestion de la peste porcine africaine ;
Développement des circuits courts et présence de marchés de produits locaux ;		Changement de mentalité des consommateurs : + de qualité, + de proximité ; Rôle du PNG pour fédérer les lieux de valorisation ;	
Importance de la propriété publique (aisances communales) pour aider de jeunes agriculteurs ;		Nouvelle procédure et nouveaux objectifs d'aménagement foncier (localement : ex. Lamorteau/Torgny) ;	Diminution continue du nombre d'agriculteurs et augmentation consécutive de la taille des exploitations ;
Présence de nombreux arbres isolés ou de linéaires arbustifs antiérosifs comme support écologique.	Pratiques inadaptées et peu respectueuses du paysage lors de l'entretien des linéaires de bord de route ou de la campagne (affaiblissement des plants par le déchiquetage dû à l'utilisation de l'épareuse et développement de maladies).	Valorisation, dans certaines Communes, d'alignements longeant les chemins comme mode de production (ex. : peupliers, noyers, etc.).	Développement des pratiques d'entretien par déchiquetage (épareuse) au lieu d'utilisation d'outils adéquats (lamiers).

(c) Biotopes spécifiques

Composantes de la "nature" : biotopes spécifiques			
Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Richesse et diversité des milieux naturels - Nombreuses espèces faunistiques et floristiques rares en Belgique ;	Les éléments spécifiques sont rares et fragiles ;	Superficies NATURA 2000 très élevées (37%) ;	Diminution continue de la biodiversité ;
Biotopes rares dont certains ne se retrouvent qu'en Lorraine belge : crons, mardelles, ... : éléments ayant un impact positif sur les paysages ;	Manque de sensibilisation et d'information sur l'existence des zones naturelles : sites intéressants non valorisés auprès du grand public ;	Mesures de protection type RNA, RND, etc. ;	Nombreux sites naturels sont privés mais souvent protégés car en Natura 2000 ;
Prés de fauche extensifs, vergers, mares, zones humides de grand intérêt, berges, etc. ;	Peu de valorisation touristique de ces milieux naturels : manque de signalétique, etc. ;	Aides dans le cadre de la restauration et plantation de vergers, des MAE, etc. qui assurent un maintien de ces milieux ;	Disparition des prés de fauche non amendés, des biotopes marginaux (crons, mardelles, etc.) ;
Anciennes et actuelles carrières et sablières, anciennes voies de chemin de fer, anciennes mines, etc. : riches en biodiversité.	Manque de gestion de certains de ces milieux - Destruction de certains habitats lors de travaux ou de réaménagements ;	Projets Life pour le soutien à la préservation et au développement de la nature ;	Disparition "par réaménagement" des milieux d'exploitations anciennes, riches en biodiversité (anciennes carrières, anciennes voies de chemin de fer), réaffectation d'anciens sites industriels, etc. ;
	Peu de Communes en PCDN (seulement Tintigny et Virton) - Secteur associatif « nature » peu représenté ;	Mise en place des « Ateliers de la biodiversité » : démarche participative pour définir les principaux enjeux - Mise en place de PCDN dans les autres Communes - SDT : définition de la structure écologique principale.	
	Destruction de la biodiversité des bords de route par la mise à blanc systématique de la végétation et par l'enrichissement des bords de route en azote par une méthode de broyage en mulching.		Pression de l'habitat et des voies de communication ;
			Développement continu des espèces invasives (ex. : Renouée du Japon, etc.).

(3) Atouts, faiblesses, opportunités et menaces des éléments liés à l'aménagement du territoire, l'urbanisme, l'habitat, etc.

Le tableau ci-dessous met en avant les AFOM des éléments liés à l'urbanisme, les villages et l'habitat.

Villages - Urbanisme - Aménagement du territoire			
Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<b>Structure originelle des villages à forte identité</b> : habitat traditionnel groupé et structuré, espaces-rues caractéristiques, cœurs des villages souvent bien conservés, usoirs (forme spécifique) ;	Déstructuration de l'espace villageois par des <b>extensions linéaires de l'habitat</b> , principalement le long des voies d'accès aux villages (en raison du Plan de secteur qui le permet) jusqu'à créer des jonctions avec le prochain (perte d'identité) ;	<b>Mise en place du SDT et CoDT</b> dont les nouvelles options viennent en appui à la revalorisation de l'habitat groupé ;	<b>Réserves foncières au Plan de secteur parfois mal localisées et permettant un développement des villages en ruban, etc.</b>
<b>Caractère jointif de l'habitat traditionnel des villages gaumais induisant une densité originelle élevée ;</b>	Augmentation continue de la superficie globale occupée par l'habitat ;	Redensification des villages suite à la raréfaction des terrains et à l'augmentation du prix du sol ;	Développement de nouveaux immeubles à appartements dans des localisations inappropriées ;
<b>Même denses, les villages gaumais présentent encore des espaces constructibles, libres d'occupation ;</b>	Les parcelles libres font souvent l'objet de rétention foncière ;	Changement de mentalité par rapport aux « 4 façades » : <b>volonté d'évoluer vers de l'habitat mitoyen (économie d'espace et d'énergie) ;</b>	<b>Problématique des parkings associés aux immeubles à appartements qui se multiplient</b> (immeubles récents ou dans bâtis traditionnels rénovés) ;
<b>Habitat traditionnel relativement bien conservé</b> , volonté des habitants de mettre en valeur leur habitat et leur village (ex. : Chassepierre, Gérouville, Lamorteau, Ruelle, Torgny, etc.) ;	<b>Fort contraste interne de la qualité du bâti dans certains villages</b> - Affirmation récente de couleurs trop vives sur certaines façades (jaune, vert, rose, etc.) - Certains bâtiments sont rénovés en « Faux-vieux » ;	<b>Le bâti traditionnel est naturellement "climatisé"</b> par le maintien d'une température fraîche en été dans les pièces d'habitation et dans la cave enterrée ou semi-enterrée ;	<b>Difficulté d'isolation du bâti ancien</b> en pierres traditionnelles avec encadrements apparents ;
<b>Patrimoine vernaculaire</b> : habitat traditionnel, petit patrimoine (lavoirs, fontaines, croix de chemin, arbres remarquables, etc.) : cadre de vie reconnu comme agréable avec un certain nombre de villages patrimoniaux (2 villages « Plus beaux villages de Wallonie » : Chassepierre et Torgny) ;	<b>Certains éléments du patrimoine vernaculaire ont subi des transformations inadaptées</b> (décapage des façades, percements inadéquats, clôture de certains usoirs...) ;	Tendance à <b>rechercher de plus en plus des matériaux naturels et le savoir-faire local</b> dans le cadre de projets de restauration du bâti traditionnel ;	<b>Densification à l'extrême des projets de rénovation en appartements dans les bâtis traditionnels avec risque de perte d'identité</b> - Utilisation persistante de thuyas dans les haies séparatives entre les jardins ;

Villages - Urbanisme - Aménagement du territoire			
Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<b>Patrimoine remarquable</b> souvent point d'appel dans le paysage (Châteaux et maisons fortes, églises, ruines et abbaye d'Orval, etc.) ;		<b>Subsides de la Région wallonne</b> dans le cadre de projets de restauration du patrimoine - Mise en place de collectifs citoyens ;	<b>Limitation des moyens financiers</b> relatifs au patrimoine ;
<b>Niveau socio-économique : atout pour la rénovation de l'habitat ancien ;</b>	<b>Clivage sociodémographique est/ouest</b> (« les plus riches et les plus jeunes se retrouvent à l'est du territoire »), présence de moins de frontaliers (vers le Grand-Duché du Luxembourg) à l'ouest du territoire : moyens financiers plus faibles pour restaurer le bâti ;	<b>Potentiel de rénovation dans l'habitat traditionnel ;</b>	<b>Pour les communes à l'est du PNG</b> (Aubange, Étalle, Musson et Saint-Léger) : <b>menace sur les silhouettes paysagères des villages et sur le cadre de vie par étalement des villages, pression foncière</b> (prix des terrains et des bâtiments très élevés) - augmentation de la population ; <b>Pour les communes à l'ouest du PNG</b> (Florenville, Meix-devant-Virton, Rouvroy, Virton et Chiny) : risque de « glissement » de populations moins aisées vers l'ouest, de fracture sociale - <b>Moins de rénovation à l'ouest du territoire</b> (revenu moyen plus faible qu'à l'est du territoire) ;
Effort de produire des maisons contemporaines plus en cohérence avec l'habitat traditionnel ;	Habitat contemporain parfois mal intégré (matériaux, couleurs, etc.) - <b>Manque de lien entre l'architecture contemporaine et l'identité du territoire ;</b>	Développement des constructions basse consommation d'énergie ;	<b>Perte d'identité territoriale dans l'architecture contemporaine ;</b>
<b>Présence de ZACC souvent non encore mises en œuvre ;</b>	<b>Localisation peu pertinente de certaines ZACC ;</b>	<b>Analyse dans la charte paysagère des différents enjeux liés à la mise en œuvre des ZACC ;</b>	Mise en œuvre de certaines ZACC qui pourraient entraîner un impact paysager important ;
<b>Présence de pôles multifonctionnels</b> (écoles, commerces) comme Virton, Florenville, Étalle, etc. ;	<b>De nombreux villages n'ont plus d'équipements collectifs</b> comme les écoles qui étaient constitutives de l'interconnaissance et de la vie collective ;	<b>Recherche d'accès plus proche à des pôles multifonctionnels (écoles, commerces, etc.) par la population :</b> certaine prise de conscience des enjeux climatiques, de mobilité, etc. ;	Mouvement de polarisation vis-à-vis du Grand-Duché du Luxembourg ;

Villages - Urbanisme - Aménagement du territoire			
Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
	Diminution de l'attractivité commerciale de Virton ;		

#### (4) Atouts, faiblesses, opportunités et menaces des éléments liés à la mobilité et aux infrastructures

Le tableau ci-dessous montre les AFOM liés à la mobilité, le tourisme, l'énergie et les infrastructures.

Mobilité, tourisme, énergie et infrastructures			
Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Bon maillage du réseau routier régional et communal ;	Mauvais état d'entretien de certains chemins et routes ;	Développement d'aires de covoiturage ;	Réseau routier de plus en plus dégradé ;
Réseau important de chemins, de voiries agricoles et de routes à caractère rural ;	Manque de connexions des voies lentes et réseau de voies cyclables sécurisées peu étendu ;	Réseau de voiries agricoles valorisables potentiellement comme réseau de voies lentes entre les villages ;	
Nombreux sentiers et chemins de randonnée (pédestre et cyclo) balisés et reconnus par le CGT ;	Manque d'infrastructures pour les vélos électriques : peu de bornes de recharge, peu de possibilité de location ;	Projets de développement : Leader, Interreg, Aménagement Foncier, etc. ;	Manque ou absence d'entretien du balisage - Labourage des chemins en servitude dans l'espace agricole ;
Nombreux sentiers thématiques développés pour les familles ;	Faiblesse de la mise en valeur des sentiers à l'intérieur des villages ;	Réseau RAVEL à développer - Aménagement de chemins pour PMR ;	
Points de vue aménagés + présence de bancs, tables de pique-nique, etc. ;	Manque d'équipements sur des lieux moins touristiques ;	Développement de la découverte des paysages via la mobilité douce ;	Fermeture de points de vue paysagers par la végétation ;
Réseau TEC développé + présence d'une gare à Florenville, à Virton et à Halanzy ;	Les réseaux de transport en commun, tels qu'ils sont conçus, desservent peu les villages ;	Ligne Athus-Meuse (de fret) valorisable pour la liaison vers Luxembourg ;	Pas de rétablissement de la ligne de train Virton-Luxembourg avec comme conséquence l'augmentation de l'utilisation de la voiture par les travailleurs frontaliers sur l'axe est-ouest ;

Mobilité, tourisme, énergie et infrastructures			
Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
	Absence d'espace de coworking ;	<b>Attente des travailleurs de diminuer le temps de trajet domicile-travail - Développement d'un espace de coworking à Rossignol</b> dans un cadre agréable ;	Immobilisme public en matière de déplacement en transport collectif ;
<b>Nombreux hébergements touristiques :</b> chambres d'hôtes, gîtes, hôtels, campings, etc. ;	Campings parfois mal intégrés d'un point de vue paysager - Campings vieillissants (ex. : Florenville) ;	<b>Développement d'hébergements touristiques de qualité (ex. : gîte durable, basse énergie, etc.) ;</b>	Régression lente des infrastructures ou équipements touristiques établis dans les années septante ;
<b>Plusieurs lieux de baignade :</b> lac Conchibois à Saint-Léger, plages aménagées sur la commune de Florenville ;	Baignade non autorisée sur le site de Rabais ;	Subside pour un repositionnement de la vallée de Rabais ;	
Ensoleillement favorable valorisable en énergie photovoltaïque ;	<b>Manque de production d'énergie renouvelable ;</b>	<b>Potentiel pour le développement des énergies renouvelables (hydroélectricité ?, biomasse, etc.) ;</b>	<b>Intégration paysagère des champs éoliens ;</b>
Nombreux anciens sites d'énergie hydraulique ;		Cadastre énergétique des bâtiments communaux ;	<b>Manque de communication et d'échanges lors de grands projets d'infrastructures</b> - Contestations récurrentes des riverains lors de grands projets d'infrastructures (syndrome NIMBY).
Présence de petites unités artisanales locales, bien intégrées.	Bâtiments commerciaux et industriels parfois mal intégrés et peu végétalisés (ex. : entrées de village).	<b>Volonté d'intégrer davantage les bâtiments commerciaux et industriels en végétalisant les ZAE.</b>	

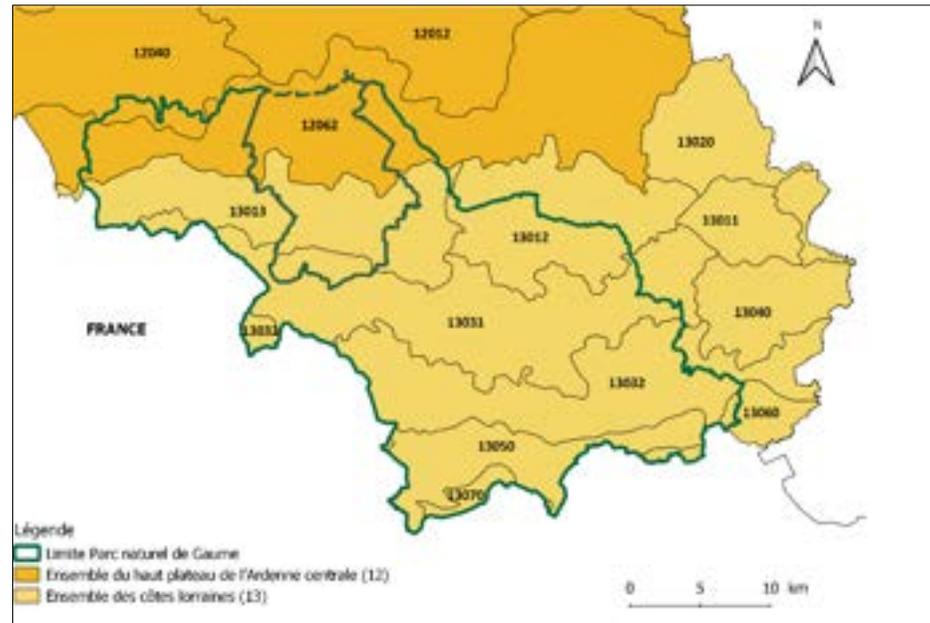
(5) Atouts, faiblesses, opportunités, menaces des éléments liés aux outils d'aménagement et de gestion du territoire

Outils d'aménagement et de gestion du territoire			
Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Présence d'un Schéma de Développement Communal (ancien SSC) à Aubange, Florenville et Virton ;	Peu de Communes du Parc ont un SDC - Ancienneté de certains documents de planification spatiale ;	Mise en place d'un Schéma de Développement Pluricommunal ? ;	Manque de vision intercommunale et prospective ;
Présence d'un Guide Communal d'Urbanisme à Aubange et Virton - Nuancier pour les façades rurales de Lorraine belge - Charte sur les usoirs ;	Nuancier sur les façades peu connu et peu diffusé (payant) donc peu utilisé ;		
Présence de ZACC souvent non encore mises en œuvre ;	Le zonage du Plan de secteur qui permet parfois l'étalement urbain ;	ZACC à gérer ;	Réserves foncières ou ZACC au Plan de secteur parfois mal localisées et permettant un développement des villages en ruban, etc. ;
		CODT qui permet le développement d'activités complémentaires en zone agricole (D.II.36) et zone forestière (D.II.37) ;	CoDT : les règles d'urbanisme sont devenues indicatives - les CCATM et le PNG ne sont plus obligatoirement consultés par les Communes pour les demandes de permis ;
Présence de Paysalia, Centre d'interprétation du Paysage à Florenville : outil de sensibilisation aux paysages ;	Les PIP du Plan de secteur, désignés parfois plus pour la qualité biologique que paysagère ;	Charte paysagère préconisée dans le cadre du décret Parcs naturels rendue possible par la création du Parc naturel de Gaume - Prise de conscience de l'importance des paysages dans les outils d'urbanisme ;	Disparition du Centre d'interprétation du Paysage par manque de moyens financiers ;
		Travaux de l'ADESA et la mise en place de PIP, points de vue et lignes de vue remarquables ;	

Outils d'aménagement et de gestion du territoire			
Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<b>RGBSR</b> : Bleid, Chassepierre, Chenois, Couvreur, Dampicourt, Gérouville, Gomery, Grandcourt, Harnoncourt, Laiche, Lamorteau, Latour, Martué, Montquintin, Rachecourt, Ruelle, Saint-Mard, Saint-Remy, Torgny --> gabarit et typologie de l'habitat préservé ;	<b>Peu de PICHE</b> (Périmètre d'Intérêt Culturel, Historique ou Esthétique) : Buzenol, Montquintin, Torgny, Vieux-Virton, Ruelle ;	Plus beaux villages de Wallonie : architecte à disposition des habitants qui souhaitent restaurer leur bâti - Sites à Réaménager (SAR) ;	
<b>PICHE</b> : Buzenol, Montquintin, Torgny, Vieux-Virton et Ruelle ;			
Plusieurs Communes ont une ODR en cours : Étalle, Florenville, Meix-devant-Virton, Musson, Rouvroy, Saint-Léger, Tintigny ;		Mise en place de PCDR intercommunaux ? ;	
<b>Acteurs qui peuvent conseiller et accompagner</b> : Maison de l'Urbanisme Lorraine Ardenne, conseillers en aménagement du territoire (CATU), PNG, etc. - Présence de CCATM : Aubange, Florenville, Étalle, Musson, Tintigny, Virton ;	Les nombreux outils d'aménagement se heurtent souvent à un manque de sensibilisation des citoyens ; Insuffisance de sensibilisation dans les écoles auprès des citoyens ;	Animations menées par la Murla, PNG, etc. ;	
<b>Superficie importante comprise dans la Structure Écologique Principale (SEP)</b> - Nombreux espaces protégés (RNA, RND, ZHIB, etc.) ;		<b>Importance du Réseau Natura 2000 pour la protection de la biodiversité et des paysages ;</b>	<b>Pas de protection légale pour les SGIB ;</b>
<b>Une grande partie des Communes en gestion différenciée ;</b>	<b>Seuls Virton et Tintigny ont un PCDN ;</b>	Plan MAYA, projets Life, Interreg, etc. ; <b>Mise en place de PCDN dans les autres communes ;</b>	
<b>PNG = structure pluricommunale.</b>	Manque de volonté politique de gérer le territoire de façon commune (manque de coopération intercommunale).	PNG : lieu de concertation pour les Communes.	

## 2. Évaluation des territoires et faciès paysagers du Parc naturel

L'évaluation des territoires et faciès paysagers permet d'affiner les grilles Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces en fonction des différents territoires paysagers. Étant donné que les limites des territoires et faciès paysagers ne suivent pas nécessairement les limites communales, il convient de préciser la répartition en fonction des Communes.



- **Ensemble du haut plateau de l'Ardenne centrale (12) (Florenville et Tintigny)**
  - **Territoire des méandres encaissés et replats de la Semois ardennaise (12040) (Florenville)**
  - **Territoire des bordures forestières du plateau ardennais (1206) (Florenville, Chiny et Tintigny)**
    - **Faciès de la bordure méridionale du plateau ardennais (12062) (Florenville, Chiny et Tintigny)**
- **Ensemble des côtes lorraines (13)**
  - **Territoire de la dépression de la Semois (1301) (Étalle, Florenville, Chiny et Tintigny)**
    - **Faciès de la Haute Semois (13012) (Étalle et Tintigny)**
      - Prairies du revers de côte du Rhétien

- Fonds humides de la dépression de la côte du Sinémurien
- Plateau agricole du sommet du Sinémurien
- Faciès de la Moyenne Semois (13013) (Florenville, Chiny et Tintigny)
  - Versant faiblement pentu : liaison entre la retombée sud ardennaise et le creux de la dépression
  - Cœur de la dépression du pied de côte du Sinémurien
  - Partie ouest de la dépression du pied de côte du Sinémurien
  - Plateau agricole du sommet du Sinémurien
- **Territoire des vallonnements de revers de côtes (1303)**
  - Faciès de la forêt sinémurienne (13031) (Étalle, Florenville, Chiny, Meix-devant-Virton, Musson, Saint-Léger et Tintigny)
  - Faciès des vallonnements agricoles du Lias (13032) (Aubange, Florenville, Meix-devant-Virton, Musson, Rouvroy, Saint-Léger et Virton)
    - Vallées de la retombée sableuse du Sinémurien
    - Dépressions du pied de côte du Domérien
    - Vallonnements des terrassettes du revers de côte du Domérien
- **Territoire de la dépression de pied de côte de la Vire et du Ton aval (13050)** (Aubange, Musson, Rouvroy et Virton)
  - Faciès de la Gaume des « tuiles canal » (13051)
  - Faciès de la Gaume de la minette (13052)
- **Territoire du revers du Pays Haut lorrain (13070)** (Aubange, Musson, Rouvroy et Virton)

a) *Haut plateau de l'Ardenne centrale (12) : méandres encaissés et replats de la Semois ardennaise (12040) et bordures forestières du plateau ardennais (12062)*

Compte-tenu du faible périmètre des méandres encaissés et replats de la Semois ardennaise (12040) contenus dans le PNG, cette portion du territoire est analysée avec les bordures forestières du plateau ardennais (12062). La Commune de Chiny, hors du territoire du PNG mais gaumaise, est reprise dans cette grille AFOM.

<b>Méandres encaissés et replats de la Semois ardennaise (12040) et bordures forestières du plateau ardennais (12062)</b>			
<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<b>Extension la plus orientale et méridionale des méandres encaissés de la Semois ardennaise : présence concomitante du faciès ardennais et gaumais de la Semois ;</b>			
<b>Différences d'altitudes très significatives dans la vallée de la Semois :</b>			
<b>Nombreux points et lignes de vue dont certain(e)s aménagé(e)s et/ou remarquables comme Libaipire, point de vue de Conques, Rocher du Chat, l'étang des Épioux, etc.</b>		<b>Classement comme points de vue remarquables, d'autres points de vue comme la Roche des moulins, le Castelain, la Bohanan ;</b>	Fermeture de certains points de vue en forêt s'ils ne sont pas entretenus ;
<b>La Semois comme élément majeur dans ces paysages ardennais ;</b>		Valorisation possible des ruisseaux et étangs des anciennes forges pour la production d' <b>hydroélectricité</b> (ex. : Épioux, Forge Roussel) - Milieux naturels protégés associés aux cours d'eau ;	
<b>Forêt comme ressource économique directe</b> (financières pour les Communes par la vente de bois et la chasse) et indirecte par sa fonction récréative (touristique et résidentielle) ;			Culture du sapin de Noël ;
<b>Omniprésence de la forêt mélangée de feuillus et de résineux</b> offrant un cadre très "nature" et des nuances de couleurs variées dans le paysage ;	Peu de paysages ouverts ;	Pratique des coupes à blanc des parcelles de résineux qui induisent des mutations soudaines ;	Pratique des coupes à blanc des parcelles de résineux qui induisent des mutations soudaines du paysage, souvent mal perçues ;
<b>Massif forestier contenu dans le périmètre sur la conservation de la nature : éléments de liaison écologique ;</b>		<b>Importance du réseau Natura 2000 dans les bois de Sainte-Cécile, Muno et Rossignol ;</b>	Présence des scolytes dans les résineux ;

Méandres encaissés et replats de la Semois ardennaise (12040) et bordures forestières du plateau ardennais (12062)			
Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Sites d'intérêt écologiques comme Les Épioux, le site de la Roche à l'Appel - Présence de nombreux affleurements rocheux ;			
Nombreux sentiers de randonnée pédestre et cyclo balisés ;	Manque d'entretien du balisage ;	Développement touristique de la région via la randonnée, le cyclotourisme, la découverte des paysages, etc. - Présence de nombreux périmètres d'intérêts paysagers le long de la Semois - Développement du massif forestier de la Semois ;	
Présence du Ravel L165 A ;	Tunnel de Sainte-Cécile interdit à la circulation ;	Création de la boucle "Ardenne cyclo" pour rejoindre l'EuroRavel 19 ;	
		Développement de la station "trail" Ardenne-Herbeumont à Sainte-Cécile ; Réseau Ravel à développer ;	
Présence de 2 cimetières militaires à Rossignol ;		Développement du tourisme de mémoire par la création d'un musée à Rossignol.	
Chiny :			
Chiny : Commune et village "synthèse", à cheval entre l'Ardenne et la Gaume : village gaumais sur sous-sol ardennais ;	Chiny et Suxy : deux villages enclavés et écartés des grands axes de communication, d'où leur isolement.		Isolement des villages fait peser un risque important sur leur évolution démographique et sociale.
La Vierre, affluent de la Semois et atout particulier avec son lac de barrage inclus dans la forêt ;			
Production hydro-électrique depuis le barrage de la Vierre.			

b) *Côtes lorraines (13) : Dépression de la Semois – Faciès de la Haute Semois (13012)*

<b>Dépression de la Semois - Faciès de la Haute Semois (13012)</b>			
<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<b>Paysages agricoles marqués par la présence d'importantes zones humides associées à la Semois ;</b>	Peu de vues lointaines ;	<b>Présence de Périmètres d'intérêts paysagers + inscription d'autres périmètres ;</b>	<b>Inondations régulières localisées dans la plaine alluviale de la Semois -</b> Constructions dans les zones inondables - Pertes de petits milieux humides : mares, mardelles, fonds marécageux par modification de relief du sol ;
Éléments tels que des églises, châteaux d'eau comme point d'appel dans ces paysages peu ondulés ;			
<b>Le sommet de la cuesta du Rhétien offre des vues dégagées vers le sud sur les cuestas gaumaises ;</b>	Peu de valorisation des points de vue du Rhétien ;	Potentiel de développement éolien sur le sommet de côte Rhétien ? ;	Intégration paysagère des champs éoliens ;
<b>La Semois et la ripisylve associée comme maillage écologique ;</b>	<b>Inondations régulières localisées dans la plaine alluviale de la Semois ;</b>	<b>Importance du réseau Natura 2000 dans les prairies du revers du Rhétien ;</b>	
<b>Nombreux linéaires de végétaux et bosquets dans les prairies du revers du Rhétien : atout pour le réseau écologique ;</b>		Nombreux sites offrant une grande opportunité écologique ;	
<b>Présence de nombreux SGIB</b> comme le site des étangs de l'Illé, les Abattis, etc. + nombreuses noues et zones humides, RN, etc. atouts pour la biodiversité ;		<b>PCDN à Tintigny ;</b>	
<b>Niveau socio-économique</b> comme atout pour la rénovation de l'habitat ancien ;	Pression foncière très forte ;	<b>Développement d'Étalle comme pôle d'attractivité</b> - Demande résidentielle actuelle comme opportunité de renouvellement du parc immobilier vieillissant ;	<b>Immeubles à appartements qui se multiplient avec des dimensions et localisations parfois inadaptées d'un point de vue paysager</b> - Problématique des parkings associés aux appartements ;

<b>Dépression de la Semois - Faciès de la Haute Semois (13012)</b>			
<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<b>Nombreux villages patrimoniaux bien conservés</b> : Chantemelle, Buzenol, Fratin, Sainte-Marie-sur-Semois, Villers-sur-Semois, etc. - Présence d'un PICHE + Périmètre d'intérêt culturel à Buzenol ;	<b>Déqualifications paysagères par étalement des villages permis par le Plan de secteur</b> (ex. : Étalle, Sainte-Marie-sur-Semois, etc.) - Bâtiments commerciaux et industriels souvent peu intégrés et peu végétalisés (ex. : entrées de village).		<b>Développement des villages le long des axes routiers</b> - Pression foncière en raison de la proximité du Grand-Duché du Luxembourg ;
			<b>Forte augmentation de la population et problématique de la consommation d'espace ;</b>
		Développement et aménagement de certaines ZACC ;	<b>Développement de certaines ZACC mal localisées.</b>
<b>Nombreux sentiers de randonnée pédestre et cyclo balisés ;</b>	Manque d'entretien du balisage.	<b>Projet de mobilité douce pour relier les villages d'Étalle via les voies lentes</b> - Présence de la voie romaine à valoriser ;	
		<b>Réseau de voiries agricoles valorisables potentiellement comme réseau de voies lentes entre les villages ;</b>	
		Développement des transports en commun et de la mobilité douce, voire covoiturage, etc.	
		ODR en cours à Étalle et Tintigny ;	
<b>Présence d'une CCATM à Étalle et à Tintigny.</b>			

c) *Côtes lorraines (13) : Dépression de la Semois – Faciès de la Moyenne Semois (13013)*

<b>Dépression de la Semois - Faciès de la Moyenne Semois (13013)</b>			
<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<b>Paysages agricoles marqués par la présence de la cuesta du Sinémurien et la dépression de la Semois ;</b>	<b>Déqualifications paysagères par étalement de certains villages permis par le Plan de secteur : connexion entre Saint-Vincent et Bellefontaine, étalement linéaire le long des axes routiers à Florenville et Tintigny, etc. ;</b>		<b>Développement des villages le long des axes routiers - Déboisement sur la frange de la cuesta du Sinémurien ;</b>
<b>Nombreux points de vue, notamment depuis le sommet de la cuesta du Sinémurien, offrant des vues lointaines vers la retombée ardennaise ;</b>	<b>Certains bâtiments agricoles en zone sommitale de forte visibilité - Certains campings trop en vue dans le paysage ;</b>	<b>Développement du Centre d'Interprétation du Paysage comme porte d'entrée pour la découverte des paysages de la Gaume ;</b>	<b>Constructions de bâtiments agricoles sur les sommets ;</b>
<b>Plusieurs points ou lignes de vue remarquables (13) + périmètres d'intérêt paysagers pour les méandres de la Semois à Breuvanne et Florenville + un périmètre d'intérêt paysager à Watrinsart ;</b>		Classement comme points de vue remarquables, d'autres points de vue comme la Roche des moulins, le Castelain, la Bohanan ;	
		<b>Potentiel de développement éolien sur le sommet de côte du Sinémurien ;</b>	<b>Intégration paysagère des champs éoliens ;</b>
<b>La Semois et ses méandres offrant des paysages à forte identité avec forte attractivité touristique ;</b>	<b>Inondations régulières localisées dans la plaine alluviale de la Semois - Constructions dans les zones inondables.</b>		
<b>La Semois et la ripisylve associée comme maillon écologique - Maillage d'arbustes et d'alignements d'arbres atout pour le réseau écologique et les paysages - Nombreux SGIB, notamment à proximité de la Semois ;</b>		<b>Importance du réseau Natura 2000 dans les bois de Sainte-Cécile, Muno et Rossignol ;</b>	

Dépression de la Semois - Faciès de la Moyenne Semois (13013)			
Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<b>Nombreux villages patrimoniaux</b> bien conservés dont certains soumis à RGBSR Chassepierre, Laiche, Martué, Lambermont, Watrinsart, Muno, Sainte-Cécile, Fontenoille, Rossignol et Breuvanne ;		Chassepierre : reconnu parmi les plus beaux villages de Wallonie - Développement et aménagement des ZACC, notamment à Florenville ;	
<b>Petites unités d'activité économique dispersées dans le paysage et facilement intégrable ;</b>	<b>Bâtiments commerciaux et industriels parfois peu intégrés et peu végétalisés</b> (ex. : entrées de village) - Aménagements d'intégration paysagère des ZAE insuffisants.	Développement de la ZAE de Florenville ;	
<b>Carrière de Fontenoille</b> : dernière carrière du Sinémurien en Gaume à faible impact paysager vu sa localisation en revers de côte ;		<b>Développement de la biodiversité sur le site de la carrière ;</b>	
<b>Gare de Florenville</b> : atout d'accessibilité + relais pour le développement d'une mobilité douce ;		<b>Réseau de voiries agricoles valorisables potentiellement comme réseau de voies lentes entre les villages ;</b>	
<b>Nombreux sentiers de randonnée pédestre et cyclo balisés ;</b>		Grand potentiel touristique : randonnée, cyclotourisme, découverte des paysages, etc. ;	Manque d'entretien du balisage.
L'ancienne ligne vicinale de Sainte-Cécile à Rossignol - Présence du Ravel L165 A ;		Réseau Ravel à développer - Présence de la voie romaine à valoriser - Aménagement du tunnel de Sainte-Cécile ? ;	
Présence de nombreux gîtes et chambres d'hôtes + campings ;		<b>Florenville : développement économique et touristique ;</b>	
		<b>Développement d'un espace de coworking à Rossignol ;</b>	
		Plusieurs SAR : Domaine Trinteler à Florenville et Home la Veillée à Tintigny ;	
		ODR en cours à Florenville et Tintigny ;	
<b>Présence d'une CCATM à Florenville et à Tintigny.</b>		<b>Présence d'un SDC à Florenville ;</b>	

Dépression de la Semois - Faciès de la Moyenne Semois (13013)			
Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
		PCDN à Tintigny ;	
		Proximité de la frontière : opportunité pour des projets de coopération transfrontalière.	

d) *Côtes lorraines (13) : Vallonnements de revers de côte – Faciès de la forêt sinémurienne (13031)*

Vallonnements de revers de côte - Faciès de la forêt sinémurienne (13031)			
Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<b>Paysages diversifiés par les différentes essences présentes dans les futaies jardinées ;</b>	<b>Paysages forestiers fermés</b> n'offrant que très peu de vues lointaines ;	<b>Nombreux Périmètres d'intérêts paysagers mais + pour l'intérêt écologique que paysager ;</b>	
<b>Forêt comme ressource économique directe</b> (financières pour les Communes par la vente de bois et la chasse) et indirecte par sa fonction récréative (touristique et résidentielle) ;		<b>Projet massif forestier "Gaume"</b> (regroupant la forêt Sinémurienne + Domérienne) - <b>Mise en place du CoDT qui permet le développement d'activités complémentaires récréatives</b> - Le contexte de crise de la PPA oblige à reconsidérer les rapports entre les différents usages des espaces forestiers ;	<b>Réchauffement climatique et maladies émergentes sur certaines essences</b> - Développement de la Peste Porcine Africaine - Scolytes dans les résineux ;
<b>Gestion de la forêt en futaie jardinée ;</b>	<b>Exploitations forestières peu respectueuses de la forêt</b> : notamment l'orniérage des engins de débardage, etc. ;	<b>Forêt reprise comme liaison écologique dans le SDT - Gestion durable de la forêt - Importance du réseau Natura 2000 dans les bois de la forêt sinémurienne - Développement de nouvelles valorisations du bois ;</b>	<b>Les usages forestiers spécifiques deviennent de plus en plus exclusifs des autres usagers</b> (dégradation des chemins forestiers après exploitation sans remise en état, chasses peu respectueuses, etc.) ;

Vallonements de revers de côte - Faciès de la forêt sinémurienne (13031)			
Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<p>Nombreuses petites vallées plus ou moins encaissées dans lesquelles serpentent de petits ruisseaux : la Chevratte, Laclaireau, la Soye, la Rouge-Eau, etc. - <b>Importante réserve aquifère avec eau de qualité et un périmètre d'infiltration protégé par le couvert forestier ;</b></p>		<p>Exportation de l'eau vers la France via des projets transfrontaliers ;</p>	<p>Réchauffement climatique : risque d'atténuation quantitatif du potentiel des aquifères ;</p>
<p>Présence de nombreux étangs de barrages, etc.</p>		<p>Potential pour le développement des énergies renouvelables : production d'hydroélectricité (ex. : étangs des anciennes forges) ;</p>	
<p>Réserves géologiques valorisables des sables et grès sinémuriens (Sablières Lannoy à Châtillon, etc.) ;</p>		<p>Développement de la biodiversité ;</p>	<p>Disparition de milieux anthropiques ;</p>
<p>Nombreux SGIB + sites d'anciennes carrières, camp Laglang, etc. riches en biodiversité ;</p>			
<p>Le site des ruines de l'abbaye d'Orval et son ancienne forge : pôle d'attractivité touristique ;</p>		<p>Développement potentiel autour du site de l'abbaye (ex. : projet d'accessibilité pour PMR en zone Natura 2000, etc.) ;</p>	
<p>Implantations humaines très anciennes : relais de Chameleux, la Tranchée des portes, site de Montauban-Buzenol, château Renaud ;</p>			
<p>Clairière comme ouverture dans le paysage : ancienne gare de Buzenol, ferme de Bar et Centre de Dépaysement et de plein air de la Communauté française ;</p>			
	<p>Très mauvais état de la N895.</p>		

<b>Vallonnements de revers de côte - Faciès de la forêt sinémurienne (13031)</b>			
<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<b>Nombreux sentiers de randonnée pédestre et cyclo balisés - Présence du Ravel L155 et L615 ;</b>		<b>Grand potentiel touristique :</b> randonnée, cyclotourisme, etc. - Réseau Ravel à développer ;	Manque d'entretien du balisage.
		ODR en cours à Étalle, Florenville, Meix-devant-Virton, Musson, Saint-Léger et Tintigny ;	
<b>Présence d'une CCATM à Étalle, Florenville, Musson, Tintigny et Virton.</b>		<b>Présence d'un SDC à Florenville et Virton ;</b>	
		PCDN à Tintigny et Virton.	

e) *Côtes lorraines (13) : Dépression de la Semois – Faciès des vallonnements agricoles du Lias (13032)*

<b>Dépression de la Semois - Faciès des vallonnements agricoles du Lias (13032)</b>			
<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<b>Paysages vallonnés très variés, marqués par la présence de prairies et cultures entrecoupées de bois ;</b>	<b>Déqualifications paysagères par étalement de certains villages permis par le Plan de secteur comme Latour, Meix-le-Tige, Mussy-la-Ville, etc. - Nouveaux bâtiments d'élevage souvent implantés sur des zones sommitales à forte visibilité ;</b>	<b>Périmètres d'intérêts paysagers à proximité des villages -</b> Potentiel de développement éolien en petites zones dispersées ;	<b>Constructions de bâtiments agricoles sur les zones sommitales - Intégration paysagère des champs éoliens ;</b>
<b>Double perception des paysages :</b> horizons lointains toujours boisés déterminés par le relief en cuesta + creusements locaux dans les revers de côtes ;		Projet de créer un massif forestier "Gaume" (regroupant la forêt Sinémurienne + Domérienne) ;	
<b>Les vallées du Ton et de la Chevratte offrent des paysages plus intimistes ;</b>			

<b>Dépression de la Semois - Faciès des vallonnements agricoles du Lias (13032)</b>			
<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<b>Nombreux points de vue vers les cuestas du Sinémurien et du Bajocien, soulignés par les forêts ;</b>		Classement de nouveaux points de vue remarquables ;	
<b>Nombreux points ou lignes de vue remarquables (31) + périmètres d'intérêt paysagers notamment à proximité des villages ;</b>			
<b>Les linéaires arbustifs viennent souligner les terrassettes et les talus offrent des paysages caractéristiques dans le revers du Domérien ;</b>	<b>Nombreux boisements des anciennes parcelles agricoles en terrasses ;</b>	Importance du réseau Natura 2000, notamment sur la cuesta du Domérien ;	<b>Boisements des anciennes parcelles agricoles en terrasses, menace paysagère et écologique ;</b>
<b>Les arbres isolés et les bosquets sont des points d'appel dans les paysages agricoles ;</b>			
<b>Maillage d'arbustes et d'alignements d'arbres atout pour le réseau écologique ;</b>			
<b>Nombreux SGIB</b> offrant une richesse en biodiversité ;		PCDN à Virton ;	
<b>Nombreux sentiers de randonnée</b> pédestre et cyclo balisés - Présence du Ravel L155 ;		<b>Grand potentiel touristique</b> : randonnée, cyclotourisme, découverte des paysages, etc. - Réseau Ravel à développer ;	Manque d'entretien du balisage ;
		<b>Réseau de voiries agricoles valorisables potentiellement comme réseau de voies lentes entre les villages ;</b>	
<b>Nombreux villages de vallées préservés dans leur site originel</b> : Châtillon, Rachecourt, Willancourt, Bleid, Villers-la-Loue, Sommethonne, Gérouville, Villers-devant--Orval ;		<b>Développement des ZACC</b> notamment à Virton;	<b>Développement des villages le long des axes routiers</b> (ex. : Châtillon, Ethe, Meix-devant-Virton, etc.) - Développement de certaines ZACC mal localisées ;

Dépression de la Semois - Faciès des vallonnements agricoles du Lias (13032)			
Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Nombreux villages patrimoniaux bien conservés dont certains soumis à RGBSR (Bleid, Gérouville, Gomery, Rachecourt, Willancourt) ;			
Niveau socio-économique, plus élevé à l'est, comme atout pour la rénovation de l'habitat ancien ;	Perte d'attractivité de la ville de Virton ;		Forte augmentation de la population et problématique de la consommation d'espace ;
Présence de nombreux gîtes et chambres d'hôtes ;		Développement de la vallée de Rabais ;	
	Moins bonne desserte en transport public des villages ;		<b>Pas de rétablissement de la ligne Virton-Luxembourg</b> avec comme conséquence l'augmentation de l'utilisation de la voiture par les travailleurs frontaliers sur l'axe est-ouest.
		Plusieurs SAR : Garage-atelier Elgey et école à Houdrigny, Socolait à Virton, Les Vatelottes Pensionnat et salle de gymnastique à Virton, Dépôt Lebon - Verscheure et Scierie Bouvy à Saint-Léger ;	
Présence d'un Guide Communal d'Urbanisme à Aubange et Virton ;	Ancienneté du SDC à Aubange.	<b>Présence d'un SDC à Aubange et à Virton ;</b>	
		ODR en cours à Florenville, Meix-devant-Virton, Musson et Saint-Léger.	
Présence d'une CCATM à Aubange, Étalle, Florenville, Musson, Tintigny et Virton.			

f) *Côtes lorraines (13) : Dépression de pied de côte de la Vire et du Ton aval (13050)*

<b>Dépression de pied de côte de la Vire et du Ton aval (13050)</b>			
<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<b>Nombreux villages patrimoniaux bien conservés dont certains soumis à RGBSR</b> (Chenois, Couvreur, Grandcourt, Harnoncourt, Latour, Montquintin, Ruelle, Saint-Mard, Saint-Remy, Torgny) ;			
PICHE : Montquintin, Ruelle, Torgny, Vieux-Virton ;			
Présence des vignes à Torgny ;		Développement de la Vigne à Torgny ;	
<b>Image de la Petite Provence belge : Lamorteau et Torgny ;</b>		Torgny : reconnu parmi les plus beaux villages de Wallonie ;	
<b>Nombreux sentiers de randonnée pédestre et cyclo balisés - Présence du Ravel L155 ;</b>			Manque d'entretien du balisage.
	Burgo Ardennes fortement visible dans le Paysage		
		<b>Ligne Athus-Meuse (dorsale de frêt) valorisable au niveau transport de voyageurs pour la liaison vers Luxembourg par les gares de Virton et Halanzy ;</b>	
Présence de nombreux gîtes et chambres d'hôtes ;			
<b>Présence d'un Guide Communal d'Urbanisme à Virton ;</b>			
<b>Présence d'une CCATM à Aubange, Musson et Virton.</b>			
		<b>ODR en cours à Musson et Rouvrois ;</b>	
		<b>PCDN à Virton.</b>	

g) *Côtes lorraines (13) : Revers du Pays Haut lorrain (13070)*

Dépression de pied de côte de la Vire et du Ton aval (13050)			
Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Présence de la cuesta du Bajocien coiffée par une frange boisée continue sur le sommet du front de côte et constituant un horizon boisé d'est en ouest ;			Déforestation dans la frange boisée de la cuesta du Bajocien ;
Forêt feuillue Natura 2000 du Bajocien ;		Importance du réseau Natura 2000 ;	
Présence de SGIB témoignant de la richesse en biodiversité ;			
Richesse des grandes terres de culture sur le plateau agricole de Torgny ;		Plan d'Aménagement Foncier de Rouvroy sud - Potentiel de développement éolien sur le sommet de côte du Bajocien ;	Intégration paysagère des champs éoliens ;
Nombreux sentiers de randonnée pédestre balisés dont le chemin transfrontalier des mines d'Halanzy à Saint-Pancre (France).		Développement du chemin des mines, atout pour Musson et Halanzy ;	Manque d'entretien du balisage.
		ODR en cours à Musson et Rouvroy.	

### 3. Enjeux paysagers spécifiques du Parc naturel de Gaume

Sur base de l'analyse prospective et des grilles Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces, **4 enjeux paysagers principaux sont définis**. Ceux-ci sont précisés en sous-enjeux et sont repris dans les recommandations de la charte paysagère.

**Les enjeux paysagers permettent d'établir les recommandations relatives au territoire. Un code est défini dans le carnet de recommandations pour établir une corrélation avec les recommandations et le Plan d'actions.**

### *ENJEU 1 : Maintien de l'identité des paysages gaumais et du cadre de vie*

- Gestion et maintien des éléments qui caractérisent les paysages gaumais
- Gestion de la forêt et de son « maintien » comme horizon structurant des paysages gaumais
- Maintien des paysages agricoles ouverts dans un contexte d'élevage dominant
- « Respect » des spécificités des villages gaumais
- Préservation et développement de la biodiversité spécifique des paysages gaumais
- Maintien des témoins naturels (ex. : karst, mardelles, noues et bras morts, etc.) ou géomorphologiques anthropiques (ex. anciennes carrières) en y évitant des modifications de relief

### *ENJEU 2 : Connaissance et valorisation des paysages gaumais*

- Transmission des spécificités des paysages gaumais aux habitants et aux touristes
- Renforcement d'un tourisme de qualité axé sur la découverte des paysages et du patrimoine

## Enjeux paysagers

### *ENJEU 3 : Gestion de la dimension paysagère dans l'organisation du territoire*

- Actualisation des Périmètres d'Intérêt Paysager et Points et Lignes de Vue Remarquables
- Maîtrise de l'étalement de l'habitat
- Coordination du développement des ZACC à l'échelle du PNG
- Intégration des bâtiments d'activités dans le paysage
- Intégration des bâtiments agricoles dans le paysage
- Aménagements paysagers des bords de route
- Gestion des panneaux publicitaires
- Implantation d'antennes relais de communication et pylônes intégrés dans le paysage

### *ENJEU 4 : Enjeux énergétiques et gestion du paysage*

- Respect de l'architecture traditionnelle lors des projets de mise à jour énergétique
- Développement des énergies renouvelables intégrées dans le paysage

### III. Acronymes et définitions

ADESA : Action et Défense de l'Environnement de la vallée de la Senne et de ses affluents  
AFOM : Atouts Faiblesses Opportunités Menaces  
CATU : Conseiller en Aménagement du Territoire et Urbanisme  
CCATM : Commissions Consultatives communales d'Aménagement du Territoire et Mobilité  
CoDT : Code de Développement Territorial  
CPDT : Conférence Permanente du Développement Territorial  
GCU : Guide Communal d'Urbanisme  
GRU : Guide Régional d'Urbanisme  
LVR : Ligne de vue remarquable  
PCA : Plan Communal d'Aménagement  
PdS : Plan de secteur  
PICHE : Périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique  
PNG : Parc naturel de Gaume  
PVR : Point de vue remarquable  
MAE : Mesures Agro Environnementales  
MTG : Maison du tourisme de Gaume  
ODR : Opération de Développement Rural  
RGSBR : Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural  
RCB : Règlements Communaux de Bâtisses  
RCU : Règlement Communal d'Urbanisme  
RNA : Réserve Naturelle Agréée  
RND : Réserve Naturelle Domaniale  
RUE : Rapports Urbanistiques et Environnementaux  
SDC : Schéma de Développement Communal  
SDP : Schéma de Développement Pluricommunal  
SDT : Schéma de Développement Territorial  
SEP : Structure Écologique Principale  
SGIB : Site de Grand Intérêt Biologique  
SIC : Site d'Importance Communautaire  
SOL : Schéma d'OrientatIon Local  
SSC : Schéma de Structure Communal

UPD : Unité de Production Décentralisés  
ZHIB : Zone Humide d'Intérêt Biologique  
ZPS : Zone de Protection Spéciale  
ZSC : Zone Spéciale de Conservation

## IV. Bibliographie

ANSELME Michel, *Lorraine belge*, Pierre Mardaga éditeur, 1982, 259 p.  
BERGANS Joseph, *et al.*, *Caractéristiques principales de l'agriculture en région jurassique*, Le Pays Gaumais, 1988.  
BERGUET Jean-Claude, *et al.*, *Chemin de traverse Sivry-Lenclos-Étalle*, Le Gletton, n°328-329, 2003  
BODEUX Jean-Luc, *Plaidoyer pour la haie*, Le Gletton, n°98, 1983, 20 p.  
Commune de Tintigny, *Histoire de Bellefontaine*. Disponible sur : <http://www.tintigny.be/histoire/villages/Bellef/bellef.htm>.  
DER-SPIGVA, *Baromètre de l'économie agricole 2012, 2013*, 22 p.  
FELTZ Claude et INCOURT Anne-Françoise, *Itinéraire de la sidérurgie du XVI<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle en Sud-Ardenne et Gaume*, Société Royale Belge de Géographie, 1995, 56 p.  
Filière de la viande bovine wallonne, *La race Blanc-Bleu-Belge*. Disponible sur : <http://www.fvbw.be/la-race-blanc-bleu-belge>.  
FOUSS Edmond P., *La Gaume : quelques aspects de la terre et de hommes*, Duculot, 1979.  
GUY Michel, *Pages d'histoire, l'agriculture au fil du temps*, s.d.  
Inventaire Permanent des Ressources Forestières de Wallonie, *La forêt wallonne, état de la ressource à la fin du 20<sup>ème</sup> siècle*, 9 p.  
MENON Patrick, *La Gaume au fil de l'eau*, Éditions Éole, 1997, 197 p.  
MERGEAI Jean, *Luxembourg belge*, Paul Legrain, Bruxelles, 1973, 166 p.  
Région Wallonne, *Le patrimoine monumental de la Belgique, Tome 2, Province du Luxembourg, Arrondissement de Virton*, Éditions Mardaga, 1995, 540 p.  
SIEBERTZ Jean, CHAIDON Monique, *Le Sud-Luxembourg (I)*, Courrier hebdomadaire du CRISP 29/1975 (n°695), p 1-32.  
Syndicat d'initiative de Florenville, *Chameleux*. Disponible sur : <http://www.florenville.org/chameleux.html>.  
VERHULST Louis, *La Lorraine belge*, Bruxelles, 1913, 218 p.